

**Ministère des Affaires Étrangères du Danemark - Danida**  
**Gouvernement du Burkina Faso**

**Programme d'Appui au Développement du**  
**Secteur Eau et Assainissement, Phase II**  
**PADSEA II**

**Document de programme**

**Burkina Faso**

Ce rapport renferme des informations  
confidentielles et son usage est réservé  
à des fins officielles

<b>Pays</b>	Burkina Faso
<b>Secteur</b>	Eau et Assainissement
<b>Nom du programme</b>	Programme d'Appui au Développement du Secteur Eau et Assainissement, Phase II - PADSEA II
<b>Agence d'exécution</b>	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques.
<b>Durée</b>	5 ans (2005-2009)
<b>Date de démarrage</b>	1 <sup>er</sup> Janvier 2005
<b>Budget global de Danida</b>	DKK 337,6 millions (environ 29,3 milliards de FCFA)
<b>Contribution du Gouvernement</b>	Salaires du personnel, indemnités, et autres frais de fonctionnement des structures impliquées ainsi que tous les frais de fonctionnement des composantes, frais de participation du MAHRH et d'autres ministères aux réunions diverses, bureaux meublés pour l'assistance technique et exemption de taxes et impôts.  L'ONEA financera 10 % des investissements à Kaya, soit FCFA 242,2 millions (DKK 2,785 millions).
<b>Description de l'appui</b>	
<p>Dans le Cadre de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), le Gouvernement du Burkina Faso a inscrit la promotion de l'accès des pauvres à l'eau dans son deuxième axe stratégique. Danida a décidé de soutenir les efforts du gouvernement dans la lutte contre la pauvreté. L'objectif de développement du PADSEA II sur une durée de 5 ans est de :</p> <p>Contribuer à la réalisation des objectifs du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, relatifs à l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement en milieu rural, semi-urbain et urbain et à la gestion intégrée des ressources en eau.</p> <p>Le PADSEA II comprend cinq composantes comme suit :</p> <p><i>Composante no. 1 : Eau-Hygiène-Assainissement en milieu rural</i> Budget de la contribution de la coopération danoise : DKK 160,6 millions Indicateur principal : Taux de desserte en eau potable a augmenté de 34% en 2004 à 57% en 2009 dans les provinces de Kossi et Banwa dans la Boucle du Mouhoun, de 53% à 62% dans la région du Centre-Est et de 59% à 67% dans la région du Nord.</p> <p><i>Composante no. 2 : Eau-Hygiène-Assainissement en milieu urbain</i> Budget de la contribution de la coopération danoise : DKK 57,5 millions Indicateur principal : Taux de couverture augmenté de 59% en 2004 à 73% en 2009 dans les centres secondaires touchés.</p> <p><i>Composante no. 3 : Appui Institutionnel au Sous-secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement</i> Budget de la contribution de la coopération danoise : DKK 14 millions Indicateur principal : Des revues annuelles conjointes du sous-secteur sont organisées à partir de 2005, un premier programme cadre national pour l'AEP est présenté et débattu en</p>	

2007 et une partie des fonds du PADSEA II est consommé à travers un appui budgétaire à la réalisation du programme cadre national à partir de 2008.

*Composante no. 4 : Appui au PAGIRE*

Budget de la contribution de la coopération danoise : DKK 16 millions sur DKK 28 millions au total. Il est prévu que la composante *Appui au PAGIRE* sera co-financée avec la coopération suédoise.

Indicateur principal : Au moins cinq Comités Locaux de l'Eau (CLE) sont mis en place chaque année dans le bassin du Nakanbè et l'Agence de bassin du Nakanbè est mise en place en 2007 et 50 % des frais de fonctionnement de l'agence sont assurés par les usagers fin 2008 au plus tard.

*Composante no. 5 : Appui au secteur privé*

Budget de la contribution de la coopération danoise : DKK 10,3 millions

Indicateur principal : Nombre de contrats menés à bien dans les délais convenus et nombre de contrats achevés sans problèmes majeurs au niveau de la qualité des travaux.

Le Gouvernement du Burkina Faso assurera l'ensemble des frais de fonctionnement des structures impliquées dans les composantes y compris les frais de fonctionnement liés à la réalisation des activités des composantes. Les frais de fonctionnement des composantes sont estimés à 10 % à la contribution de Danida.

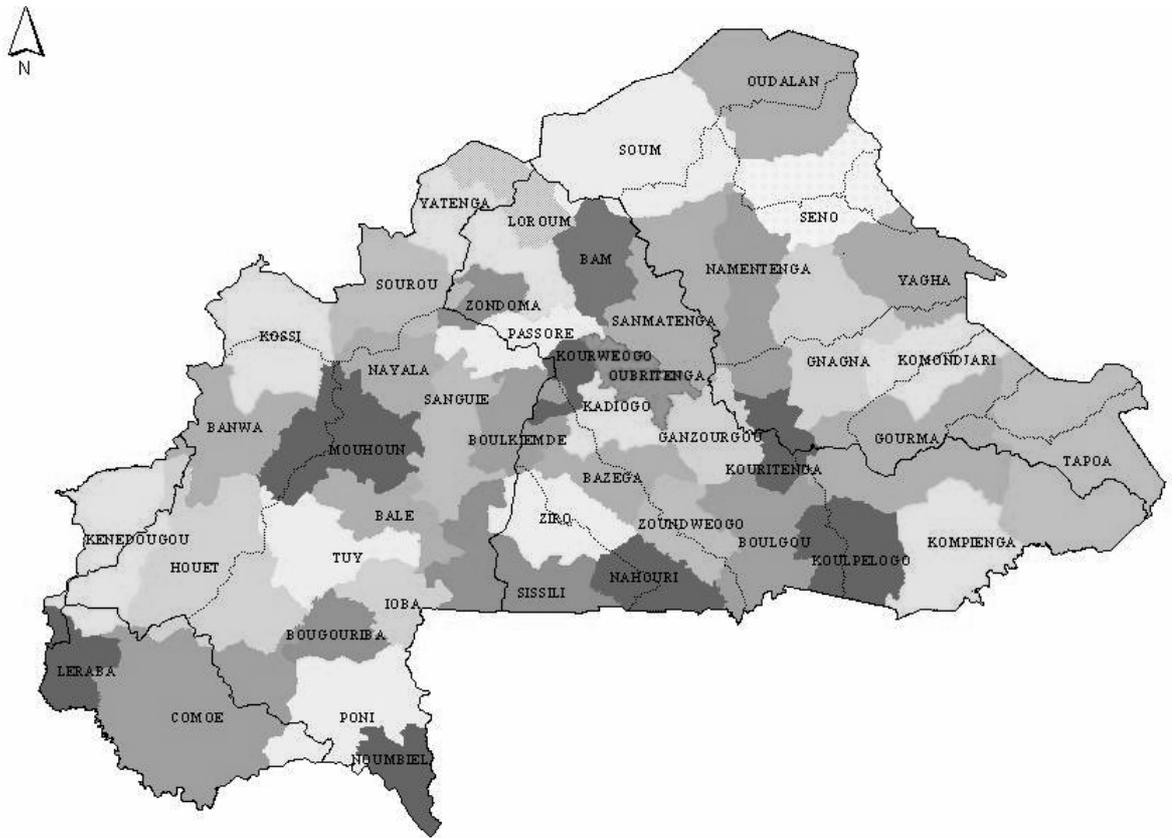
Il est prévu que le PADSEA II soit étroitement coordonné et entretiennent des relations de collaboration avec les autres appuis au développement du secteur, notamment au niveau des appuis institutionnels fournis par, entre autres, l'Agence Française de Développement, l'Union Européenne et la Banque Africaine de Développement.

Date

Date

\_\_\_\_\_  
Pour le Gouvernement du Burkina Faso

\_\_\_\_\_  
Pour le Gouvernement du Danemark



<b>1</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>CONTEXTE NATIONAL .....</b>	<b>2</b>
2.1	Contexte général .....	2
2.2	Le secteur eau .....	7
2.3	Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et les ODM.....	16
2.4	Les acteurs principaux du secteur .....	17
<b>3</b>	<b>COOPERATION CONVENUE .....</b>	<b>25</b>
3.1	Objectifs du programme .....	25
3.2	Approche stratégique et méthodologique .....	25
3.3	Renforcement des capacités nationales.....	31
3.4	Prise en compte de la stratégie de réduction de la pauvreté .....	31
3.5	Assurer une cohérence et synergie entre les composantes du PADSEA II .....	34
3.6	Mesures spécifiques par rapport aux aspects transversaux.....	35
<b>4</b>	<b>COMPOSANTES .....</b>	<b>37</b>
4.1	Eau-Hygiène-Assainissement en milieu rural.....	37
4.2	Eau-Hygiène-Assainissement en milieu urbain.....	39
4.3	Appui institutionnel au sous-secteur de l’AEP et de l’assainissement .....	42
4.4	Appui au PAGIRE .....	44
4.5	Appui au secteur privé .....	48
4.6	Appui a la recherche-Développement.....	49
4.7	Appui à la formation d’ingénieurs et de techniciens supérieurs.....	50
<b>5</b>	<b>BUDGET .....</b>	<b>51</b>
<b>6</b>	<b>ORGANISATION ET GESTION DU PROGRAMME.....</b>	<b>53</b>
6.1	Introduction.....	53
6.2	Le Comité de Pilotage .....	53
6.3	Les Comités d’Orientation.....	54
6.4	Les Comités de Coordination .....	55
6.5	Gestion quotidienne .....	55
6.6	Gestion du programme au niveau de l’Ambassade Royale du Danemark .....	56
6.7	Assistance Technique .....	56
<b>7</b>	<b>GESTION FINANCIERE DU PROGRAMME .....</b>	<b>58</b>
7.1	Introduction.....	58
7.2	Flux financiers .....	58
7.3	Procédures de budgétisation .....	59
7.4	Appel de fonds et autorisation de décaissement .....	60
7.5	Suivi du budget .....	61
7.6	Procédures de passation des marchés .....	61
7.7	Audits.....	62
<b>8</b>	<b>SUIVI, REPORTING, REVUES ET EVALUATIONS .....</b>	<b>64</b>
8.1	Suivi du programme .....	64
8.2	Rapports de suivi .....	67
8.3	Revues et évaluations .....	68
<b>9</b>	<b>SUPPOSITIONS, RISQUES ET CONDITIONS PREALABLES.....</b>	<b>69</b>
9.1	Suppositions.....	69

---

9.2	Risques.....	69
9.3	Conditions préalables.....	70
<b>10</b>	<b>PLAN DE MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>72</b>

## **ANNEXES**

<b>1</b>	Organigramme du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
<b>2</b>	Organigramme de l'ONEA
<b>3</b>	Organigramme du Ministère de la Santé
<b>4</b>	Effets du manque d'eau et d'assainissement sur la consommation et le revenu
<b>5</b>	Bourses de formation initiale – EIER/ETSHER
<b>6</b>	Organigramme du PADSEA II
<b>7</b>	Termes de référence pour le Comité de Pilotage du PADSEA II

AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AEPA	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement.
AEPS	Adduction d'Eau Potable Simplifiée
AFD	Agence Française de Développement
AMBF	Association des Municipalités du Burkina Faso
ARD	Ambassade Royale du Danemark
BAD	Banque Africaine de Développement
BADEA	Banque Arabe pour le Développement Économique de l'Afrique
CGPE	Comité de Gestion du Point d'Eau
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CNE	Conseil National de l'Eau
CREPA	Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût
CRESA	Centre Régional d'Éducation pour la Santé et l'Assainissement
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DANIDA	Agence Danoise pour le Développement
DEP	Direction des Études et de la Planification
DG-COOP	Direction Générale de la Coopération – Ministère des Finances et du Budget
DGAEP	Direction Générale de l'Approvisionnement en Eau Potable
DGH	Direction Générale de l'Hydraulique
DGIRH	Direction Générale de l'Inventaire des Ressources Hydrauliques
DHPES	Direction de l'Hygiène publique et de l'Éducation sanitaire
DGS	Direction Générale de la Santé
DHUSU	Direction de l'Hydraulique Urbaine et Semi-Urbaine
DHV	Direction de l'Hydraulique Villageoise
DIRH	Direction de l'inventaire des Ressources Hydrauliques
DKK	Couronne Danoise
DRAHRH	Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
DREBA	Direction Régionale de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
DRHu	Direction des Ressources Humaines
DRS	Direction Régionale de la Santé
E.I.E	Étude d'Impact sur l'Environnement
EHA	Eau Hygiène Assainissement
EIER	École des Ingénieurs de l'Équipement Rural
ETSHER	École des Techniciens Supérieurs de l'Hydraulique et de l'Équipement Rural
F.CFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
HACLC	Haute Autorité de Coordination de la Lutte contre la Corruption
INSD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
IRD	Institut pour la Recherche et le Développement
KfW	Kreditanstalt für die Wiederaufbau
MAHRH	Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques
MATD	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MEBA	Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation
MECV	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
MFB	Ministère des Finances et du Budget
MPF	Ministère de la Promotion de la Femme
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation non-gouvernementale
PADSEA	Programme d'Appui au Développement du Secteur Eau et Assainissement
PAGIRE	Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PEA	Poste d'Eau Autonome
PIHVES	Programme Intégrée d'Hydraulique Villageoise et d'Education Sanitaire
PIP	Plan d'Investissement Public
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PIP	Plan d'Investissement Public
PNHP	Politique nationale d'hygiène publique
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTPE	Pays pauvres très endettés
PRS	Programme Régional Solaire
PTF	Partenaires techniques et financiers
SARAR	Self-esteem (confiance en soi), Associative Strength (force associative), Resourcefulness (ingéniosité), Action planning (planification de l'action), Responsibility (responsabilité)
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SIDA	Syndrome d'Immuno Déficience Acquise
SNIE	Système national d'Information sur l'Eau

SP	Secrétariat Permanent
STC/PDES	Secrétariat Technique pour la Coordination des Politiques de Développement Économiques et Sociales
TdR	Termes de Référence
TOD	Textes d'Orientation de la Décentralisation
UE	Union Européenne
USD	Dollar américain
VIP	Ventilated Improved Pit (latrines ventilées)
VREO	Projet de valorisation des ressources en eau de l'ouest

## 1 INTRODUCTION

L'appui danois au secteur hydraulique s'élève à 423,6 millions de couronnes danoises, environ 37 milliards de FCFA, pour la période 1999 à 2003. Une deuxième phase du programme est prévue pour la période 2005-2009.

La préparation de la phase 2 du Programme d'Appui Sectoriel pour l'Eau et l'Assainissement (PADSEA II) a démarré fin 2001 avec une série de réunions de travail avec les principaux partenaires du secteur. Sur cette base, le Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH) a rédigé un document de référence du secteur Eau et Assainissement au Burkina Faso en juin 2003. Ce document a fait un état des lieux du contexte du secteur eau et assainissement et son évolution ainsi que l'analyse des forces et des faiblesses. Le document constitue une base de dialogue avec les partenaires au développement pour la préparation des projets/programmes. En août 2003, le MAHRH a élaboré une proposition de formulation du PADSEA II. Au cours de la revue annuelle en septembre 2003, un atelier de pré évaluation de la proposition du MAHRH a été organisé. Cet atelier a fait un nombre de recommandations en importance pour le processus de formulation du PADSEA II et des descriptions des composantes.

En fin novembre 2003, une équipe de consultants a été mandatée par l'Ambassade Royale de Danemark pour poursuivre cette réflexion avec le MAHRH et les partenaires impliqués dans l'exécution des activités de la deuxième phase. Le MAHRH a mis en place un comité de coordination composé non seulement de l'Ambassade et du MAHRH mais aussi des autres ministères concernés, et chargé de coordonner l'ensemble du processus.

Une première étape de ce travail a été réalisée de novembre 2003 en janvier 2004 suite aux ateliers de concertation avec les acteurs du programme et les ONG ainsi que des séances de travail avec les groupes spécifiques selon les thèmes de discussion. Au cours de cette étape, une étude sur l'état des lieux dans le domaine de l'assainissement a été menée. Cette étape a permis la préparation d'une première ébauche du document cadre de programme d'appui contenant une description générale des composantes et d'un chronogramme de travail détaillé (process action plan) pour la deuxième étape de la formulation.

Le processus de formulation du PADSEA II a entamé sa deuxième étape de préparation de février à mai 2004 avec la description détaillée des composantes et la révision du document de programme d'appui.

L'évaluation (appraisal) du programme a eu lieu en juin-juillet 2004 et un rapport d'évaluation comprenant les analyses et recommandation de l'équipe d'évaluation a été présenté et discuté à la fin de la mission. La version finale des documents du PADSEA II a été rédigée sur la base de ces recommandations.

## 2 CONTEXTE NATIONAL

### 2.1 CONTEXTE GENERAL

#### 2.1.1 Rappel de quelques chiffres clefs

Tableau 1 : Données de base sur le Burkina Faso

Surface totale du pays.....	274 000 km <sup>2</sup>
Population (estimation 2004) .....	12,5 millions
- Population urbaine .....	18 %
- Population rurale.....	82 %
Croissance démographique.....	2,38 %
- Milieu rural .....	1,70 %
- Milieu urbain .....	4,75 %
Espérance de vie (2000) .....	46,7 ans
Taux de mortalité infantile .....	164 par milles naissances vives
Taux brut de scolarisation au primaire (2003).....	44,8 % dont 38,2 % pour les filles et 49,6 % pour les garçons
Taux d'alphabétisation (2003).....	21,8 % (adultes de plus de 15 ans)
PIB / habitant (2000) .....	976 USD (corrigé parité de pouvoir d'achat)
PNB / habitant (Atlas, 2002) .....	230 USD
Croissance PIB (2002).....	4,6 %
Indice de Développement Humain .....	0,348 (169 <sup>ème</sup> sur 173 pays classés en 2000)

#### 2.1.2 Socio-démographie

Selon le recensement général de la population de 1996, le Burkina compte 10,3 millions d'habitants dont 52% de femmes. Avec un taux d'accroissement annuel de 2,38 %, la population totale est estimée à 12,5 millions en 2004. La densité moyenne est donc de l'ordre de 45 habitants au km<sup>2</sup>.

Le caractère toujours très rural du Burkina Faso se montre à travers la distribution de la population sur les différents tailles d'agglomérations :

Tableau 2 : Répartition des localités en fonction de la taille de la population

Pop. en '000	0-0,2	0,2 – 2	2-5	5-20	20-50	50-200
<b>Nbr. de localités</b>	820	5.942	833	163	12	2
<b>Nbr. de localités en %</b>	11 %	76 %	11 %	2 %	0,15 %	0,03 %

Source : Burkina Faso: Etat des lieux et perspectives pour l'eau et l'assainissement – Livre Bleu – Rapport final – 31 août 2004.

Selon la classification de l'administration burkinabè, le milieu urbain est défini comme des agglomérations de plus 10.000 habitants ce qui porte la population urbaine à environ 20 % de la population totale (estimation 2002) et la grande majorité des burkinabè vivent dans des villages de moins de 2.000 habitants.

Selon les estimations démographiques, le nombre de localités de plus de 10.000 habitants connaîtront un accroissement très important dans les années à venir: d'environ 60 en 2000 à environ 250 en 2025.

### 2.1.3 Situation sociale

Le Burkina Faso figure parmi les pays les moins avancés avec un indice de Développement Humain Durable estimé à 0,348 en 2000<sup>1</sup>.

En 2003<sup>2</sup>, 46,4 % de la population vivent en dessous d'un seuil de pauvreté de FCFA 82.672. Le seuil d'extrême pauvreté est estimé à FCFA 52.440 et 20 % de la population vit à ce seuil. En dépit des efforts entrepris par l'Etat et ses partenaires au développement, la pauvreté progresse. Son incidence est passée de 44,5 % en 1994 (avec un seuil de FCFA 41.009) à 45,3 % en 1998 (pour un seuil de FCFA 72.690).

### 2.1.4 Situation macro-économique

Pays essentiellement agricole, le Burkina Faso fait face à des conditions naturelles de production très austères. Après plus de dix années d'ajustement sans interruption (1991-2002), l'économie nationale a progressé à un rythme moyen de 3,2 % par an, en termes réels, contre une poussée démographique de 2,38 % par an.

Au cours de cette décennie, les objectifs de croissance ont été contrariés en début (1992-1993) et en fin de période (2002), d'une part, du fait de l'adversité et des aléas naturels et d'autre part, du fait des crises sociopolitiques dans la sous-région. Ainsi, au cours de la période 1990-1994, la croissance économique s'est établie à 3,2 % en moyenne par an en termes réels.

Du fait des effets de la dévaluation et des conditions climatiques plus favorables, la période 1995-1999 a été caractérisée par un rythme de croissance plus stable, 5,5 % en moyenne par an.

Contrairement à cette période, celle correspondant à la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) 2000-2002 a accusé une décélération du rythme de croissance établie à 3,9 % en moyenne par an. Cet état de fait a, par moment, limité l'impact des réformes au cours de la décennie se traduisant par un niveau de croissance (3,2 %) quasi identique à celui de la période 1981-1990 (3,3 %).

Ces progrès économiques, du fait de la fragilité de leur base, ne se sont pas traduits de manière significative en amélioration de la satisfaction des besoins essentiels d'une population en majorité jeune (46 % de moins de 15 ans<sup>3</sup>) dont le taux de croissance demeure encore élevé (2,4 % par an).

En effet, les indicateurs sociaux en net progrès, demeurent encore très faibles comme le montre le tableau plus haut.

### 2.1.5 Droit de l'homme

Les droits humains au Burkina Faso trouvent leur principale base juridique dans la Constitution du 2 juin 1991, première référence juridique nationale en matière de protection et de promotion des droits humains<sup>4</sup>. Fondée sur les valeurs cardinales de l'État de droit et de la démocratie libérale, cette Constitution affirme, dans son préambule, l'engagement du Peuple burkinabé à préserver et à garantir l'exercice des

---

<sup>1</sup> Rapport sur le Développement Humain Durable 2000

<sup>2</sup> Burkina Faso. La pauvreté en 2003. INSD

<sup>3</sup> Enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages. INSD

<sup>4</sup> Plan d'action et d'orientation pour la promotion et la protection des droits humains- MJDL- Sept 2002

droits collectifs et individuels, ainsi que sa souscription à la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 et aux instruments internationaux traitant des problèmes de droits de l'Homme.

En ce qui concerne la liberté d'association, l'action croissante d'une société civile dynamique et efficace, composée d'une multitude d'organisations non gouvernementales (ONG), d'associations et autres mouvements de défense des droits humains agissant à des degrés divers sur l'ensemble du territoire national, contribue à la protection et à la promotion des droits humains.

Le Burkina Faso est signataire de la plupart des traités internationaux de caractère universel relatifs à la protection des droits humains tels que les Pactes internationaux des Nations Unies relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels, ainsi que la Convention contre la torture, la Convention relative aux droits de l'enfant et celle portant sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes, ainsi que la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples.

### **2.1.6 La bonne gouvernance**

La politique de lutte contre la corruption et la fraude au Burkina Faso est déterminée et appliquée par le Premier Ministère qui comprend plusieurs structures administratives : i) l'Inspection générale d'État, ii) la Commission nationale de lutte contre la fraude, iii) le Comité de suivi des recommandations de l'Inspection générale d'État, iv) le Secrétariat exécutif de la bonne gouvernance et enfin récemment, v) la Haute Autorité de Coordination de la Lutte contre la Corruption (HACLIC) installée en avril 2003. La HACLIC a pour mission de coordonner la lutte anti-corruption ; d'assister le gouvernement dans la prévention, la détection et la lutte contre les pratiques de délinquance financière et de corruption au sein de l'administration ; d'étudier et exploiter les rapports de contrôle et d'inspection générale d'État ; de déceler les dysfonctionnements de l'administration et les foyers de corruption au sein des départements ministériels et de recevoir et étudier les dénonciations sous toutes formes. La création de la HACLIC est perçue comme une évolution positive dans le sens de la bonne gouvernance.

En plus de ces structures, nombreux projets/programmes pour promouvoir la bonne gouvernance sont logés dans le Ministère de l'Économie et du Développement et celui du Budget et des Finances (Plan national de renforcement de la gouvernance économique..). D'autres structures administratives viennent compléter le dispositif de lutte contre la corruption que sont : l'Inspection Générale des Finances, l'Inspection Générale des Affaires économiques, les inspections techniques dans les départements ministériels.

A ces institutions et structures publiques émanant de l'État il faut ajouter l'action du Réseau national de lutte anti-corruption (RENLAC), organisation de la société civile burkinabè.

### **2.1.7 La décentralisation**

La décentralisation joue en principe un grand rôle dans l'organisation future du secteur de l'AEPA du fait que les communes ont un rôle important à jouer dans le secteur eau et assainissement. En effet les Textes d'Orientation de la Décentralisation (TOD, 1998) énumèrent les attributions suivantes des communes par rapport au secteur :

- Protéger les ressources en eau souterraines et superficielles.
- Elaborer des plans d'action pour l'environnement.
- Assurer l'assainissement, lutter contre l'insalubrité, les pollutions et les nuisances.
- Donner son avis sur l'installation des industries polluantes.
- Assurer le contrôle de la qualité de l'eau.
- Prendre des mesures pour préserver l'hygiène et la salubrité de la commune.
- Construire et entretenir les caniveaux.
- Donner son avis sur le schéma d'adduction d'eau.
- Participer à la production/ou à la distribution de l'eau potable.
- Réaliser et gérer des puits, forages et des bornes-fontaines.

La situation en ce qui concerne les attributions des communes n'est cependant pas clarifiée du fait que les TOD sont en relecture en vue d'un nouveau redécoupage géographique des communes et pour clarifier les rôles, attributions et responsabilités des communes plus spécifiquement en milieu rural.

A ce jour, seules 49 communes urbaines ont été créées et le calendrier pour la création de plus de 300 communes rurales est incertain.

On constate, par ailleurs que la plupart des communes déjà établies rencontrent des difficultés pour exercer leurs compétences dues à la faiblesse de leurs budgets, le manque de ressources humaines qualifiées et de moyens matériels ainsi leur faible capacité organisationnelle. Il convient de préciser toutefois que quelques communes avec des appuis extérieurs ont réalisées des plans de développement communaux et ont assurées la construction de forages, AEPS et des latrines dans les lieux publics.

### 2.1.8 Genre

Au Burkina Faso, la pauvreté est un problème général, et les conditions de vie difficiles sont connues aussi bien par la majorité des hommes que par la majorité des femmes. Cependant les rapports hommes/ femmes inégalitaires aggravent la situation des femmes au Burkina Faso.

Le taux de scolarisation est caractérisé par des inégalités liées au sexe, des inégalités régionales et des inégalités liées aux niveaux socio-économiques. Selon la DEP/ Ministère de l'Enseignement de Base et de l'Alphabétisation (MEBA), le taux de scolarisation est de 42,7 % pour l'ensemble des deux sexes en 2001/2002. Pour les garçons, il est de 48,9 % alors que pour les filles, il est de 36,2 % ; seulement 21,8 %<sup>5</sup> de la population est alphabétisé<sup>6</sup>. Ce taux est de 29,4 % chez les hommes et 15,2 % chez les femmes. Face à cette situation, un plan d'action pour l'éducation des filles a été élaboré et mis en œuvre en 1998.

Les femmes ont un accès plus restreint aux soins de santé. Au cours de ces dernières années, les études révèlent que l'ampleur des infections du VIH chez les femmes est plus élevée que chez les hommes<sup>7</sup>. La situation sanitaire des femmes se caractérise également par une morbidité et une mortalité maternelles encore élevées.

Dans l'ensemble, on observe que :

---

<sup>5</sup> Enquête burkinabè sur les conditions de vie des ménages. INSD.2003

<sup>6</sup> Enquête de 1998 sur les conditions de vie de ménage réalisée par l'INSD

<sup>7</sup> Rapport sur le Développement humain - La lutte contre le VIH-SIDA- 2001 PNUD

- Les femmes ne jouissent pas du statut de propriétaire terrien, ni de la sécurité foncière. Très peu d'entre elles peuvent jouir du statut d'héritière des biens familiaux
- Les femmes ont un accès plus restreint aux opportunités d'emploi et de crédit par rapport aux hommes
- Le statut social et économique des femmes dans la société burkinabé les expose plus que les hommes aux pratiques néfastes telles que le mariage forcé, le lévirat forcé, l'excision, les violences conjugales.

En ce qui concerne le domaine juridique, le problème qui se pose n'est pas tant l'absence des textes juridiques, mais plutôt leur méconnaissance et leur non application. En outre, il existe une dualité de juridiction engendrée par la coexistence du droit moderne écrit et du droit traditionnel fondé sur les coutumes et les religions. Pour réduire les inégalités liées au genre dans le domaine civique, familial et dans le monde du travail, des dispositions spécifiques de protection et de promotion de la femme ont été prises dans les cadres du code des personnes et de la famille ainsi que des codes particuliers (code du travail, code électoral, code pénal).

Il n'existe pas encore de stratégie nationale genre au Burkina Faso, ni de stratégie nationale de promotion de la femme. Le ministère de la Promotion de la Femme (MPF) vient d'adopter depuis septembre 2002 « le genre » comme politique nationale de promotion des femmes. Un nouveau plan d'action pour la promotion de la femme burkinabé est en élaboration.

Dans sa stratégie globale de lutte contre la pauvreté, le gouvernement du Burkina Faso a inscrit la prise en compte de la dimension genre comme un des grands principes directeurs. Il y a donc nécessité d'une planification adéquate selon le genre afin de garantir des résultats équitables pour les femmes comme pour les hommes et notamment pour les groupes défavorisés.

### **2.1.9 Environnement**

Au terme des dispositions de l'article 17 de la loi n°005/97/ADP du 30 Janvier 1997 portant Le Code de l'environnement au Burkina Faso promulguée en 1997, stipule que les activités susceptibles d'avoir des incidences significatives sur l'environnement doivent être soumises à l'avis préalable du Ministre chargé de l'environnement.

L'avis est établi sur la base d'une Étude d'Impact sur l'Environnement (E.I.E) ou d'une Notice d'Impact sur l'Environnement (N.I.E).

Toutefois les études d'impact ont été rarement conduites lors de grands travaux tels que barrages, grands périmètres irrigués, nouveaux sites miniers. Ce ne sont que les projets les plus récents qui ont inclus de telles études dans leur faisabilité. Les actions concrètes de préservation de l'environnement actuellement conduites au Burkina Faso concerne le périmètre de protection autour des sites de captage pour les AEP. Enfin, un problème important des relations entre l'eau et l'environnement est l'inexistence d'une police efficace des eaux.

## 2.2 LE SECTEUR EAU

### 2.2.1 La politique nationale de l'eau et de l'assainissement

#### La gestion des ressources en eau

Le gouvernement du Burkina Faso attache depuis la fin des années 90 une grande importance à la gestion intégrée des ressources en eau et bon nombre d'outils visant la GIRE ont été développés au cours des dernières années :

- Une « Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau », adoptée par l'Assemblée Nationale le 08 février 2001
- Un « Etat des lieux des Ressources en eau du Burkina et de leur Cadre de gestion » publié en mai 2001
- Un Conseil National de l'Eau, créé par décret n° 2002-539/PRES/PM/MAHRH du 27 novembre 2002, et mis en place en décembre 2003
- Un Comité de pilotage pour la mise en œuvre du PAGIRE, créé par décret n°2003-380/PRES/PM/MAHRH du 29 juillet 2003
- Un Secrétariat Permanent pour la mise en œuvre du PAGIRE, créé par arrêté n° 2003-066/MAHRH/SG/DGIRH du 8 septembre 2003

Finalement, le gouvernement du Burkina Faso a adopté en 2004 un « Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau du Burkina Faso » (PAGIRE).

Les grandes orientations du PAGIRE, qui couvre la période 2003-2015, sont définies comme suit :

- Recentrer les missions de l'Etat
- mettre en place le Conseil National de l'Eau (CNE) en tant qu'organe national pour une gestion concertée de l'eau et associant l'Etat, les collectivités locales, le secteur privé et la société civile dans ses composantes diverses
- Construire de nouveaux espaces de gestion sur la base des bassins hydrographiques en tant que circonscriptions spécifiques appropriées pour la planification et la gestion de l'eau
- Renforcer les capacités d'interventions des collectivités locales, du secteur privé et de la société civile dans le domaine de l'eau, et
- Développer et renforcer les ressources humaines.

Plusieurs bailleurs de fonds ont exprimé leur intérêt à co-financer la mise en œuvre du plan d'action.

#### Approvisionnement en eau

En plus de la législation adoptée sur la gestion des ressources en eau (voir section 2.2 ci-dessus), les interventions en matière d'approvisionnement potable proprement dit se basent sur un complexe de politiques et stratégies dont les importantes sont :

- La lettre d'intention de politique de développement humain durable
- La lettre de politique de développement rural décentralisé
- Politique et stratégies en matière d'eau (1998)

Les principes de base retenus dans ces documents sont principalement comme suit :

- Retenir l'approche par bassin hydrographique comme cadre approprié pour la planification, la mobilisation, la gestion et la protection des ressources en eau
- Par rapport aux usages de l'eau et à l'affectation des ressources, priorité est accordée à la satisfaction des besoins en eau potable de la population
- Le principe de la responsabilité des communautés de base et la participation des populations et de la société civile dans la formulation, l'exécution, le suivi, l'évaluation et le financement des politiques et des programmes
- Le principe du recentrage du rôle de l'État et de l'implication du secteur privé et de la société civile
- La participation des populations au financement des investissements dans les secteurs sociaux à 10% minimum
- Donner la priorité à la réhabilitation, à la consolidation des infrastructures hydrauliques dans le souci de rentabiliser ou de viabiliser les investissements réalisés
- L'accès à l'eau potable et à l'hygiène est un facteur essentiel dans l'amélioration de l'état sanitaire des populations, notamment dans les zones rurales.

En cohérence avec la politique/stratégie sectorielle de 1998, une réforme de la gestion des forages et des AEPS en milieu rural et semi-urbain a été définie<sup>8</sup>.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Assurer le fonctionnement permanent et la pérennité des infrastructures d'AEP
- Assurer le transfert de la maîtrise d'ouvrage publique des infrastructures d'AEP aux collectivités territoriales et aux communautés bénéficiaires
- Valoriser les compétences locales en les professionnalisant
- Réduire les charges de l'État
- Contribuer à la création d'emplois dans les métiers de l'eau
- Promouvoir les petites et moyennes entreprises et industries (PME/PMI)
- Promouvoir le développement local, et
- Assurer la communication, l'information et la formation des acteurs de l'eau et l'information des partenaires au développement afin de les amener à s'impliquer au processus et à participer à la mise en œuvre de la politique de l'eau au niveau local.

Les principes de la réforme sont actuellement testés dans 13 provinces avec l'appui de la coopération française.

### **Assainissement**

Le domaine de l'hygiène et de l'assainissement, quoique incontestablement d'importance primordiale pour la santé de la population, ne figure pas parmi les priorités des documents politiques et stratégiques du gouvernement. Les documents importants du domaine de la santé publique sont:

- Code de la Santé Publique (Loi no. 23/94/ADP du 19 mai 1994)
- Politique Sanitaire Nationale (adopté par le décret no. 2000-445/PRES/PM/MS du 22 septembre 2000)
- Politique Nationale en matière d'Hygiène Publique (document draft de 2003)
- Stratégie nationale du sous-secteur de l'assainissement au Burkina Faso (janvier 1996)

<sup>8</sup> Réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi-urbain. Document cadre de la réforme. Août 2000. Ministère de l'Environnement et de l'Eau.

Les deux premiers documents indiquent les principes fondamentaux de la responsabilité de l'État en ce qui concerne la santé de la population. La Politique Nationale en Matière de l'Hygiène Publique est actuellement au niveau du cabinet et n'a pas encore été présentée au Parlement.

Une analyse de la stratégie nationale du sous-secteur assainissement fait ressortir quelques insuffisances :

- la stratégie ne fait aucune référence à la politique nationale de l'eau. L'un des objectifs de l'assainissement devrait être de contribuer à l'atteinte des objectifs assignés au secteur eau ;
- la stratégie est en inadéquation par rapport aux textes portant orientation de la décentralisation (TOD) qui attribue la maîtrise d'ouvrages du sous-secteur aux collectivités territoriales en lieu et place d'une maîtrise d'ouvrage partagée avec les ministères chargés de l'eau et des travaux publics ;
- la stratégie ne met pas suffisamment en évidence les objectifs assignés au sous-secteur malgré l'existence d'une stratégie, les mesures et actions d'assainissement sont restées timides et sans impacts significatifs sur l'hygiène publique.

Outre les textes mentionnés ci-dessus, le code de l'environnement (Loi no. 005/97/ADP du 30 janvier 1997) stipule dans son article 58 que "un décret pris en Conseil des Ministres sur proposition du Ministre chargé de l'Environnement, après concertation avec les Ministres concernés et les autorités locales, définit une stratégie nationale d'assainissement."

### **2.2.2 Situation des ressources en eau**

Une synthèse de la situation des ressources en eau au Burkina Faso réalisée en 2001 fait apparaître que la moyenne des ressources en eau théoriquement disponibles et mobilisables au Burkina Faso est de 850 m<sup>3</sup> par an et par habitant, alors que le seuil de pénurie est généralement évalué à 1 000 m<sup>3</sup><sup>9</sup>.

Dans un contexte (dans la plus grande partie du territoire) caractérisé par une pénurie d'eau, doublée d'une demande en eau en croissance, l'atteinte des objectifs du CSLP et des objectifs du millénaire à l'horizon 2015 passe nécessairement par une gestion concertée et équilibrée des ressources en eau du pays.

### **2.2.3 Hydraulique rurale et semi-urbaine**

Le dernier inventaire exhaustif des ouvrages hydrauliques réalisés date de 1996 (BEWACO). Bien que la DGAEP ait réalisé une mise à jour partielle de l'inventaire en 2002, les données sur le secteur sont à prendre avec beaucoup de précautions<sup>10</sup>.

Selon la situation établie en 2002 par la DGAEP, le nombre total de points d'eau réalisés serait au nombre de 33.260 répartis comme suit: 22.360 forages équipés de pompes à motricité humaine fonctionnels (67 %) et 10.900 puits modernes permanents (33 %) dont certains sont destinés à l'agriculture et l'élevage.

<sup>9</sup> Voir : *Etat de lieux des ressources en eau du Burkina Faso et de leur cadre de gestion*, Ministère de l'Environnement et de l'Eau, DGH, mai 2001.

<sup>10</sup> Un inventaire hydraulique couvrant l'ensemble du territoire national sera réalisé en 2004 et 2005 sur financements divers (BAD, Danida et KfW).

Il est à remarquer que le Gouvernement du Burkina Faso ne considère pas les puits modernes comme des points d'eau modernes ne devant ainsi pas être pris en compte dans le calcul des taux d'équipement/taux de desserte.

Pour le milieu semi-urbain, couvrant les agglomérations dont la population est comprise entre 2.000 et 10.000 habitants, 157 adductions d'eau potable simplifiées (AEPS) et 75 postes d'eau autonomes (PEA) auraient été réalisés jusqu'à 2002.

Sur cette base, le taux de couverture en milieu rural et semi-urbain (hors périmètres ONEA) atteindrait 53 % en 2002<sup>11</sup>. Comme il n'existe pas de données fiables sur la fonctionnalité des ouvrages, il n'est guère possible de calculer la population ayant réellement accès à un ouvrage fonctionnel. Toutefois en se basant sur les expériences d'autres pays de la sous-région<sup>12</sup>, le taux de desserte serait de 15 à 20 % moins élevé que le taux de couverture.

On constate aussi qu'il y a des disparités importantes sur le plan géographique.

Une enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages montre que 43 % de la population n'a pas accès à une source d'approvisionnement en eau potable.

*Tableau 3 : Répartition des ménages selon le mode d'approvisionnement en eau en milieu rural*

Rivières, puits traditionnel et autres	43%
Puits modernes et forages	52%
PEA et AEPS	5%

#### **2.2.4 Hydraulique urbaine**

Il existe au Burkina Faso 64 centres urbains avec une population d'environ 2.400.000 habitants (2002).

Il relève de la responsabilité de l'ONEA de desservir cette population en eau potable et en assainissement.

L'ONEA gère actuellement 36 centres équipés de réseaux AEP classiques. Cinq autres centres équipés de PEA financés par l'ONEA sont en régie communale.

La population totale desservie dans ces centres était environ 1.500.000 en 2002 ce qui porte le taux de couverture à 63 % en milieu urbain.

En ce qui concerne l'assainissement dans les 49 communes urbaines, seules les communes de Ouagadougou, Bobo Dioulasso, Banfora, Fada, Kaya, Koudougou et Ouahigouya disposent de structure d'assainissement. En 2002, il est estimé qu'environ 2 millions d'habitants avaient accès à un ouvrage d'assainissement, ce qui correspond à un taux de couverture de 83 %.

L'accroissement rapide de la population urbaine<sup>13</sup> et l'émergence d'un grand nombre de villes de plus de 10.000 habitants (voir section 2.1.2 ci-dessus) constituent un défi majeur

<sup>11</sup> Source : MAHRH/DGAEP 2002.

<sup>12</sup> Au Bénin et au Ghana, le taux de non-fonctionnalité des ouvrages réalisés accuse typiquement 20 %.

<sup>13</sup> Il est estimé que le taux de croissance moyen en milieu urbain et semi-urbain varie de 2,5 à 7 % selon les localités.

pour le sous-secteur aussi bien au niveau des investissements requis qu'au niveau du développement de la capacité des acteurs.

### 2.2.5 Assainissement

En général, l'envergure et le niveau d'information sur le sous-secteur assainissement sont faibles. L'assainissement est resté marginalisé pendant au moins deux décennies et ne doit son essor actuel au niveau des grandes villes qu'à la faveur des plans stratégiques d'assainissement et aux programmes d'appui au développement des communes. En dehors des dispositions de la DIEPA et l'institution de la taxe d'assainissement en 1985, c'est seulement en 1996 qu'une stratégie nationale en matière d'assainissement a été adoptée.

*L'assainissement de base*<sup>14</sup> est un mode d'épuration des eaux usées et des excréta dans les agglomérations à habitat dispersé avec une consommation spécifique d'eau inférieure ou égale à 50 l/j/hbt. On peut l'utiliser dans des conditions particulières pour un groupe d'habitats (assainissement semi-collectif).

Les options technologiques mises au point sont nombreuses: latrines traditionnelles, latrines traditionnelles réhabilitées, latrines VIP (fosse ventilée), toilettes à chasse manuelle, fosses septiques, douches et puisards, lavoirs et puisards. Les latrines VIP peuvent être à une, deux ou plusieurs fosses ventilées selon qu'elles soient familiales ou publiques.

L'ONEA et plusieurs projets de développement (financés par l'UNICEF, la DANIDA, le CREPA, la Coopération Suisse, l'ONG EAST, etc.) interviennent dans ce domaine. Ces interventions ne sont malheureusement pas coordonnées et chaque intervenant vulgarise une option technologique qu'il a choisie. Il apporte un appui financier en prenant en charge les dalles et les claustras pour la cheminée de ventilation.

Le coût des ouvrages d'assainissement est très variable, selon qu'on utilise des matériaux locaux ou des matériaux définitifs pour la cabine. Certains bailleurs de fonds vulgarisent la latrine SANPLAT avec la cabine construite en matériaux locaux, et un apport financier variant entre 5.000 et 6.000 FCFA par ouvrage. Les ouvrages vulgarisés par l'ONEA sont subventionnés à raison de 8.000 à 32.000 FCFA selon le type d'ouvrage. Les latrines scolaires et celles des formations sanitaires sont subventionnées à 90 % (mais le PADSEA II prévoit une subvention de 100%).

La mobilisation sociale, la formation des maçons et le contrôle des travaux sont pris en charge par les intervenants. Cela peut représenter 30 à 50 % du coût des ouvrages.

Les données sur l'assainissement autonome sont dispersées au niveau des différents intervenants. Il est de ce fait difficile d'avancer des chiffres sur le plan national.

---

<sup>14</sup> L'assainissement de base comprend l'assainissement autonome individuel ainsi que les attitudes et pratiques devant concourir à la promotion d'une hygiène adéquate afin de prévenir les maladies et de garantir la protection de l'environnement. Il vise la promotion des ouvrages et des équipements sanitaires au niveau des ménages et des places publiques.

Les résultats de l'enquête prioritaire sur les conditions de vie des ménages, réalisée en 1998, ont révélé la situation suivante sur les lieux d'aisance des ménages :

Tableau 4 : Couverture en latrines - 2003

Type	Milieu rural	Milieu urbain	Burkina Faso
Latrines hygiéniques	0,3%	7,8%	1,9%
Latrines traditionnelles	13 %	78,1%	27,8%
Dans la nature	86,7%	14,1%	70,3%

Source: Document de référence du secteur eau et assainissement au Burkina Faso. MAHRH, juin 2003

Le tableau ci-dessus fait ressortir que les latrines hygiéniques sont très peu développées au Burkina et que peu de chose a été fait dans le sous-secteur depuis la déclaration de la DIEPA en 1977 jusqu'à nos jours. Près de 70 % des eaux usées domestiques et des excréta sont déversés dans la nature; à cela il faut ajouter les eaux usées industrielles.

*L'assainissement collectif* constitue le mode d'assainissement adapté aux grands centres urbains où la consommation d'eau est importante. L'assainissement en milieu urbain est exécuté par l'ONEA à travers son contrat plan et le 3ème projet de développement urbain. L'intervention de l'ONEA dans les grands centres se fait à travers les plans stratégiques d'assainissement.

Actuellement, le plan stratégique d'assainissement de Ouagadougou et celui de Bobo-dioulasso sont en cours d'exécution. L'étude des plans stratégiques d'une dizaine de villes est en négociation avec la BAD.

## 2.2.6 Forces et faiblesses du secteur

### *Cadre politique, institutionnel, législatif et réglementaire*

Les forces du cadre politique et institutionnel résident dans l'existence d'une politique nationale de l'eau en phase avec les politiques et stratégies nationales. Cette politique a pour finalité la mise en oeuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau pour un développement durable. On assiste à l'émergence de bureaux d'études et d'entreprises de travaux et de services privés dans le secteur eau et assainissement et l'acquisition d'une expertise par le secteur public, le secteur privé et la société civile dans la conception et la réalisation des ouvrages et infrastructures hydrauliques.

La politique nationale de l'eau et de la réforme du système de gestion des infrastructures d'AEP en milieu rural et semi-urbain ont une portée juridique étant approuvées par décret pris en Conseil des Ministres. L'adoption des textes portant orientation de la décentralisation et la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau permettent d'impliquer d'autres acteurs que sont les collectivités locales et de réglementer l'utilisation de l'eau. Les faiblesses du cadre sont : l'insuffisance de la coordination intersectorielle, interministérielle, et avec des partenaires au développement ; l'absence d'un programme d'actions pour le développement du sous-secteur AEP en conformité avec les objectifs gouvernementaux; le déficit de communication entre le public et le privé; l'insuffisance de la mobilisation des ressources financières internes et la forte dépendance du secteur des financements extérieurs.

Le système de suivi-évaluation existant n'est pas optimal. Un inventaire hydraulique détaillé et régulièrement mis à jour n'existe pas actuellement. Une meilleure définition et utilisation des indicateurs de performance et d'impact permettront de lever les insuffisances du secteur et d'améliorer l'efficacité des actions. L'articulation plus significative de la politique nationale de l'eau avec le CSLP exigera de développer un système d'indicateurs stables et leur mise en relation avec certains indicateurs de développement internationaux.

Dans le domaine des ressources humaines, on constate l'absence d'une politique de développement des ressources humaines et de renforcement des capacités institutionnelles, le nombre insuffisant d'agents du secteur public du au gel de recrutement pendant une décennie, l'insuffisance de renforcement des capacités des agents à travers une formation initiale et/ou formation continue.

Les considérations transversales, telles que la lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement, les aspects genre, la décentralisation, la démocratisation et les droits de l'homme, la lutte contre le VIH/SIDA, font objet des préoccupations importantes par l'État burkinabè et Danida. Toutefois, le progrès dans la mise en œuvre de ces thèmes, est peu perceptible dans le secteur de l'eau, sans doute dû aux difficultés d'opérationnalisation des actions, à l'insuffisance de la formation des acteurs ou à l'insuffisance du système de suivi-évaluation du secteur eau.

### ***Ressources en eau***

Les forces principales en ce qui concerne l'évaluation des ressources en eau, sont la densité des stations pluviométriques et hydrométriques relativement satisfaisante et l'existence d'un personnel formé à la collecte et à la gestion des données. Les principaux points de faiblesse sont : i) la densité du réseau de mesure et d'observation de la ressource qui n'est pas adaptée à une gestion des ressources en eau par bassin, ii) faiblesses dans la collecte, le traitement, l'assurance qualité, le stockage et la publication des données, iii) l'absence de financement propre du suivi et de l'exploitation du réseau d'observation, du traitement et de la publication des données sur la ressource, et iv) l'insuffisance du personnel et du budget de fonctionnement.

### ***Approvisionnement en eau potable***

Les forces principales au niveau de l'adduction d'eau potable en milieu rural et semi urbain sont : i) l'existence d'un grand nombre de points d'eau modernes, ii) l'existence d'une expertise nationale pour la conception et réalisation d'ouvrages, et iii) l'existence d'un cadre pour la gestion des infrastructures d'hydraulique en milieu rural et semi-urbain.

Les principales faiblesses sont : i) la faible disponibilité et la connaissance insuffisante des ressources en eau, ii) la connaissance insuffisante de la qualité des ressources en eau souterraine, par exemple le niveau d'agressivité de l'eau souterraine, iii) l'insuffisance dans la planification et dans la coordination des interventions, iv) une mauvaise répartition des ouvrages sur l'ensemble du territoire, v) une définition de taux de desserte qui ne reflète pas le besoin réel en points d'eau modernes, vi) l'absence de mécanismes de suivi et de mise à jour périodique des inventaires, et vii) une attention insuffisante à l'appui post-projet, y compris l'insuffisance de l'entretien des ouvrages.

### ***Assainissement***

Malgré l'existence d'une stratégie, les mesures et actions d'assainissement sont restées timides et n'ont eu que peu d'impacts significatifs sur l'hygiène publique.

L'assainissement est resté marginalisé pendant au moins deux décennies. La stratégie a été élaborée avant la politique nationale de l'eau et les textes portant orientation de la décentralisation (TOD) qui attribuent la maîtrise d'ouvrage du sous-secteur aux collectivités territoriales.

De ce fait, la stratégie mérite une relecture et une actualisation pour que le sous-secteur assainissement connaisse un réel développement et une attention soutenue.

On trouve une certaine redondance dans la liste des ministères qui s'occupent de l'assainissement. La liste comprend les institutions suivantes: le MAHRH, le MS, le MEBA, le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV), le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD), et le Ministère des Infrastructures, des Transports et de l'Habitat.

Selon le décret no. 2002-255/PRES/PM concernant les attributions des ministères, trois ministères sont impliqués dans la poursuite d'une meilleure santé et cadre de vie à travers les actions en matière d'hygiène et d'assainissement:

Le MAHRH est chargé de l'élaboration de la législation en matière d'eau et d'assainissement et du contrôle de son application. En outre, il est chargé de l'assainissement des eaux usées et des excréta.

Le MS est chargé de l'hygiène publique, de la prévention et de la lutte contre les grandes endémies.

Le MECV est chargé de l'initiation, de la coordination, de la réglementation et du suivi des actions liées à l'assainissement de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie tant en milieu rural qu'urbain.

### **2.2.7 Financement de l'approvisionnement en eau potable**

Le secteur de l'eau est principalement financé par l'Etat et ses partenaires au développement et pour une moindre part par la population à travers leurs propres réalisations, les travaux en investissement humain et les contributions à l'investissement initial. Toutefois, il convient de préciser qu'une part non maîtrisée du financement de l'eau potable est faite par d'autres sources de financement, notamment :

- Les ONG qui sont environ une trentaine interviennent dans le domaine d'eau potable. En 1995, leur contribution a été estimée à 2,6 milliards de francs CFA
- Les projets de développement rural (PDR) et les projets de développement local (PDL), environ aujourd'hui trente cinq (35) interviennent dans plusieurs secteurs. Leurs contributions au financement de la réalisation des points d'eau potable ne sont pas négligeables et ont été évaluées à 2,6 milliards en 1995
- Les ressources PPTTE et d'autres rubriques du budget de l'Etat interviennent pour la réalisation d'infrastructures sanitaires, scolaires et autres qui nécessitent souvent la réalisation d'un point d'eau comprise dans les financements affectés à cet effet.

Ainsi, l'Agence Faso Baara et autres qui ont la maîtrise d'œuvre de ces projets, réalisent des points d'eau potable.

Pour la période 1996 à 2003, le financement de l'eau potable a, à titre estimatif, coûté à l'Etat 152,2 milliards de FCFA dont 149 milliards, soit 93 % financés par ses partenaires extérieurs<sup>15</sup>.

Tableau 5 : Dotations budgétaires et bilans annuels du PIP de l'eau potable

Années	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Total
<b>Rubriques</b>									
<b>Budget eau potable</b>	9,5	14,1	15,5	9,5	18,1	17,4	32,6	35,5	152,2
dont investissement (dotations budgétaires)	9,1	13,9	15,1	9,2	17,9	17,1	32,3	35,3	149,96
PIP/ eau potable	7,8	11,8	13,5	14,5	9,6	10,4	37,6	24,3	129,50
Ecart	1,3	2,1	1,6	-5,3	8,3	6,7	-5,3	11,0	20,46

Comme montré dans le tableau ci-dessus, le budget de l'eau potable a presque quadruplé, évoluant de 9,5 milliards de FCFA en 1996 à 35,3 milliards en 2003.

Ses dépenses de fonctionnement ont cependant connu une régression sur la période, passant de 362 millions de FCFA en 1996 à 33 millions en 2003. Quant aux d'investissement, elles ont été multipliées par près de quatre, passant de 9,1 milliards de FCFA en 1996 à 35,3 milliards en 2003, avec un taux moyen de 21,24 %.

Les investissements financés sur fonds propres ont évolué de 0,3 à 1,5 milliards de FCFA entre 1996 et 2003, avec un taux annuel moyen de 22,20 % tandis que ceux financés sur ressources extérieures ont progressé de 21,20 % dont subvention (16,06) et prêts (26,14).

Les dépenses publiques consacrées à l'eau potable du budget de l'Etat oscillent entre 2,64 % et 5,74 %, soit un taux annuel moyen de 3,79 %. La santé et le l'éducation de base absorbent respectivement en moyenne 7,23 % et 8,49 % des dépenses budgétaires de l'Etat.

Les dépenses d'investissement allouées à l'eau potable varient entre 6,34 % et 12,65 %, pour un taux moyen de 8,96 % contre 7,46 % pour la santé et 7,90 % pour l'éducation de base.

Les dépenses de fonctionnement oscillent entre 0,21 % et 0,01 % du budget fonctionnement Etat, avec une moyenne annuelle de 0,10 % contre respectivement 8,86 % et 11,19 % pour la santé et l'éducation de base.

La part des ressources extérieures du sous-secteur de l'eau évolue de 7,05 % à 16,54 %, avec un taux moyen de 11,14%, tandis que la santé et l'éducation ont respectivement des taux moyens de 7,41% et 8,53 %. Les dépenses budgétaires sur fonds propres consacrées à l'eau potable oscille entre 0,32 % et 0,39 % des fonds propres de l'Etat au cours de la période 1996-2003 avec une part moyenne de 0,40 % alors que celles consacrées à la santé et à l'éducation de base sont respectivement 7,04 % et 8,49 %.

Sur la base de ce qui précède on peut conclure que le sous-secteur de l'eau potable fait partie des priorités du Gouvernement. Cependant, il convient de noter que l'Etat semble faire moins d'efforts sur ses ressources propres que pour le sous-secteur de l'éducation de base (MEBA : 8,96 % et eau potable : 7,90 %). Cela est dû à la faiblesse des dépenses

<sup>15</sup> Synthèse des dotations budgétaires de 1996 à 2003

de personnel consacrées à l'eau potable. En effet, les dépenses de fonctionnement sont financées sur les ressources propres. L'Etat consacre en 2003, 30 milliards pour les dépenses de personnel du MEBA et moins de 200 millions pour l'eau potable<sup>16</sup>.

### **2.3 LE CADRE STRATEGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE ET LES ODM**

La préoccupation essentielle du gouvernement à travers le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) est de centrer la stratégie de développement économique sur un meilleur impact des politiques publiques et sur la nécessité d'accroître le pouvoir d'achat des populations les plus défavorisées et de leur offrir un meilleur cadre d'épanouissement social.

Le CSLP s'établit autour de quatre axes essentiels :

- Axe 1            Accélérer la croissance et la fonder sur l'équité
- Axe 2            Garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base
- Axe 3            Élargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres
- Axe 4            Promouvoir la bonne gouvernance.

L'approbation du CSLP en juillet 2000 par la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, a permis au Burkina d'accéder à l'initiative d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTTE).

Les objectifs de desserte fixés dans le CSLP en matière d'eau potable pour la période 2000 – 2010 sont les suivants :

- faire passer le nombre de provinces ayant un taux de desserte supérieur à 90% de 17 en 1999 à 45 en 2010 ;
- faire passer le taux de panne des pompes à motricité humaine de 20% en 1999 à 5% en 2010 ;
- faire passer le nombre de centres secondaires équipés d'ouvrages d'AEPS de 200 en 1999 à 800 en 2010.

Les programmes prioritaires de mise en œuvre du CSLP, 2004–2006 indiquent au titre de l'AEPA que la situation devrait évaluer comme suit:

- le taux de couverture en eau potable atteindra 88% en 2004<sup>17</sup>, 90% en 2005 et 92% en 2006 pour les milieux rural et semi-urbain
- le taux de couverture en eau potable atteindra 75% en 2004, 78% en 2005 et 80% en 2006 pour le milieu urbain.

Par ailleurs, il y est indiqué que les différentes interventions devront permettre :

- la réalisation de la réforme du secteur de l'assainissement

<sup>16</sup> Pour plus de détails, voir *Etude sur la revue des dépenses publiques du sous-secteur de l'eau potable 1994-2003 et sur le flux financier du PADSEA II. Rapport provisoire. Août 2004*

<sup>17</sup> Il convient de noter de grandes différences dans les données de l'AEP. Une estimation de la DGAEP pour l'année indique un taux de couverture de 53 %. Avec l'appui de la BAD, de l'UE, de Danida et de la KfW, le développement d'un inventaire (point zéro) sur les ouvrages d'AEP a été entamé. Il est prévu qu'il soit terminé en 2005.

- l'implication des bénéficiaires dans le processus de mise en place des infrastructures et leur gestion à travers leurs comités de gestion, les opérateurs privés ou associatifs
- la correction des disparités régionales en matière de disponibilité de l'eau potable.

Le CSLP, dans sa version de janvier 2004, indiquent que les indicateurs retenus pour le domaine de l'eau et l'assainissement et qui doivent être suivis tant au niveau régional que provincial sont le taux de couverture en eau et le pourcentage des ménages ayant accès à des latrines fonctionnelles.

Le suivi des indicateurs du CSLP est difficile dû au fait qu'un système de suivi régulier et fiable des activités n'a pas encore été mis en oeuvre. De plus, on note dans les documents qu'on emploie sans distinction taux de couverture et taux de desserte et qu'il n'est pas tout à fait clair comment le CSLP définit et délimite les milieux urbain, rural et semi-urbain.

Vu le niveau de connaissance actuelle de la situation du secteur, il est difficile de précisément chiffrer les besoins en ouvrages et en financement pour atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM).

Toutefois, selon une estimation faite<sup>18</sup>, la demande à satisfaire d'ici 2015 pour atteindre les ODM serait comme suit en milieux urbain et rural:

Tableau 6 : Taux de couverture en eau potable dans la perspective 2015 (ODM)

	1990			2002			2015 (ODM)		
	Pop. Totale	Couverture Pop. %		Pop. totale	Couverture Pop. %		Pop. totale	Couverture Pop. %	
Milieu rural	7,8 m	3,9 m	50	9,4 m	5,7 m	60	11,7 m	9,4 m	80
Milieu urbain	1,2 m	0,9 m	74	2,4 m	1,5 m	65	4,1 m	3,4	83
<b>Total</b>	<b>9,1 m</b>	<b>4,8 m</b>	<b>53</b>	<b>11,8 m</b>	<b>7,2 m</b>	<b>61</b>	<b>15,8 m</b>	<b>12,7</b>	<b>81</b>

Il ressort du tableau ci-dessus qu'il faudra fournir de l'eau potable à environ 3,7 millions de burkinabè en milieu rural et 1,8 millions en milieu urbain au cours de la période 2002-2015 pour atteindre les ODM. Grossièrement, il est estimé que le besoin en financement sur la période 2002-2015 constitue USD 40 millions par an (investissements uniquement).

## 2.4 LES ACTEURS PRINCIPAUX DU SECTEUR

### 2.4.1 Le MAHRH

La tutelle du secteur eau est assurée depuis juin 2002 par le ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques (MAHRH). Il regroupe, selon la loi n° 010/98/AN du 21 avril 1998, deux secteurs (agriculture et eau) et un sous-secteur (ressources halieutiques). L'organigramme du MAHRH est inclus en Annexe 1.

<sup>18</sup> Burkina Faso: Etat des lieux et perspectives pour l'eau et l'assainissement – Livre Bleu – Rapport final – 31 août 2004.

Le MAHRH résulte de la fusion entre l'ex-ministère de l'Agriculture et une partie de l'ex-ministère de l'Environnement et de l'Eau. Sa création répond à une vision fonctionnelle et multisectorielle du développement rural.

En ce qui concerne le secteur eau, le MAHRH est au *niveau central* comprend trois directions générales dont les noms annoncent déjà leurs attributions :

- La Direction générale de l'Approvisionnement en Eau potable (DGAEP) qui comprend deux directions techniques : la Direction de l'Hydraulique Urbaine et Semi-Urbaine (DHUSU) et la Direction de l'Hydraulique Villageoise (DHV) ;
- La Direction générale de l'Hydraulique agricole (DGHA) comprend deux directions techniques : la Direction de la Promotion de la Petite Irrigation (DPPI) et la Direction de la Coordination des Aménagements Hydro-agricoles (DCAH) ;
- La Direction générale de l'Inventaire des Ressources hydrauliques (DGIRH) comprend deux directions techniques : la Direction des Études et de l'Information sur l'Eau (DEIE) et la Direction du Suivi des Bassins hydrographiques (DSBH).

Avec la mission principale d'assurer la mise en œuvre coordonnée du PAGIRE sous l'autorité du Comité de Pilotage du PAGIRE, le SP/PAGIRE a été établi en 2003 sous la responsabilité du Secrétaire Général. Le secrétariat permanent exerce entre autres les attributions suivantes :

- La définition des stratégies opérationnelles de mise en œuvre du PAGIRE
- La mobilisation des ressources financières nécessaires à sa mise en œuvre
- L'établissement et le suivi des protocoles d'accord avec le tiers pour la mise en œuvre des actions spécifiques
- Le renforcement du partenariat entre tous les acteurs, et
- L'élaboration des programmes et rapports d'activités relatifs à la mise en œuvre.

Le SP/PAGIRE dispose actuellement (2004) d'un personnel très restreint – moins de la moitié des postes prévus dans l'arrêté portant organisation et fonctionnement du SP/PAGIRE.

Selon la Direction des Ressources Humaines du MAHRH, les effectifs du secteur eau au niveau central du ministère totalisent 56 agents.

Au *niveau déconcentré*, le secteur eau est représenté par 13 directions régionales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques (DRAHRH). Elles comptent 45 directions provinciales de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources halieutiques (DPAHRH).

Au niveau des effectifs permanents, les DRAHRH et DPAHRH sont fortement dominées par un personnel à vocation agricole et on constate que les compétences en eau potable sont en nombre très insuffisant pour les niveaux de qualifications élevées (ingénieurs ou techniciens supérieurs: Sur des effectifs totaux se chiffrant à 919, seuls 3 % du personnel sont des techniciens/ingénieurs de l'eau et du génie rural<sup>19</sup>.

---

<sup>19</sup> Voir: Etude sur les capacités opérationnelles et fonctionnelles des DRAHRH. Rapport d'investigation. Version provisoire. Février 2004.

Le financement des DRAHRH pour leur permettre de mener à bien leurs missions est critique : Elles ne bénéficient d'aucun transfert de fonds régulier de l'Etat. L'appui de l'Etat se traduit par de petites dotations en carburants et en fournitures.

Le personnel aussi bien au niveau central qu'au niveau déconcentré est essentiel technique et il n'existe ainsi pas des agents qualifiés dans les domaines de la sociologie, l'économie ou les questions juridiques.

#### **2.4.2 L'ONEA**

L'objectif global de l'ONEA est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie urbaine en satisfaisant de manière continue, la demande en eau potable et l'assainissement des eaux usées et excréta des populations en milieu urbain et semi-urbain dans le respect des normes de quantité et de qualité requises.

Cet objectif global peut être traduit à travers les objectifs spécifiques suivants que sont :

- L'accroissement de la consommation spécifique à travers une politique de développement de la demande
- L'amélioration des taux de desserte et de couverture de la demande
- L'amélioration de la rentabilité de l'exploitation à travers la mise en œuvre des actions d'optimisation et de réduction des charges d'exploitation et la réalisation d'investissements stratégiques
- Développer une politique tarifaire qui maintienne l'équilibre financier de l'ONEA tout en préservant le caractère social à travers une structure tarifaire adaptée qui permette l'accès des plus pauvres à l'eau potable.
- Développer les services d'assainissement en améliorant le taux de couverture en assainissement

L'ONEA exerce ses attributions avec l'État dans le cadre de contrat-plan qui est le cadre de référence en matière de concession d'exploitation de la ressource et de distribution de l'eau potable. Cependant, la loi n° 15/2001/AN du 04 juillet 2001 portant autorisation de privatisation d'entreprises à participation de fonds publics a autorisé le désengagement partiel de l'État de l'ONEA.

La gestion de l'ONEA se fait d'une manière assez centralisée. La direction générale gère les directions spécialisées telles que la Direction d'Exploitation, la Direction de Planification etc.

Les Chefs de Station dans les centres secondaires disposent des effectifs administratifs et techniques chargés uniquement de la gestion du système d'AEP dans leur centre.

L'organigramme de l'ONEA est inclus en Annexe 2.

L'ONEA opère entièrement sous l'autofinancement. Tous les salaires et frais de fonctionnement du siège et des stations des centres sont payés à travers les recettes de la vente d'eau et la taxe d'assainissement.

L'ONEA a développé une stratégie relative à la planification et la conception détaillée des systèmes d'AEP.

La stratégie définit les modalités des prévisions démographiques. Les lignes directrices en ce qui concerne la prévision de la demande en eau sont définies en se basant sur des principes réalistes de prévision prenant en compte les possibilités limitées des populations de payer pour l'eau et prenant en compte également que la population se sert aujourd'hui des autres sources pour une partie de leur consommation. Les prévisions sont faites en acceptant que cette situation continue pendant tout l'horizon de planification de 15 ans.

Pour chaque ville desservie, un plan de développement est élaboré selon les principes cités ci-dessus et l'ensemble des investissements souhaités est calculé.

Ensuite les investissements sont introduits dans le modèle financier de l'ONEA pour vérifier que l'équilibre financier de l'ONEA pourrait être maintenu. Si ceci n'est pas le cas, les plans de développement sont revus dans le but de réduire les investissements. A travers un tel processus itératif le Plan de Développement Global est élaboré.

### **2.4.3 Le Ministère de la Santé**

Le Ministère de la Santé, voir organigramme en Annexe 3, est chargé de l'organisation et du fonctionnement du système sanitaire national. Comme mentionné ailleurs, il est aussi chargé de l'hygiène publique.

Au sein du ministère c'est la Direction de l'Hygiène Publique et de l'Education pour la Santé (DHPES) qui s'occupe du domaine de l'hygiène publique et de l'assainissement. La DHPES, qui relève de la Direction Générale de la Santé (voir l'organigramme), est chargée de:

- Concevoir, mettre en oeuvre, suivre et évaluer les actions d'informations, d'éducation et de communication en matière de santé, en collaboration avec toutes les directions
- Concevoir toutes stratégies concourant à l'amélioration de l'hygiène publique
- Coordonner, organiser, suivre et évaluer la mise en oeuvre des activités concourant à l'hygiène publique
- Contribuer à l'élaboration des normes d'hygiène alimentaire et environnementale
- Contribuer au contrôle du respect des normes d'hygiène alimentaire et environnementale
- Promouvoir et contribuer à toute recherche pouvant concourir à l'assainissement du cadre de vie des populations

Les structures déconcentrées du MS sont les directions régionales, les directions provinciales, les districts sanitaires (un ou plusieurs par province) et les centres de santé et de promotion sociale.

Au niveau régional la Direction Régionale de la Santé avec ses CRESA (Centre Régional de l'Education pour la Santé et l'Assainissement) a la responsabilité du suivi et du contrôle des activités en matière d'assainissement. Les CRESA financent une partie de leurs activités à travers les services rémunérés tels qu'analyses de laboratoire et services IEC auprès des projets et programmes avec financement de l'extérieur.

Souvent (mais pas toujours) le district sanitaire possède un Service d'Information, Education et Communication et d'Assainissement (SIECA) dirigé par un Responsable IECA (RIECA).

#### 2.4.4 Les collectivités locales

Comme mentionné ci-dessus, un total de 49 communes (urbaines) ont été créées à ce jour.

Dans la zone d'intervention principale du PADSEA II (régions du Nord, du Boucle du Mouhoun et du Centre-Est), il existe au total 16 communes dont 11 sont approvisionnées en eau par un système ONEA.

Tableau 7 : Communes de la zone d'intervention du PADSEA II et leur situation en approvisionnement en eau potable

<b>REGION DU NORD</b>			
<b>Commune</b>	<b>Type d'ouvrage</b>	<b>Gestion des ouvrages</b>	<b>Pop. estimée (2000)</b>
Titao	AEPS solaire	Comité de gestion type HV	16 287
Ouahigouya	ONEA AEP		58 080
Yako	ONEA AEP		20 349
Gourcy	ONEA AEP		17 075
<b>REGION DU BOUCLE DU MOUHOUN</b>			
Dédougou	ONEA AEP		40 177
Solenzo	AEPS thermique	Municipalité en régie	11 648
Nouna	ONEA AEP		20 760
Tougan	ONEA AEP		16 305
Boromo	ONEA AEP		12 424
Toma	PEA solaire	Comité de gestion type HV	10 192
<b>REGION DU CENTRE-EST</b>			
Pouytenga	ONEA AEP		41 627
Tenkodogo	ONEA AEP		35 082
Koupéla	ONEA AEP		21 957
Garango	ONEA AEP		31 007
Ouargaye	Pompes manuelles	Comité de gestion type HV	9 533
Bittou	Pompes manuelles	Comité de gestion type HV	12 626

#### 2.4.5 Les ONG et la société civile

Les ONG et Associations concernées par le domaine de l'eau et de l'assainissement sont différenciées par trois rôles distincts :

- Les ONG représentants de la société civile et associations qui sont des groupes de pression.
- Les ONG intervenant sur fonds propres (ONG internationale, ONG caritatives et autres). Installées au Burkina Faso depuis les années 70, les ONG ont réalisé des milliers d'ouvrages (puits, forages, retenues d'eau) au profit du monde rural. Elles sont à l'origine de l'élaboration ou de la diffusion de solutions techniques adaptées aux contextes locaux ou de dispositifs faciles à maintenir.
- Les ONG prestataires de service sur la base de relations contractuelles. Elles constituent des structures d'appui aux initiatives par formation, assistance à la gestion, à la planification, à l'exécution et au suivi-évaluation.

Les points forts de certaines ONG résident dans leur connaissance du terrain (langue, tradition, mœurs, coutumes, culture), leur maîtrise de techniques de communication, leur

fixation dans la zone d'intervention. Toutefois, certaines ONG manquent d'expérience dans le domaine de l'hydraulique. Nombreuses sont dépendantes vis-à-vis des projets/programmes et ne sont pas capables de s'auto financer.

Créée en 1995 comme une organisation de la société civile, l'Association des Municipalités du Burkina Faso (AMBF) a pour but de :

- Participer à la création et/ou au renforcement d'une véritable administration communale et à l'approfondissement de la démocratie locale
- Participer à la création et à l'émergence de cadres de concertation et de recherches appropriées - nationaux ou internationaux - afin d'assurer avec efficacité des tâches d'administration et de gestion des collectivités territoriales décentralisées.

Actuellement, l'AMBF regroupe les 49 communes urbaines du pays.

D'autres associations concernées par l'eau sont : L'association des Ingénieurs et Techniciens du Burkina Faso (AITB), la ligue des consommateurs du Burkina Faso (LCB) dont la vocation est d'assurer l'information des consommateurs, notamment à travers les médias et l'Union Africaine des Distributeurs d'Eau (UADE).

#### **2.4.6 Le secteur privé**

##### *Les Bureaux d'Études*

On compte quelques dizaines de bureaux d'études (BE) dans le domaine de l'eau, toutes catégories et compétences confondues réellement structurés et ayant un personnel permanent. Ces BE interviennent en général de façon multisectorielle. Certains bureaux d'études travaillent en association avec des sociétés étrangères dans le cadre des marchés d'études importants. En dehors de ces quelques BE, il existe un nombre important et variable de BE à caractère d'opérateur privé individuel. Les problèmes rencontrés par les bureaux d'études résident dans les faibles moyens, le manque d'expérience pour un bon nombre d'entre eux.

##### *Les entreprises de travaux et autres sociétés de service*

Il existe quelques entreprises de forage performantes qui effectuent une grande part des travaux de forage. En dehors de celles-ci, les opérateurs du bâtiment et des travaux publics ne limitent pas leurs activités au secteur au secteur de l'eau et de l'assainissement. On dénombre un nombre important d'entreprises qui interviennent occasionnellement dans le secteur et d'entreprises à caractère de tâcherons.

Les problèmes rencontrés par le secteur privé dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sont nombreux. On peut cependant les classer en deux groupes :

- La faiblesse des ressources internes : faiblesse du capital, insuffisance et vétusté des équipements, insuffisance des stocks, insuffisance de personnel permanent, faiblesse des structures d'organisation et de gestion, etc.
- L'inadéquation des ressources externes des entreprises : accès aux crédits difficile et onéreux, coût élevé des services et des transports.

#### **2.4.7 Les institutions de formation et de recherche**

Différents instituts de formation et de recherche existent au Burkina Faso (EIER, ETSHER, IRD et les universités de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso).

Les instituts tels l'EIER et l'ETSHER offrent des formations de base et post-universitaires dans divers domaines relatifs à l'équipement rural ainsi que des cours de formation continue. Le Groupe EIER-ETSHER bénéficie d'un appui substantiel de la coopération danoise jusqu'au début de 2005.

Le CREPA est un organisme régional qui a des antennes nationales dans la sous région. Son l'objectif est de rentabiliser les investissements consentis dans le secteur de l'approvisionnement en l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement par le développement et la promotion de technologies appropriées et leur appropriation par les populations à faibles revenus. Le CREPA mène également des activités de formation sur les méthodes participatives en matière d'éducation à l'hygiène et à l'assainissement ainsi que les activités de recherche, surtout dans des domaines techniques.

#### **2.4.8 Les bailleurs de fonds**

Les principaux bailleurs de fonds du secteur sont : l'Agence Française de Développement (AFD), la Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique (BADEA), la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale, la République de Chine, le Danemark, la KfW et l'Union européenne.

Les partenaires financiers assurent le financement du secteur eau et assainissement à plus de 80 % sous forme de subventions ou de prêts. Cet état de fait rend ledit secteur fortement dépendant du financement extérieur, et pose la problématique de la construction d'une économie de l'eau fondée sur la mobilisation des ressources internes.

La coopération allemande intervient dans la région de la Boucle du Mouhoun, provinces du Mouhoun et des Balé pour un programme de réalisation et de réhabilitation de 430 forages en instance de démarrage, financé par la KfW pour un montant de 3.600 millions de FCFA environ.

L'AFD finance le Projet de mise en œuvre de la Réforme du système de gestion des infrastructures d'AEP en milieux rural et semi-urbain en démarrage dans 13 provinces réparties dans 7 régions. Son montant est de 6.000 millions de FCFA environ.

La BAD finance une étude de l'assainissement de la ville Bobo-Dioulasso et de l'AEP de 50 centres secondaires autour de Ouagadougou est en cours d'exécution sur financement de la BAD pour un montant de 900 millions de FCFA environ. Elle intervient également dans les régions des Hauts Bassins et des Cascades avec la réalisation 300 forages et 30 AEPS. Finalement, la BAD entend apporter son soutien au développement d'un programme national d'AEP y compris la réalisation d'un inventaire hydraulique.

La BADEA intervient dans la province les provinces du Mouhoun, de la Kossi, des Banwa et des Balé pour la réalisation de 310 forages positifs pour un montant de 3.200 millions de FCFA environ. Elle intervient également dans la région Est du pays. La coopération chinoise intervient dans nombreuses régions du pays avec un programme de 1000 forages et la réalisation de 5 AEP à Bitou, Toma, Diapaga, Zorgho, Gayéri. Elle finance la construction d'un barrage à Yakouta et l'extension de l'AEP de Dori. L'Union Européenne démarre le Projet de Valorisation des Ressources en Eau de l'Ouest (VREO) pour un montant de 10.000 millions de FCFA est en instance de démarrage. Il couvre les bassins de la Comoé et du Mouhoun, et le sous-bassin du Banifing (Bassin du

Niger). Elle finance entre autres la réalisation et la réhabilitation de forages et d'ouvrages d'AEPS, la finalisation du SDAGE, l'élaboration d'un plan quinquennal d'intervention dans les bassins ci-dessus cités, le renforcement et l'extension des réseaux de mesure et d'observation de la ressource. Dans les cinq régions dont la région du Nord, l'UE finance également le Programme régional solaire phase 2 (PRS 2) d'un montant de 9.000 millions de FCFA environ qui vient de démarrer.

Enfin d'autres bailleurs de fonds comme la Banque Islamique de Développement et les fonds koweïtiens interviennent aussi dans le secteur de l'AEP.

### **3 COOPERATION CONVENUE**

#### **3.1 OBJECTIFS DU PROGRAMME**

Dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, le Gouvernement du Burkina Faso a inscrit la promotion de l'accès des pauvres à l'eau dans son deuxième axe stratégique de lutte. Danida a décidé de soutenir les efforts du gouvernement burkinabé dans l'atteinte des objectifs visant à réduire la pauvreté, par l'amélioration de l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement, la gestion intégrée des ressources en eau, le développement du partenariat public-privé et la recherche de la pérennité des investissements. Cet appui s'inscrit dans le processus de la déconcentration et de la décentralisation devenu une préoccupation majeure du ministère chargé de l'eau.

L'objectif de développement du PADSEA II est de ce fait :

Contribuer à la réalisation des objectifs du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, relatifs à l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement en milieu rural, semi-urbain et urbain et à la gestion intégrée des ressources en eau.

#### **3.2 APPROCHE STRATEGIQUE ET METHODOLOGIQUE**

##### **3.2.1 Vers une approche programme pour l'AEP**

Les activités du sous-secteur de l'approvisionnement en eau potable au Burkina Faso sont principalement réalisées sous forme de projets classiques. La conséquence en est qu'il n'est pas réellement possible aujourd'hui de planifier et de suivre le développement de l'AEP d'une façon concertée par rapport aux objectifs que s'est fixé le gouvernement dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et les Objectifs de Développement du Millénaire.

Il importe ainsi de s'engager sur une voie qui permettra de passer graduellement d'une logique de projet à une approche programme dans le sous-secteur dont le cadre fédérateur serait un programme national du type Budget Programme.

Une telle approche comporte plusieurs avantages dont :

- Un lien sera créé entre les objectifs du Gouvernement en matière de lutte concertée contre la pauvreté et les objectifs, résultats et activités du sous-secteur et rendra possible un suivi continu du sous-secteur par rapport à ces objectifs et permettra de dégager et argumenter les besoins en financement à moyen et long terme.
- Actuellement, le secteur reste très dépendant des bailleurs de fonds, qui interviennent sous forme de projets géographiquement ciblés, avec souvent des modalités et des procédures différentes, ce qui accroît la charge de gestion, sur une administration dont tous s'entendent à reconnaître la faiblesse de ses capacités. L'introduction d'une approche programme (un programme cadre national) est susceptible de réduire la charge de travail de l'Administration et de graduellement préparer l'appui au secteur sous forme d'aide budgétaire.
- L'abandon d'une approche projet au profit d'une approche programme permettra davantage d'assurer une répartition géographique des investissements/activités

conformément aux besoins et donc du développement d'une couverture hydraulique équitable sur l'ensemble du territoire national.

- Une approche programme sous forme d'un programme national dont l'exécution est basée sur des objectifs, des résultats et des indicateurs reliés aux dépenses dans un cadre budgétaire unifié permettra d'évaluer l'efficacité et l'efficacités du programme et introduit ainsi une meilleure transparence par rapport au passé.
- Un programme cadre national pour le sous-secteur constitue un excellent moyen de communication et de dialogue entre le Gouvernement et ses partenaires nationaux et extérieurs à travers, par exemple, des revues annuelles conjointes du secteur.

A travers les composantes *Appui Institutionnel au Sous-secteur de l'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement* et *Appui au PAGIRE*, le PADSEA II appuiera le MAHRH dans le développement des outils techniques requis pour développer un cadre national de planification, d'exécution et de suivi du sous-secteur, dans l'élaboration et le perfectionnement continu d'un tel cadre national ainsi que dans la mise en œuvre des mécanismes institutionnels de concertation entre l'ensemble des partenaires du sous-secteur.

Conformément à ses attributions, la DGAEP du MAHRH aura le rôle moteur par rapport au développement du programme cadre national et elle devra en conséquence être renforcée afin de pouvoir assurer le rôle de moteur dans ce processus.

### **3.2.2 Promouvoir une plus grande transparence des fonds mis à la disposition du secteur et des dépenses exécutées**

En ligne droite avec le processus visant le développement d'une approche programme et le développement d'un programme national pour l'hydraulique, il importe de s'assurer que les fonds d'appui au secteur soient de plus en plus inscrits et comptabilisés dans le cadre des procédures et circuits nationaux.

Dans la perspective de contribuer à ce processus, le PADSEA II instaurera les principes suivants :

1. Tous les fonds relatifs aux activités des composantes seront virés à travers des comptes de dépôt au Trésor Public,
2. Le cycle de budgétisation des activités des composantes suivra le calendrier national afin d'assurer une inscription de tous les fonds du programme dans le Budget National,
3. Le retour de l'information sur les dépenses exécutées dans le cadre des composantes à travers la Direction du Budget et la DG-COOP sera assuré, et
4. Un appui sera accordé pour une amélioration des rapports périodiques sur l'exécution physique et financière des activités du MAHRH.

### **3.2.3 S'aligner sur les politiques et stratégies nationales**

Le PADSEA II appliquera les principes et respectera les orientations stratégiques qui ont été définis par la politique nationale de l'eau adoptée en 1998 (réf Annexe 5), le PAGIRE et le Plan stratégique de l'ONEA 2004-2008 ainsi que la vision de l'ONEA à l'horizon 2008.

Parmi les orientations stratégiques on retiendra :

- Donner la priorité à la réhabilitation, à la consolidation des infrastructures hydrauliques dans le souci de rentabiliser ou de viabiliser les investissements réalisés. Dans les zones où la situation de desserte est relativement satisfaisante, les travaux démarreront d'abord par la réhabilitation des forages suite à un diagnostic de l'état du point d'eau et des critères de réhabilitation.
- Rechercher le moindre coût de maintenance et la durabilité des systèmes et ouvrages et favoriser la prise en charge la plus complète possible de l'entretien des infrastructures hydrauliques par des structures de gestion d'usagers par la mise en œuvre de la réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi-urbain.

### **3.2.4 Accorder plus d'importance à la promotion de l'hygiène et de l'assainissement**

En 2002, le sommet de Johannesburg a recommandé aux gouvernements et bailleurs de fonds de donner plus d'importance aux activités dans le domaine de l'assainissement. Et avec bonne raison: La situation dans beaucoup de pays ressemble à celle de Burkina Faso, où la mortalité avant l'âge de cinq ans est de 164 pour mille naissances vives, et le taux de couverture en latrines est d'environ 30 %. En milieu rural la couverture n'atteint guère les 15 %.

Les Objectifs de Développement du Millénaire et le CSLP concordent en définissant l'assainissement comme un sous-secteur prioritaire dans la lutte contre la pauvreté.

En vue des ces arguments la deuxième phase de PADSEA accordera plus d'importance à l'assainissement:

- en appuyant la révision de la stratégie nationale d'assainissement
- en appuyant le développement d'un programme cadre national pour le sous-secteur de l'assainissement
- en réservant un montant de 1,5 millions de couronnes danoises pour la réalisation du programme cadre national
- en réactivant les activités d'éducation à l'hygiène en milieu scolaire dans la zone d'intervention
- en finançant des activités de recherche-action dans le domaine.

### **3.2.5 Viser les zones géographiques déficitaires et ayant une incidence de pauvreté élevée**

L'intervention du PADSEA II à la fois dans le milieu urbain et dans le milieu rural, avec cependant une prépondérance accordé à ce dernier se justifie de la manière suivante : Bien que l'incidence de la pauvreté se manifeste plus grandement en milieu rural (52,3 % contre 46,4 % en 2003 au plan national) et contribue à 92,2 % à la pauvreté nationale, on observe une tendance à la paupérisation des populations urbaines : selon les statistiques, l'incidence de la pauvreté y serait passée de 10,4 % en 1994 à 19,9% en 2003. Il convient également dans ce contexte de signaler le taux d'évolution rapide des centres urbains et semi-urbains (voir section 2.1.2 ci-dessus).

Outre des considérations de continuité par rapport au PADSEA I (Nord et Centre-Est), le choix des trois zones d'intervention pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement en milieu rural (régions du Nord, du Centre-Est et du Boucle du Mouhoun) reflète un souci de se placer par rapport à la distribution de la pauvreté au Burkina Faso et les besoins en eau.

Le profil de la pauvreté au Burkina en 2003, indique que l'incidence de la pauvreté dans les trois régions y est plus forte que la moyenne nationale :

- Le Nord est la première région la plus touchée par la pauvreté (68,6%)
- La Boucle du Mouhoun est la 3ème région à forte incidence (60,4%), et
- Le Centre Est en 6ème rang connaît une incidence de près 55,1%.

Cependant, en terme de contribution à la pauvreté, ces régions occupent les premiers rangs : la Boucle du Mouhoun avec un taux de contribution de 15,9% venant en premier, suivi du Nord avec 12,7% et en 3ème rang le Centre Est avec 9,8%.

Par ailleurs, les trois régions font partie des régions où la pauvreté s'est accrue de façon sensible. De 1998 à 2003, l'accroissement de l'incidence de la pauvreté a été de +11,1 pour la Boucle du Mouhoun, de +7,7 pour la région du Nord et +4 points pour le Centre Est. Ceci signifie donc qu'une réduction substantielle de la pauvreté dans ces trois régions fera baisser sensiblement l'incidence de la pauvreté au niveau national.

Au plan de l'approvisionnement en eau potable, il est estimé que respectivement 66,2% et 40,2% des ménages ne s'approvisionnent pas en eau potable dans la Boucle du Mouhoun et le Nord et elles font ainsi partie des régions les plus défavorisées. La situation dans le Centre-Est en termes de couverture hydraulique serait meilleure comme un résultat des interventions soutenues dans cette région (y compris le PIHVES I).

### 3.2.6 Promouvoir la décentralisation

Dans le milieu rural, la décentralisation n'a pas été mise en œuvre encore et seules 49 communes urbaines (dont 16 dans la zone d'intervention principale du PADSEA II) ont été mises en place. Comme indiqué plus haut (voir section 2.1.7), il subsiste des incertitudes par rapport au découpage futur de la carte communale et par rapport aux rôles et attributions des communes.

Dans le souci de s'insérer dans le processus de décentralisation tout en gardant un réalisme par rapport à la capacité des communes existantes et de celles à créer, le PADSEA II opte pour une approche comme suit :

- La responsabilité pour les activités d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement relèvera toujours des acteurs étatiques (MAHRH à travers les DRAHRH pour l'AEP rurale et l'ONEA pour l'hydraulique urbaine. Seules exceptions sur les activités d'assainissement et de promotion de l'hygiène dans la composante *Eau-Hygiène-Assainissement en milieu urbain* qui seront confiées aux communes.
- Les communes (urbaines) seront chargées des activités suivantes de la composante EHA/ Urbaine :
  - La participation dans la planification des extensions des systèmes d'AEP.
  - La sélection des sites pour les bornes-fontaines.
  - La promotion des mesures d'hygiène au niveau des ménages et des écoles
  - La promotion de latrines familiales.

- La construction de latrines semi-publiques (institutions, écoles etc.) et publiques.
- Les communes rurales (quand établies) ainsi que les communes urbaines dans lesquelles la composante EHA/rurale interviendra seront impliquées, en fonction de leurs capacités aux activités suivantes :
  - Information et sensibilisation des communautés sur le programme hydraulique.
  - La sélection des demandes d'un ouvrage hydraulique et évaluation et approbation des dossiers communautaires (en conformité avec le plan de développement communal dans la mesure où ils existent)
  - Le suivi des ouvrages
  - La sélection des sites pour les latrines publiques
  - L'emplacement et la configuration des PEA et mini-AEP
- Les DRAHRH et L'ONEA seront appuyés et renforcés dans la perspective de les rendre capables à apporter un appui-conseil aux communes. Dans le cas de l'ONEA, il s'agira de lui apporter un appui à positionner comme un prestataire de service par rapport aux communes.
- A travers la composante *Appui Institutionnel au Sous-secteur de l'Approvisionnement en Eau Potable et de l'Assainissement*, une capitalisation des expériences faites en termes d'implication des communes dans l'AEPA sur le terrain aura lieu et cette base des outils relatifs à une implication des communes dans les activités AEP (guides d'informations, méthodologies de planification communale, format des plans de développement communaux ...) seront développés, testés et répandus sur l'ensemble du territoire national.
- Dans la double perspective d'apporter des améliorations aux AEPS actuellement sous une gestion communale d'une part et de stimuler l'émergence de nouveaux partenariats entre l'Etat/les communes et le secteur privé pour le service de l'eau d'autre part, le PADSEA apportera son appui au développement, test et évaluation de différents modèles de gestion professionnelle et éventuellement de financement privé des adductions d'eau existantes et à construire. De telles activités se situent en ligne droite avec la réforme de la gestion des ouvrages hydrauliques évoquée en 2.2.1.

Afin d'assurer que le PADSEA II soit en phase avec l'évolution de la décentralisation, une évaluation de la stratégie du PADSEA II en la matière aura lieu fin 2006/début 2007 (voir section 8.3. ci-dessous).

### **3.2.7 Promouvoir la coordination et la synergie dans le secteur**

La recherche d'une plus grande cohérence et coordination dans le secteur dans le cadre du PADSEA II s'articulera à plusieurs niveaux :

- Le MAHRH œuvre actuellement (septembre 2004) sur l'établissement d'un cadre de concertation formel entre les différents partenaires nationaux et extérieurs impliqués dans les activités de l'AEPA. Ce cadre de concertation devra suivre le développement de l'AEPA et assurer une plus grande coordination des activités du sous-secteur.

Il constituera un cadre important dans lequel notamment le développement graduel d'un programme cadre national pour le sous-secteur approvisionnement en eau appuyé par le PADSEA II et d'autres partenaires sera débattu et suivi en vue de créer un consensus entre tous les acteurs sur les objectifs et moyens à mettre en œuvre pour le développement du sous-secteur.

- Un co-financement de l'appui au PAGIRE avec la coopération suédoise a été convenue et sera concrétisé au cours d'une évaluation commune de cette composante.
- Une collaboration de travail et une coordination étroite entre les appuis institutionnels des différents partenaires seront recherchées et ils seront invités à participer aux réunions des composantes. Une coopération étroite est notamment prévue avec l'UE et la BAD pour le développement d'un programme cadre national pour l'AEP et avec la coopération française (l'AFD) pour la mise en œuvre de la réforme de la gestion des ouvrages hydrauliques.
- Finalement, il faudra prévoir une grande flexibilité dans l'exécution des composantes afin d'éviter des chevauchements entre les différents appuis et il conviendra également d'appuyer l'utilisation d'assistance commune pour des missions d'appui ou d'évaluation.

### **3.2.8 Appuyer la lutte contre le VIH/SIDA**

La prise en compte de la lutte contre le VIH/SIDA constitue un lien important entre le PADSEA II et le CSLP. Le VIH/SIDA n'apparaît plus uniquement comme un problème de santé publique, mais désormais comme un problème de développement. Il constitue un obstacle potentiel pouvant réduire considérablement, si non annuler, les efforts consentis.

La prévalence des adultes séropositifs est de 4,9 % selon les données de provenance des sites sentinelles. L'enquête Démographique et de Santé 2003 a testé un échantillon de 12.477 personnes afin de valider les chiffres des sites sentinelles; l'EDS a trouvé une prévalence de 1,85% parmi les adultes, la différence étant probablement due à une répartition non-représentative des sites sentinelles qui se trouvent notamment dans les milieux urbains. Vu le développement dans d'autres pays il est important de ne pas réduire l'intensité des activités.

En concordance avec le Plan d'action VIH/SIDA de Danida le PADSEA II contribuera aux efforts du Gouvernement du Burkina Faso dans la lutte contre l'épidémie en renforçant les activités développées durant la première phase<sup>20</sup>.

Plus précisément, le programme appuiera la lutte à travers un volet spécial de la composante *Appui Institutionnel au Sous-secteur de l'Approvisionnement en Eau Potable et de l'Assainissement*. Le volet a deux champs d'action majeurs, appui au Comité d'Entreprise de Lutte contre le Sida (CELS) de l'ONEA et appui au Comité Ministériel de Lutte contre le Sida (CMLS) du MAHRH.

L'appui au CELS de l'ONEA comprendra un apport au fonds de solidarité en fonction de l'envergure des intrants provenant de la direction et les employés de l'entreprise.

---

<sup>20</sup> Outre les activités inscrites dans le PADSEA II, Danida appuie la lutte contre la maladie (via un financement direct de l'Ambassade du Danemark) à travers le Projet de lutte contre le VIH/SIDA au Burkina Faso. Les activités de ce projet sont complémentaires aux activités du PADSEA II en appuyant notamment la société civile.

L'ONEA est en train de se construire une infirmerie, et le programme contribuera un appui d'assistance technique pour rendre l'infirmerie capable d'offrir du conseil dépistage. L'appui comprendra aussi des fonds pour la formation nécessaire du personnel ainsi qu'un financement pour des tests rapides et des médicaments essentiels génériques. L'appui pourra comprendre des anti-rétroviraux si l'entreprise développe une stratégie adéquate pour ce type de prise en charge; le programme financera une assistance technique (AT) en appui au processus de développement d'une telle stratégie.

L'appui au CMLS du MAHRH comprendra une aide budgétaire ciblée au plan d'action du CMLS, notamment pour l'axe 3 de ce plan, à savoir les activités de prise en charge. Il est jugé utile que des lignes directrices pour la prise en charge soient développées, et le PADSEA II financera cette AT.

### **3.3 RENFORCEMENT DES CAPACITES NATIONALES**

Toutes les composantes du programme (sauf la composante *Appui au Secteur Privé*) seront réalisées à travers l'Administration burkinabè qui en assurent la responsabilité pour une exécution conforme aux descriptions des composantes.

Dans le but d'éviter l'utilisation des structures parallèles, la gestion financière des activités sera entreprise en conformité avec les procédures nationales en utilisant les structures de l'Etat.

L'assistance technique (notamment l'AT expatriée) des composantes aura pour tâches de renforcer les structures d'exécution notamment en matière de planification, budgétisation, suivi-évaluation et de développement méthodologique.

Un tel appui est d'autant plus important qu'il s'agira dans les années à venir à préparer le passage d'une approche projet à une approche programme ce qui requiert une refonte partielle des rôles qu'a assumé l'Administration jusqu'à aujourd'hui.

En sus du renforcement prévu dans le cadre de l'exécution des composantes, le PADSEA II apportera son appui au développement d'un plan de renforcement des capacités du ministère de tutelle à travers la composante *Appui au PAGIRE* et à travers la mise à disposition de bourses de formation initiale dans les écoles EIER-ETSHER.

Le renforcement du secteur privé sera recherché dans la composante *Appui au Secteur Privé* et à travers les dispositions prises dans le cadre des composantes, par exemple en ce qui concerne l'attribution des marchés.

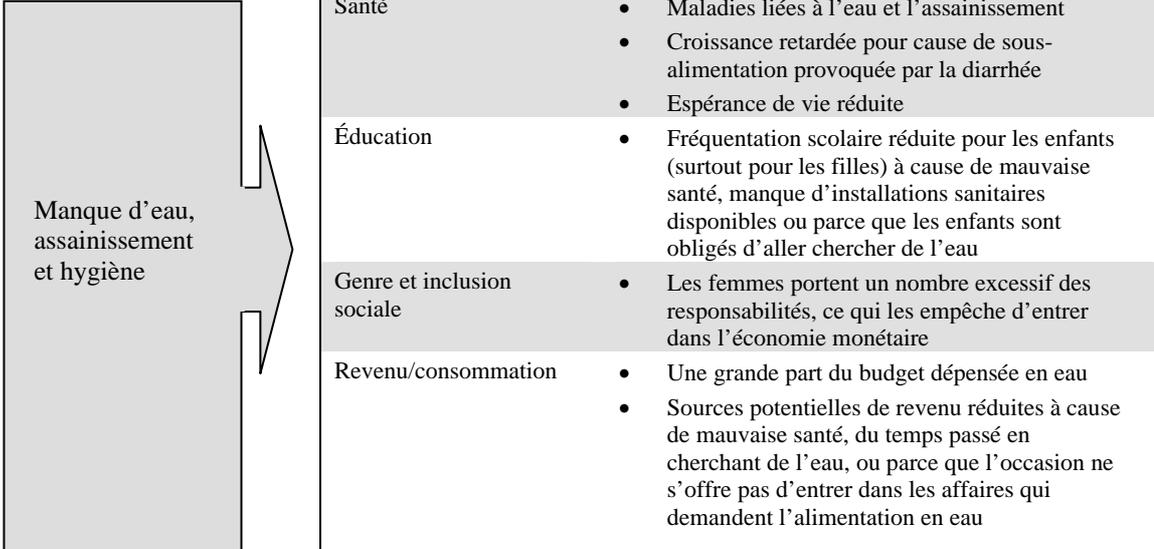
### **3.4 PRISE EN COMPTE DE LA STRATEGIE DE REDUCTION DE LA PAUVRETE**

D'une manière générale, le PADSEA II concourent à atteindre les objectifs du CLSP et les ODM du fait de la priorité qu'accordent ces documents à l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

### 3.4.1 Considérations sur les liens entre l’approvisionnement en eau/assainissement et la pauvreté

Il est généralement reconnu qu’il y a des liens étroits entre le manque d’eau et d’hygiène d’un côté et la pauvreté de l’autre. Les relations apparaissent du schéma ci-dessous <sup>21</sup> :

Tableau8: Impact du manque d’eau et assainissement

Manque d’eau, assainissement et hygiène	Dimensions pauvreté	Effets-clé
	Santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maladies liées à l’eau et l’assainissement</li> <li>• Croissance retardée pour cause de sous-alimentation provoquée par la diarrhée</li> <li>• Espérance de vie réduite</li> </ul>
	Éducation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fréquentation scolaire réduite pour les enfants (surtout pour les filles) à cause de mauvaise santé, manque d’installations sanitaires disponibles ou parce que les enfants sont obligés d’aller chercher de l’eau</li> </ul>
	Genre et inclusion sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les femmes portent un nombre excessif des responsabilités, ce qui les empêche d’entrer dans l’économie monétaire</li> </ul>
	Revenu/consommation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une grande part du budget dépensée en eau</li> <li>• Sources potentielles de revenu réduites à cause de mauvaise santé, du temps passé en cherchant de l’eau, ou parce que l’occasion ne s’offre pas d’entrer dans les affaires qui demandent l’alimentation en eau</li> </ul>

#### Liens entre pauvreté et eau, hygiène et assainissement en matière de santé

En général, malgré l’accord général sur les liens entre la pauvreté et le manque d’eau et d’hygiène, on trouve assez peu de recherche qui quantifie les relations entre cause et effet.

En 1999, l’OMS a trouvé que les maladies diarrhéiques se trouvent en troisième place parmi les maladies infectieuses avec 2.2 millions de morts par an, un chiffre qui dépasse le nombre de morts causées par la tuberculose et le paludisme.

Pour ce qui est du paludisme, une maladie liée à l’eau et assainissement dans plusieurs sens - notamment la propagation des moustiques anophèles dans des conditions caractérisées par une mauvaise évacuation des eaux – on estime que la prévalence typique en Afrique sub-saharienne cause une perte de temps d’environ un mois par an par personne.

Au Burkina Faso, selon les Statistiques du Ministère de la Santé de l’année 2001, parmi les 10 principaux motifs de consultation dans les formations sanitaires en 2001, trois pathologies liées au manque d’hygiène collective ou individuelle viennent en tête : il s’agit des infections respiratoires aiguës (IRA), du paludisme et des maladies diarrhéiques. À elles seules, ces trois maladies représentent plus de 50% des motifs de consultation. L’épidémie de choléra, qui est une maladie liée au manque d’hygiène, sévit de façon cyclique depuis 1984 jusqu’en 2001 puisque l’on enregistre de 300 à plus de 1 500 cas par an.

<sup>21</sup> Poverty Reduction Source Book, World Bank 2003

L'Unicef a trouvé que le risque qu'un enfant soit hospitalisé est de 30 à 50% plus élevé si l'enfant ne dispose pas de moyens adéquats pour l'évacuation des selles<sup>22</sup>. Des helminthiases causent anémie et malnutrition, ce qui réduit la croissance des enfants ainsi que leurs possibilités de suivre l'enseignement dans l'école.

### **Liens entre pauvreté et eau, hygiène et assainissement en matière d'éducation**

Comme énoncé plus haut, la malnutrition cause par des infestations des vers intestinaux rend les enfants moins susceptibles d'apprendre. En outre, le manque de latrines aux écoles peut réduire le nombre de filles qui vont à l'école. Le programme d'assainissement scolaire d'Unicef au Bangladesh, qui fait la promotion de latrines séparées pour les filles et les garçons dans les écoles, a contribué à une augmentation du nombre de filles qui vont régulièrement à l'école de 11% par an depuis 1992<sup>23</sup>. L'expérience montre aussi que si les activités d'éducation à l'hygiène et celles de l'assainissement accompagnent l'approvisionnement en eau, il est possible de réduire l'incidence des maladies hydro-fécales telles que les diarrhées, les dysenteries et les helminthiases qui sont à la source de la plupart de la mortalité et de morbidité parmi les enfants et d'une perte très considérable des jours de travail des adultes.

### **Liens entre pauvreté et eau, hygiène et assainissement en matière de revenu et consommation**

Malgré le fait que la perte de temps n'a pas été quantifiée, il est évident qu'elle est considérable – et malgré le fait que tout le temps perdu n'aurait pas pu être utilisé pour des activités rémunératrices, il est évident que la réduction en revenu est importante, surtout pour des pauvres qui ont une marge de survie très limitée. Le tableau inclus en Annexe 4 illustre les impacts du manque d'accès à l'eau et à l'assainissement sur la consommation et les revenus.

## **3.4.2 Zone d'intervention**

La délimitation géographique de la zone d'intervention du PADSEA II (voir section 3.2.5 ci-dessus) se base en grande mesure sur le souci de cibler l'appui danois sur des régions ayant une forte incidence en matière de pauvreté et un taux de couverture hydraulique faible.

## **3.4.3 Configuration de l'appui**

A travers ses différentes composantes, le PADSEA II est configuré d'une manière à ce que les appuis soient complémentaires et susceptibles de contribuer à une réduction de la pauvreté au Burkina Faso :

- Les composantes EHA contribuent à une hausse du taux de la couverture hydraulique dans les zones touchées
- L'intégration de l'éducation à l'hygiène et de l'assainissement dans les activités hydrauliques vise à une amélioration des conditions sanitaires des populations

---

<sup>22</sup> Unicef. Goals 2000 – keeping the promise.

<sup>23</sup> UNICEF. Goals 2000 – keeping the promise. La même conclusion se dégage de l'étude: *Gender in Education and Training for Water Supply and Sanitation*. Centre International de l'Eau et de l'Assainissement. 1997.

- L'appui à la gestion intégrée des ressources en eau vise à créer la base pour une répartition et un accès équitable et aux ressources disponibles
- L'appui au développement d'un programme cadre national a pour finalité de pouvoir mieux planifier les activités d'AEP afin d'assurer une équité dans la couverture hydraulique sur le territoire national et de pouvoir suivre l'évolution du sous-secteur par rapport aux objectifs du gouvernement
- L'appui à la décentralisation vise le renforcement de la prise de décision au niveau local dans le but de faire que les services fournis répondent mieux aux besoins locaux et à ceux des défavorisés.
- Le développement du secteur privé dans le secteur de l'eau et de l'assainissement crée des emplois qui contribuent ainsi (i) à la croissance économique ; (ii) à la réduction des coûts de réalisation des infrastructures dans le domaine et de ce fait, faire bénéficier une population plus large des investissements consentis ; (iii) à la réduction des coûts d'entretien des infrastructures et à la pérennité de la maintenance du fait de la réduction des coûts d'investissements ajouté au développement professionnel des compétences burkinabé.

#### **3.4.4 Les approches du PADSEA**

Le PADSEA II poursuivra les approches participatives et l'approche genre en utilisant le matériel didactique adapté aux populations analphabètes et les outils participatifs (MARF, SARAR, PHAST) utilisées durant le PADSEA I. Les étapes du processus d'intermédiation sociale doivent être respectées de manière à mieux cibler les communautés défavorisées en zones rurale et urbaine et d'évaluer les besoins et la demande des pauvres, de comprendre leurs contraintes et de faire en sorte que (i) leurs voix soient entendues et incluses dans la prise de décision, (ii) les préférences en matière de service exprimées par les différents groupes ainsi que la contribution qu'ils sont prêts et capables de faire soient bien comprises, (iii) les différences culturelles entre les sexes sur le plan des besoins soient reconnues, (iv) les réseaux, structures de pouvoir et institutions existantes soient pris en compte.

#### **3.5 ASSURER UNE COHERENCE ET SYNERGIE ENTRE LES COMPOSANTES DU PADSEA II**

L'objectif de la coopération du Burkina et de l'ensemble de ses partenaires techniques et financiers (PTF) – à savoir la lutte contre la pauvreté – passe aujourd'hui par le développement des capacités de l'Etat, des collectivités locales, du secteur privé et des autres organisations dans la société civile à jouer leur rôle dans la recherche de la croissance économique, la décentralisation, la démocratie, la promotion et de la défense des droits de l'homme.

Dans la perspective des objectifs de développement et intermédiaires indiqués ci-dessus, le PADSEA II s'articule donc autour d'une part, de composantes axées sur le renforcement des capacités de base tant de l'Administration de l'Etat que des collectivités locales, du secteur privé et de la société civile dans le domaine de l'eau et d'autre part, de composantes d'investissement AEPA sous l'encadrement du CSLP. Ainsi, l'action transversale pour l'essentiel des composantes *Appui Institutionnel au Sous-secteur de l'Approvisionnement en Eau Potable, Appui au PAGIRE, et Appui au secteur privé* permettra de faire des composantes d'investissement AEPA (*EHA en milieu rural et EHA en milieu Urbain*) qui concentrent l'essentiel du budget de l'appui, un

terrain d'application par excellence des acteurs publics et privés dans leurs nouveaux rôles définis par le processus de décentralisation/déconcentration.

Ces dernières ont donc une vocation de crédibilisation de ce processus et tout en aidant à vaincre les résistances et partant à réduire les risques dans la mise en œuvre du PADSEA II. La caractéristique principale des composantes et de leur articulation est d'être complémentaires et interdépendantes, de façon à se renforcer mutuellement et à compléter les résultats des unes par rapport aux autres pour contribuer à l'atteinte des objectifs du CSLP relatifs à l'accès à l'eau potable et à l'hygiène et à l'assainissement.

### **3.6 MESURES SPECIFIQUES PAR RAPPORT AUX ASPECTS TRANSVERSAUX**

#### **3.6.1 Les aspects genre**

L'augmentation du taux de desserte en eau potable favorise une diminution sensible de la charge de travail des femmes et des filles comme elles sont généralement responsable du transport de l'eau.

Le même constat est valable pour l'assainissement: une évacuation sûre des excréta et une amélioration des comportements hygiéniques diminuent considérablement le nombre de cas de maladies diarrhéiques des enfants. Étant donné qu'il incombe le plus souvent à la mère de soigner l'enfant, une amélioration des comportements et l'usage des latrines peut diminuer sensiblement la charge de travail d'une mère.

Actuellement il n'y a pas de distinction dans les écoles entre des latrines pour des filles et des latrines pour des garçons. Comme mentionné dans le chapitre de stratégie, la recherche récente a montré que les filles attachent plus d'importance que les garçons aux installations sanitaires et on a constaté une corrélation entre la qualité de l'assainissement en milieu scolaire et le taux de scolarisation des filles. Dans le PADSEA II, le programme fera construire des latrines scolaires en blocs filles et blocs garçons, éloignés l'un de l'autre pour permettre aux filles d'avoir un lieu privé où les garçons n'ont pas le droit d'accès.

Il est généralement reconnu que, surtout dans des milieux d'habitation dense, les femmes sont plus gênées par le manque de latrines que les hommes. La construction des latrines en lieux publics et la promotion des latrines familiales bénéficieront aux hommes comme aux femmes, mais c'est surtout les femmes qui en dérivent les plus grands bénéfices.

A travers par exemple le PADSEA I, l'initiative a été prise avec succès pour mieux intégrer les femmes aux Comités de Gestion des Points d'Eau (CGPE), y compris aux postes importants comme présidente, secrétaire et trésorière. L'intégration des femmes aux nouvelles instances de gestion et de décision est un point fondamental, mais elle doit être abordée avec patience. Cela ne veut pas dire que les équipes d'animation, elles-mêmes composées de femmes et d'hommes et formées en matière d'intégration des aspects genre, devront rester en attente auprès des femmes et des hommes, mais elles devront continuer de jouer un rôle de guide et de promotion active (Discuter avec les femmes et les hommes sur l'importance de la participation des femmes dans les processus décisionnels et dans la gestion des ouvrages ; associer d'une manière active les femmes-clés du village et des membres féminins d'autres CGPE dans les séances d'animation..).

### 3.6.2 Considérations environnementales

La plupart des réalisations physiques du PADSEA II en milieu rural sont généralement sans impact négatif majeur sur l'environnement du fait que la grande majorité des ouvrages à réaliser sont des PMH ou des puits.

Le PADSEA II respectera la législation en vigueur (Code de l'Environnement) et, dans le cas où des études d'impact environnemental sont nécessaires (Kaya par exemple), les E.I.E seront réalisées conformément au format et procédures stipulées<sup>24</sup> et soumis à l'avis préalable du MECV.

L'appui au PAGIRE vise, par ailleurs, d'une façon générale à assurer un gestion équitable et viable d'un point de vue environnemental.

---

<sup>24</sup> Voir décret 2001-342/PRES/PM/MEE

## **4 COMPOSANTES**

### **4.1 EAU-HYGIENE-ASSAINISSEMENT EN MILIEU RURAL**

#### **4.1.1 Objectif Intermédiaire**

Dans la perspective de la réduction de la pauvreté assurer et augmenter l'accès durable des populations à l'eau potable et promouvoir l'hygiène et l'assainissement en milieu rural et semi-urbain.

#### **4.1.2 Objectifs immédiats**

##### *Objectif immédiat no. 1*

Assurer l'accès durable à l'eau potable pour environ 300.000 personnes dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est et du Nord en milieu rural, et pour environ 100.000 personnes en milieu semi-urbain dans les trois régions en 2009.

##### *Objectif immédiat no. 2*

Accroître le taux de couverture en latrines et contribuer à l'amélioration des comportements favorables à l'hygiène et à l'assainissement de base dans les communautés rurales et semi-urbaines de la zone d'intervention

##### *Objectif immédiat no. 3*

Renforcer la capacité de planification, de gestion et de suivi des activités d'approvisionnement en eau potable et promotion d'hygiène et d'assainissement des DRAHRH et DRS.

#### **4.1.3 Résultats**

##### ***Résultats relatifs à l'objectif immédiat no. 1:***

###### *Résultat 1.1*

L'accès à l'eau potable en milieu rural a été amélioré avec la réhabilitation d'environ 200 points d'eau moderne et la construction d'environ 800 nouveaux points d'eau moderne.

###### *Résultat 1.2*

L'accès à l'eau potable en milieu rural et semi-urbain a été amélioré avec la construction d'environ 20 mini-AEP et d'environ 10 PEA.

###### *Résultat 1.3*

Le système de gestion des ouvrages hydrauliques est amélioré et fonctionne d'une manière efficace

##### ***Résultats relatifs à l'objectif immédiat no. 2:***

###### *Résultat 2.1*

Les agents de la DRS sont impliqués et les relais communautaires formés et équipés pour l'IEC en matière d'hygiène et d'assainissement des communautés et voient la qualité de leurs prestations s'améliorer.

*Résultat 2.2*

Les campagnes de promotion de l'hygiène et assainissement ont été entreprises dans toutes les localités touchées par la composante.

*Résultat 2.3*

Le taux de ménages équipés de latrines a augmenté d'au moins 20 % points dans les villages ciblés de la composante.

*Résultat 2.4*

Environ 1.100 blocs de latrines publiques réalisés dans les écoles, les centres de santé et autres lieux publics de la zone d'intervention de la composante.

*Résultat 2.5*

Les guides d'enseignant produits, les enseignants formés, les cahiers d'élève et posters imprimés et distribués et l'enseignement entrepris dans toutes les écoles de la zone d'intervention.

***Résultats relatifs à l'objectif immédiat no. 3:****Résultat 3.1*

Les DRAHRH suivent les demandes et réalisations en matière d'hydraulique et appuie dans leur région la maintenance et l'exploitation des infrastructures et équipements hydrauliques.

*Résultat 3.2*

Les DRAHRH planifient et programment des activités en matière hydraulique en collaboration avec les autorités locales et déconcentrées.

*Résultat 3.3*

Les DRS planifient, programment et suivent les activités de promotion de l'hygiène et d'assainissement en collaboration avec les autorités locales et déconcentrées.

**4.1.4 Stratégies**

La stratégie principale de la composante repose sur les approches classiques de l'hydraulique rurale. Toutefois, les approches ont été modifiées et améliorées sur la base des expériences des projets PIHVES et PEEN. En outre, dans la deuxième phase le PADSEA s'acheminera vers l'approche programme (voir la Composante *Appui Institutionnel au Sous-secteur de l'AEP et de l'Assainissement*), et la gestion financière se basera sur les procédures et structures nationales plutôt que des procédures et structures parallèles créées par et pour le programme.

Le programme s'étalera sur trois régions et visera les populations rurales, et dans les villages et dans les centres secondaires où le besoin est souvent assez prononcé. Les centres secondaires sont des gros villages d'un nombre d'habitants d'entre 2.000 et 10.000 personnes. Dans ce domaine la technologie préférée est la mini-AEP et le PEA.

Dans la mesure où la décentralisation se développe, le programme appuiera ce processus en aidant les communes à planifier et à réaliser des installations d'approvisionnement en eau et de l'assainissement.

L'animation elle aussi se basera sur les principes de la première phase, à savoir d'utiliser les ONG locales pour l'animation autour du point d'eau. Toutefois, là où il est préférable d'utiliser des bureaux d'étude locaux, ceux-ci remplaceront les ONG.

En phase II le programme accordera plus d'importance à l'éducation à l'hygiène et l'assainissement en augmentant le nombre de réalisations des latrines institutionnelles auprès des écoles et des centres de santé, en mettant plus de poids sur les efforts de promotion de l'hygiène et de l'assainissement autonome (des latrines familiales à faible coût) et en intensifiant les activités auprès des écoles.

## **4.2 EAU-HYGIENE-ASSAINISSEMENT EN MILIEU URBAIN**

### **4.2.1 Objectif Intermédiaire**

De contribuer à l'amélioration des services d'alimentation en eau potable et d'assainissement dans les centres secondaires.

### **4.2.2 Objectifs immédiats**

*Volet 1 : Appui au plan d'action, phase 2 :*

- Renforcer l'organisation de l'ONEA en vue de maintenir son équilibre financier et de réaliser son obligation sociale.

*Volet 2, Eau, hygiène et assainissement dans huit communes ( phase 5) :*

- Assurer l'approvisionnement en eau potable de 51.000 personnes, obtenir une meilleure hygiène et augmenter l'accès à des ouvrages sanitaires hygiéniques et leur utilisation correcte par toute la population, y compris la population des zones non loties et les quartiers périphériques, des communes de Kaya, Tenkodogo, Garango, Yako, Gourcy, Tougan, Nouna et Dédougou.

### **4.2.3 Résultats**

*Volet 1, Appui au Plan d'Action, phase 2*

Volet 1 de la composante appuiera le plan d'action du plan stratégique 2004 – 2008 de l'ONEA. Par conséquent, les résultats de la composante correspondront aux objectifs et sous objectifs de ce plan d'action dans la mesure où l'ONEA souhaitera un appui danois à la réalisation de ces objectifs. Les activités du volet 1 se conformeront aux actions décrites dans le plan d'action détaillé.

Avant la fin de chaque année, l'ONEA élaborera une proposition pour l'appui au plan d'action de l'année suivante.

Pour l'année 2005, l'ONEA propose les résultats suivants :

- Le plan de maintenance de l'ONEA est audité.

- La base de données de planification est auditée et la qualité du plan de développement est assurée.
- Les outils de gestion des ressources humaines (entretien annuel, démarche formation, référentiel des emplois et des compétences, évaluation annuelle, plan emploi ressources etc.) sont mis en œuvre et complétés.
- Le système de management de la qualité de l'ONEA est audité.
- Les modalités de l'implication réelle des communes dans la planification et l'exécution de l'AEP et de l'assainissement dans les centres secondaires sont définies de façon précise.

*Volet 2, Eau, Hygiène, Assainissement dans huit communes (phase 5)*

Les résultats sont décrits ci-dessous :

*Résultat 1*

Système d'exhaure, d'adduction, de traitement, de stockage et de raccordement électrique à Kaya est exécuté.

*Résultat 2*

Les sites pour la construction/réhabilitation de 8 bornes-fontaines à Kaya sont déterminés et les bornes-fontaines sont construites.

*Résultat 3*

Formation en gestion et maintenance du personnel de la station de traitement et du système de transmission à Kaya est faite.

*Résultat 4*

Planification, conception détaillée et exécution des travaux, y compris 59 nouvelles bornes fontaines, sur les systèmes d'AEP dans les communes de Tenkodogo, Garango, Yako, Gourcy, Tougan, Nouna et Dédougou est faite.

*Résultat 5*

La prise en charge des actions de promotion de l'hygiène et de l'assainissement par les communes est renforcée.

*Résultat 6*

Les activités liées à la promotion de l'hygiène et de l'assainissement dans les communes sont assurées par les associations et les ONG

*Résultat 7*

La prise en charge des actions promotion de l'hygiène et de l'assainissement par des acteurs locaux, est renforcée

*Résultat 8*

Des campagnes de promotion des latrines familiales hygiéniques sont réalisées dans les huit communes.

*Résultat 9*

360 latrines VIP à 3 postes, 32 urinoirs, et 360 dispositifs de lavage des mains sont construits dans des écoles, des centres de santé et lieux publics dans les huit communes.

*Résultat 10*

Un suivi appui de moindre envergure est donné aux laboratoires de l'ONEA

**4.2.4 Stratégies***Volet 1*

La base du Volet 1 est le plan d'action du Plan Stratégique de l'ONEA pour la période 2004 – 2008. L'appui du Danida s'inscrit dans ce cadre et vise à appuyer l'ONEA dans la réalisation de ce plan. L'appui au plan d'action sera donné sous forme d'aide budgétaire ciblée qui ira en décroissant au cours de la durée du PADSEA II.

*Volet 2*

Le but du Volet 2 est d'une part d'appuyer l'ONEA dans la réalisation de son plan de développement des centres secondaires, et d'autre part d'appuyer les communes dans la réalisation de leurs plans de développement.

La stratégie vise à diminuer notamment les risques pour la santé par l'amélioration des conditions d'hygiène. Afin de permettre aux ménages et aux individus de prendre des mesures adéquates et de changer leur comportement de façon durable, l'accès à un service minimum d'eau potable et la promotion de latrines familiales appropriées (à coût abordable) constituent des conditions importantes. D'où une priorité pour une démarche cohérente rentrant dans le cadre des plans de développement des communes concernées.

Pour appuyer ces investissements, la présente Composante financera : i) la formation du personnel des stations ONEA en gestion et maintenance des systèmes établis, ii) la promotion d'hygiène et d'assainissement, iii) la construction des ouvrages d'assainissement institutionnels et publics, et iv) l'amélioration de l'adduction d'eau potable aussi dans les zones non loties et dans les zones périphériques.

Le volet comprendra les huit communes de Kaya, Tenkodogo, Garango, Yako, Gourcy, Tougan, Nouna et Dédougou, et couvrira toute la population.

Pour les activités à Kaya, approvisionné à la base d'eau de surface, l'ONEA sera appuyé par une assistance technique internationale.

Pour les activités dans les autres sept villes, qui impliqueront une exploitation des eaux souterraines (technologie bien maîtrisée par l'ONEA), une assistance technique n'est pas prévue.

Un co-financement avec un crédit mixte danois est prévu. L'ONEA prévoit d'utiliser ce crédit mixte pour le financement de la majeure partie du renforcement des systèmes d'AEP de l'ONEA dans les villes de Ouahigouya, Koupèla et Pouytenga. Dans le cas où un financement pour les travaux soit assuré, la composante financera la promotion de l'hygiène et l'assainissement et la construction des ouvrages d'assainissement institutionnels et publics dans ces villes.

L'exploitation des ressources en eau de surface dans la zone d'intervention respectera les principes de la gestion intégrée de la ressource en eau en conformité avec la stratégie nationale du Burkina Faso dans ce domaine et la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau.

### **4.3 APPUI INSTITUTIONNEL AU SOUS-SECTEUR DE L'AEP ET DE L'ASSAINISSEMENT**

#### **4.3.1 Objectif Intermédiaire**

Renforcer la capacité des structures de l'Etat et des communes dans l'exercice de leurs tâches régaliennes en ce qui concerne la planification, de la coordination et du suivi des activités d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural et semi-urbain.

#### **4.3.2 Objectifs immédiats**

##### *Objectif immédiat no. 1*

Contribuer à une plus grande transparence des activités relatives à l'approvisionnement en eau potable et à la création d'une base de planification, de coordination et de suivi des activités par rapport aux objectifs du sous-secteur

##### *Objectif immédiat no. 2*

Renforcer les structures de l'hydraulique et de l'assainissement au niveau déconcentré et décentralisé dans la perspective d'appuyer le processus de décentralisation

##### *Objectif immédiat no. 3*

Appuyer la révision de la stratégie pour le sous-secteur de l'assainissement et le développement d'un programme cadre national y correspondant

##### *Objectif immédiat no. 4*

Appuyer la lutte contre le VIH/SIDA au sein des structures de l'hydraulique.

#### **4.3.3 Résultats**

##### ***Résultats relatifs à l'objectif immédiat no. 1 :***

###### *Résultat 1.1*

La capacité de la DGAEP, de la DEP et de la DAF a été évaluée et des actions de renforcement ont été entamées

###### *Résultat 1.2*

Des indicateurs et outils relatifs à la planification, la budgétisation et le suivi des activités du sous-secteur dans le cadre d'un programme cadre national ont été développés

###### *Résultat 1.3*

Un programme cadre national relatif à la planification et le suivi des activités d'eau potable a été développé et est utilisé

*Résultat 1.4*

Un cadre de concertation entre les partenaires est fonctionnel

***Résultats relatifs à l'objectif immédiat no. 2 :****Résultat 2.1*

Les bases pour une déconcentration effective du MAHRH ont été développées

*Résultat 2.2*

Des outils relatives à une implication des communes dans la planification, la gestion de l'exécution et les suivi des activités d'hydraulique ont été développés, testés et généralisés

*Résultat 2.3*

Un programme de sensibilisation et information sur l'AEPA a été conçu et mis en œuvre par l'AMBF

*Résultat 2.4*

Les modalités relatives à une gestion professionnalisée des ouvrages hydraulique venant en appui aux communes ont été développées et testées

***Résultats relatifs à l'objectif immédiat no. 3 :****Résultat 3.1*

La stratégie nationale d'assainissement a été révisée et approuvée par le gouvernement

*Résultat 3.2*

Un programme cadre national pour le sous-secteur assainissement développé et mis en marche

***Résultats relatifs à l'objectif immédiat no. 4 :****Résultat 4.1*

Le CELS de l'ONEA renforcé

*Résultat 4.2*

Le personnel de l'infirmerie de l'ONEA formé et l'infirmerie équipée

*Résultat 4.3*

Le CMLS du MAHRH renforcé.

**4.3.4 Stratégies**

La stratégie de la composante par rapport au développement et l'application d'une approche programmatique dans le sous-secteur AEP est dans une synergie et collaboration étroite avec les différents partenaires nationaux et internationaux d'apporter un soutien au développement :

- de politiques/stratégies sous-sectorielles auxquelles l'ensemble des financiers auraient à respecter (le PADSEA II appuiera la mise à jour et éventuellement une partie de la réalisation d'une stratégie et d'un plan d'action pour l'assainissement)
- d'une base de données fiable sur les ouvrages réalisés et les outils d'analyse y relatifs

- d'un cadre de planification et de suivi des activités du sous-secteur dans la perspective de l'atteinte des OMD à l'horizon 2015 et des objectifs du CSLP
- d'un cadre de coordination et de dialogue (gouvernement et ses partenaires) sur le développement du secteur, y compris la coordination des appuis et la tenue de revues conjointes du secteur par l'ensemble des partenaires.

Des fonds non-alloués dans le PADSEA II sont réservés pour financer une partie des activités d'un tel programme national dans le cas où il atteint un niveau de développement suffisamment élaboré sur la période 2005-2009.

La stratégie de la composante par rapport à la décentralisation est d'apporter son appui au développement, test et généralisation d'outils et de matériel d'information sur l'AEP avec les communes comme groupe cible. Ce travail se fera sur la base des expériences qui se dégagent des programmes d'hydrauliques et en étroite collaboration avec les directions régionales du MAHRH. Une renforcement des DRAHRH dans la perspective de mieux les positionner dans leur rôle d'appui-conseil aux collectivités locales est également prévue.

Finalement la composante appuiera la lutte contre le VIH/SIDA à travers les structures mises en place à cet effet au MAHRH et à l'ONEA.

#### **4.4 APPUI AU PAGIRE**

Il est entendu que la composante telle que décrite ci-après sera financée conjointement par la coopération danoise et la coopération suédoise. Une évaluation conjointe de la composante est prévue courant 2004.

##### **4.4.1 Objectif Intermédiaire**

Contribuer à la mise en place d'un cadre de gestion intégrée des ressources en eau.

##### **4.4.2 Objectifs immédiats**

###### *Objectif immédiat no. 1*

Renforcer les capacités du SP/PAGIRE afin de lui permettre d'assurer efficacement la mise en œuvre coordonnée et concertée des actions du PAGIRE.

###### *Objectif immédiat no. 2*

Finaliser les textes d'application de la loi sur la gestion de l'eau, définir les conditions de leur application et en appuyer la mise en œuvre.

###### *Objectif immédiat no. 3*

Appliquer au niveau du Nakanbè le dispositif réglementaire relatif à la mise en place et au fonctionnement des organes de gestion des bassins

###### *Objectif immédiat no. 4*

Mettre en place un système national d'information sur l'eau (SNIEau) opérationnel qui définit le rôle des acteurs dans la production, le traitement et la diffusion de l'information sur l'eau.

*Objectif immédiat no. 5*

Développer et renforcer les ressources humaines pour accompagner la réforme du cadre de gestion des ressources en eau.

**4.4.3 Résultats*****Résultats relatifs à l'objectif immédiat no. 1 :****Résultat 1.1*

Les capacités opérationnelles du personnel du SP/PAGIRE et des partenaires concernés par la mise en œuvre du PAGIRE sont renforcées

*Résultat 1.2*

La stratégie opérationnelle de financement et de mise en œuvre du PAGIRE est définie et approuvée

*Résultat 1.3*

La coordination et le suivi-évaluation de la mise en œuvre des actions du PAGIRE sont régulièrement et efficacement assurés

*Résultat 1.4*

La recherche et la mobilisation de financements complémentaires sont réalisées.

***Résultats relatifs à l'objectif immédiat no. 2:****Résultat 2.1*

Les principaux décrets d'application de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau sont élaborés et soumis à l'approbation du Conseil des Ministres

*Résultat 2.2*

Les conditions de mise en œuvre des décrets adoptés sont définies à travers des guides, notes et circulaires d'application

*Résultat 2.3*

La police de l'eau est mise en place et opérationnelle

*Résultat 2.4*

Les capacités du Conseil National de l'Eau sont renforcées pour lui permettre d'examiner tous les avant-projets de décrets d'application de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau et tous les principaux documents de politiques sous-sectorielles.

***Résultats relatifs à l'objectif immédiat no. 3:****Résultat 3.1*

La DSBH est mandatée pour coordonner avec l'appui des DRAHRH concernées la mise en place des organes de gestion dans le bassin du Nakanbè

*Résultat 3.2*

Une équipe de maîtrise d'œuvre faisant office du noyau technique de la future Agence de l'Eau du Nakanbè est mise en place

*Résultat 3.3*

Des équipes de maîtrise d'œuvre sociale sont recrutées au sein des Associations et des ONG du bassin du Nakanbè et sont formées pour appuyer la mise en œuvre de CLE

*Résultat 3.4*

Une vingtaine au moins de Comités Locaux de l'Eau sont mis en place en considérant les principales problématiques d'aménagement et de gestion des eaux du bassin du Nakanbè

*Résultat 3.5*

Une stratégie pour fédérer l'action des CLE du bassin du Nakanbè est définie

*Résultat 3.6*

Un budget dégressif (sur ressources de Danida, de l'Etat et de la CFE ) de cinq ans d'appui à la mise en place de l'agence du bassin du Nakanbè, de ses organes et pour la préparation du premier SDAGE est mis en place

**Résultats relatifs à l'objectif immédiat no. 4:***Résultat 4.1*

Les réseaux de suivi des ressources en eau sont optimisés, avec une priorité donnée au bassin du Nakanbè

*Résultat 4.2*

Les Unités de Collecte d'Information sur l'Eau (UCIEau) sont mises en place et fonctionnelles dans les directions régionales chargées de l'eau

*Résultat 4.3*

Le mécanisme de suivi des ouvrages et de mise à jour des données sur les usages de l'eau, les risques liés à l'eau et les besoins environnementaux est fonctionnel

*Résultat 4.4*

La base de données de la DGIRH est actualisée et mise en place aux niveaux central et régional, en particulier les données relatives à l'eau potable et l'assainissement (AEPEA) et leur mise à jour

*Résultat 4.5*

Les outils du système d'information géographique sont mis en cohérence avec la base de données (module SIG, modélisation, etc)

*Résultat 4.6*

Les procédures d'échange entre les producteurs et usagers de données sont fonctionnelles

*Résultat 4.7*

Un centre national d'information sur l'eau, avec des antennes régionales, est créé.

**Résultats relatifs à l'objectif immédiat no. 5:***Résultat 5.1*

Les besoins en personnels qualifiés liés à la réforme du cadre de gestion des ressources en eau pour le niveau central et pour le niveau des espaces de gestion des ressources en eau sont définis

*Résultat 5.2*

Les personnels qualifiés directement concernés par la gestion des ressources en eau, en poste au niveau central et dans les DRAHRH, sont formés, déployés et responsabilisés dans les nouvelles fonctions liées au nouveau cadre de gestion des ressources en eau

*Résultat 5.3*

Un plan de recrutement en relation avec les besoins en personnels qualifiés du nouveau cadre de gestion des ressources en eau est adopté par le gouvernement

*Résultat 5.4*

Une partie des 30 nouveaux ingénieurs et 40 nouveaux techniciens supérieurs sont recrutés par l'Etat

*Résultat 5.5*

Les capacités en gestion des ressources humaines de la Direction des Ressources Humaines du MAHRH et de la DGIRH sont renforcées.

**4.4.4 Stratégies**

En dépit des résultats significatifs obtenus jusqu'à présent par le processus GIRE du Burkina Faso, il reste confronté à des défis importants pour la mise en application des concepts GIRE. La mise en œuvre de la composante « Appui au PAGIRE » participe de la volonté de l'Etat burkinabè de concrétiser l'application des principes GIRE et selon une stratégie globale qui s'articule ainsi qu'il suit :

1. Mettre en place spécifiquement une administration de mission, à savoir le SP/PAGIRE dont le mandat est de coordonner la mise en œuvre du PAGIRE, en impliquant tous les acteurs du domaine de l'eau qui seront chargés de l'exécution des activités prévues dans les domaines d'action du PAGIRE
2. Renforcer les capacités de base des services centraux et déconcentrés de l'Etat en matière de gestion intégrée des ressources en eau particulièrement en ce qui concerne les missions régaliennes
3. S'appuyer sur les programmes structurants en cours et ou en instance de démarrage dans le pays (programme VREO dans le bassin du Mouhoun de l'Union Européenne et Appui du Danemark pour le bassin du Nakanbè) pour la construction des nouveaux espaces de gestion des ressources en eau définis dans le PAGIRE
4. Adopter une démarche pragmatique dans la mise en place des structures de gestion des ressources en eau dans les bassins hydrographiques ( Comité de bassin, agences de bassin et comités locaux de l'eau)
5. Mettre en œuvre la réforme institutionnelle du secteur de l'eau en tenant compte des réformes en cours dans le domaine de la décentralisation
6. Asseoir en accord avec les partenaires au développement une flexibilité dans la mise en œuvre de la composante, en raison de la complexité des sujets et des enjeux en présence
7. Fédérer au maximum les ressources financières mobilisables auprès des partenaires au développement afin d'obtenir le maximum d'efficacité et surtout la cohérence d'ensemble dans la mise en œuvre de la composante.

## **4.5 APPUI AU SECTEUR PRIVE**

### **4.5.1 Objectif Intermédiaire**

Contribution aux objectifs politiques concernant le secteur eau et assainissement et contribution au renforcement de la qualité des prestations et de la robustesse du secteur privé.

### **4.5.2 Objectifs immédiats**

Renforcer la qualité des prestations et la vigueur des opérateurs privés intervenant dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

### **4.5.3 Résultats**

#### ***Les résultats liés au Volet 1***

##### ***Résultat 1.1***

Le suivi de la création d'un environnement favorable et d'un marché stable

##### ***Résultat 1.2***

La visibilité des marchés publics est améliorée

##### ***Résultat 1.3***

Les marchés ont été adaptés à la capacité des entreprises burkinabé sur une plus vaste échelle

##### ***Résultat 1.4***

Le mode d'attribution des marchés et du suivi des prestations a été amélioré

##### ***Résultat 1.5***

Des démarches ont été faites pour améliorer le paiement de factures par l'État, et des intérêts moratoires ont été versés en cas de défaillance.

#### ***Les résultats liés au Volet 2***

##### ***Résultat 2.1***

Dialogue régulier entre les représentants des acteurs privés et publics dans le cadre de la détermination de lignes directrices de formation, l'approbation des demandes d'appui par les organisations professionnelles et des aspects liés au volet 1

##### ***Résultat 2.2***

Le personnel des opérateurs privés (volet 2) et de l'administration (volet1) a été formé professionnellement de façon pertinente

##### ***Résultat 2.3***

Les opérateurs privés ont reçu un appui-conseil et un suivi-encadrement (incluant la facilitation de l'accès au crédit).

#### 4.5.4 Stratégies

La composante a pour groupe cible toutes les catégories d'opérateurs privés (bureaux d'études, ONG, entrepreneurs, tâcherons, entreprises de services) intervenant dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et ayant cette activité comme activité principale ou partielle. Les opérateurs à considérer doivent opérer au sein de structures formalisées en règle avec la législation en vigueur au Burkina Faso. Le développement du secteur privé lié au secteur de l'eau et l'assainissement doit être considéré comme une dimension transversale. De ce fait, toutes les Composantes doivent appliquer une politique permettant de valoriser le développement du secteur privé commercial auquel elles font appel baser sur un certain nombre d'éléments communs tels que :

- Recrutement des opérateurs privés sur la base d'une concurrence loyale valorisant les opérateurs les plus performants et en favorisant les opérateurs pouvant effectuer leurs prestations avec un personnel permanent et un équipement propre (quelque soit le type de prestataires)
- Utilisation de DAO simplifié et standardisé
- Allotissement permettant aux opérateurs privés de réduire la précarité de l'emploi de leur personnel et de s'équiper
- Faire jouer la transparence aussi bien par la publication annuelle glissante des contrats qui feront l'objet d'appel d'offre que des critères détaillés de sélections ou l'accès aux informations quant à l'évaluation des offres.

La réalisation de la composante est organisée en deux volets.

*Volet 1* : Appui à la création d'un environnement favorable au développement de secteur dont l'ancrage est la DEP du Département en charge de l'eau

*Volet 2* : Appui à la promotion de la bonne gestion des opérateurs privés dont l'ancrage est la Fondation « Entreprendre ».

Une assistance technique internationale encadrera l'ensemble des acteurs de la composante. Le démarrage de la composante interviendra en début de l'année 2004 sur la base de la description de la composante convenue entre le Gouvernement et Danida. Après l'adoption de la convention gouvernementale relative au PADSEA II, le chef de mission de l'assistance internationale effectuera une mission de recadrage de la composante; cette mission devra permettre d'identifier les interfaces d'action concrète avec toutes les autres composantes.

#### 4.6 APPUI A LA RECHERCHE-DEVELOPPEMENT

Le but de l'appui à la Recherche-Développement est de promouvoir et d'accompagner les capacités d'innovation en matière de développement, de gestion et de financement des équipements et services d'AEPA.

A travers ce mécanisme de financement, le PADSEA II pourra appuyer aussi bien des projets de recherche-action que la participation à des conférences, des stages, des voyages d'études et des séminaires de capitalisation d'expériences dans le secteur. Un appui sera prioritairement accordé à des activités se situant dans le cadre des thèmes suivants :

- Amélioration de l'accès des couches de population défavorisées à l'eau potable
- Optimisation et viabilisation de la gestion et de l'entretien des ouvrages hydrauliques
- Amélioration de la couverture en assainissement de base au niveau des ménages tels qu'options technologiques, facteurs entravant une augmentation de la couverture, l'utilité des subventions et d'autres sujets qui pourraient s'avérer utile dans le processus de formulation d'une stratégie d'assainissement (voir section 4.3).

La gestion et l'administration du fonds seront assurées par l'Ambassade Royale du Danemark (ARD). L'Ambassade pourra disposer d'une partie des fonds pour la constitution de groupes ad hoc d'évaluation scientifique des projets de recherche-action.

#### **4.7 APPUI A LA FORMATION D'INGENIEURS ET DE TECHNICIENS SUPERIEURS**

Dans le but de contribuer au développement des ressources humaines requises pour assurer le développement du secteur hydraulique, le PADSEA II comprendra le financement d'un certain nombre de bourses annuelles pour la formation d'ingénieurs et de techniciens supérieurs dans les écoles EIER et ETSHER.

Ces bourses seront attribuées conformément aux textes d'admission aux écoles et l'administration des bourses sera confiée au Groupe EIER-ETSHER.

Les fonds destinés au financement des bourses seront transmis directement de l'Ambassade Royale du Danemark au Groupe EIER-ETSHER.

Le détail des nombres de bourses à fournir est donné en Annexe 5.

## 5 BUDGET

Le budget total de la contribution de Danida au PADSEA II se présente comme suit:

Tableau 9 : Fonds du PADSEA II

	En DKK	En FCFA
EHA rurale	160.588.061	13.964.179.217
EHA urbaine	57.501.024	5.000.089.043
Appui institutionnel aux sous-secteurs de l'AEP et de l'assainissement	13.925.000	1.210.869.565
Appui au PAGIRE <sup>25</sup>	16.000.000	1.391.304.348
Appui au secteur privé	10.300.000	895.652.174
Recherche-Développement	5.000.000	434.782.609
Bourses EIER-ETSHER	8.200.000	713.043.478
Ligne budgétaire de réserve <sup>26</sup>	20.000.000	1.739.130.435
Revue, évaluations etc..	10.000.000	869.565.217
Audits	7.500.000	652.173.913
Unité de Coordination – ARD	5.000.000	434.782.609
Fonds non alloués	23.600.000	2.052.173.913
<b>Contribution totale de Danida au PADSEA II</b>	<b>337.614.085</b>	<b>29.357.746.522</b>

L'ONEA financera 10 % des investissements pour les activités à Kaya.

A ceci s'ajoute les frais de fonctionnement des cinq composantes. Ces frais estimés à 10 % de la contribution de Danida seront couverts par le Gouvernement du Burkina Faso comme fonds de contrepartie inscrits annuellement dans le budget national sur la base des plans de travail et les budgets correspondant.

Le budget annuel indicatif du PADSEA II est présenté sur la page suivante.

<sup>25</sup> Ce montant constitue environ 50 % des fonds d'appui requis pour la réalisation de la composante telle que décrite plus haut. Il est entendu que la coopération suédoise finance le reste.

<sup>26</sup> Ces fonds sont réservés pour un financement futur des programmes cadre nationaux en AEP, pour financer les activités de promotion de l'hygiène et de l'assainissement à Ouahigouya, Koupéla et Pouytenga à condition que les investissements en AEP soient financés par un crédit-mixte de Danida ou par un autre PTF et/ou pour allocation supplémentaire à la composante EHA en milieu rural en cas de besoin.

Tableau 10 : Budget annuel estimé du PADSEA II

<i>en DKK</i>	<b>Budget total</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
EHA rurale	160.588.061	28.504.381	37.497.312	36.501.666	36.501.666	21.583.035
EHA urbaine	57.501.024	3.487.619	18.475.693	20.924.897	9.327.022	5.285.792
Appui institutionnel aux sous-secteurs de l'AEP et de l'assainissement	13.925.000	2.770.000	3.115.000	2.520.000	2.875.000	2.645.000
Appui au PAGIRE	16.000.000	4.200.000	2.950.000	2.950.000	2.950.000	2.950.000
Appui au secteur privé	10.300.000	2.060.000	2.060.000	2.060.000	2.060.000	2.060.000
Recherche-Développement	5.000.000	1.500.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	500.000
Bourses EIER-ETSHER	8.200.000	1.640.000	1.640.000	1.640.000	1.640.000	1.640.000
Ligne budgétaire de réserve	20.000.000			6.666.667	6.666.667	6.666.667
Revues, évaluations etc..	10.000.000	1.000.000	2.000.000	3.000.000	2.000.000	2.000.000
Audits	7.500.000	1.500.000	1.500.000	1.500.000	1.500.000	1.500.000
Unité de Coordination - ARD	5.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000
Fonds non alloués	23.600.000			7.866.667	7.866.667	7.866.667
<b>Contribution totale de Danida au PADSEA II</b>	<b>337.614.085</b>	<b>47.662.000</b>	<b>71.238.005</b>	<b>87.629.897</b>	<b>75.387.022</b>	<b>55.697.161</b>

## 6 ORGANISATION ET GESTION DU PROGRAMME

### 6.1 INTRODUCTION

Le programme est placé sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH). L'organigramme du PADSEA II est présente en Annexe 6.

Le PADSEA comprend trois niveaux de gestion :

- Au niveau du programme : Le Comité de Pilotage
- Au niveau des composantes : les Comités d'Orientation et les Comités de Coordination.

### 6.2 LE COMITE DE PILOTAGE

Conformément aux lignes directrices de la coopération danoise et dans le but d'assurer une coordination optimale entre les composantes du programme et entre le PADSEA II et les programmes d'appui d'autres bailleurs de fonds, un *Comité de Pilotage* (CP) sera établi au niveau programme.

Ce comité constituera le mécanisme formel pour la gestion du programme entre le gouvernement du Burkina Faso, la coopération danoise représentée par l'Ambassade Royale du Danemark au Burkina Faso, et d'autres bailleurs de fonds dans le secteur.

Le mandat et la responsabilité du CP sont d'assurer que le PADSEA II est réalisé d'une manière efficace en accord avec le Document de Programme, l'Accord Gouvernemental et les autres documents légaux. Lorsque les modifications par rapport au programme sont jugées nécessaires, c'est au CP d'en décider. Toutefois les objectifs du programme ne peuvent être modifiés par le CP.

Le Comité de Pilotage décide également de l'utilisation éventuelle des fonds non alloués du PADSEA II et des fonds relatifs à la ligne budgétaire de réserve<sup>27</sup>.

Le CP doit assurer au travers du suivi/évaluation le suivi de l'ensemble des risques et hypothèses, conditions préalables et mesures d'accompagnement du PADSEA II et de chacune de ses composantes. Il doit prendre toute initiative pour assurer la flexibilité et l'adaptation nécessaire.

Le CP assumera par ailleurs les tâches principales suivantes:

- Veiller à la coordination entre les différents appuis au secteur dans le but d'éviter des chevauchements et promouvoir une bonne coordination et synergie entre différents appuis.
- Approuver les principaux documents de planification (plans et budgets annuels) des composantes
- Suivre l'avancement général du programme sur la base des rapports d'avancement des composantes avec un accent particulier sur la résolution des obstacles éventuels.
- Approuver les descriptions de poste pour les conseillers

---

<sup>27</sup> Si toutefois les modifications proposées au budget dépassent les stipulations du Plan Annuel d'Entreprise (VPA) de l'Ambassade Royale du Danemark, l'ambassade doit obtenir l'accord du Ministère des Affaires Etrangères à Copenhague.

- Approuver le calendrier des revues au niveau du programme et de ses composantes.
- Faire exécuter les audits financiers et audits d'efficacité au sein du programme et prendre des décisions suite aux audits.
- Approuver et agir sur les recommandations de la Revue Annuelle du programme.
- Formuler des recommandations à l'attention des consultations bilatérales.
- Approuver les TdR des études et missions de revues, audits et études spéciales.

Le Comité de Pilotage est un comité à haut niveau (niveau Secrétaire Général) et sera composé d'un représentant des institutions suivantes :

- Le MAHRH (présidence)
- La Direction Générale de la Coopération
- Le Secrétariat Technique pour la Coordination des Politiques de Développement Économiques et Sociales (STC/PDES)
- La Direction Générale du Budget
- La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
- La Direction Générale de la Santé (DGS)
- La Direction Générale de l'Enseignement de Base
- L'Ambassade Royale du Danemark.

Des représentants d'autres bailleurs de fonds seront invités à participer aux réunions.

Les membres des Comités d'Orientation participeront aux réunions du Comité de Pilotage en tant que personnes ressources et pour présenter les documents soumis au CP.

Le MAHRH et l'Ambassade ont la responsabilité conjointe d'établir le Comité de pilotage et d'assurer la continuité de ses actions.

Le CP se réunira tous les 6 mois (après réception des rapports semi-annuels et annuels) ou plus fréquemment en cas de nécessité.

Les termes de référence provisoires du CP sont inclus en Annexe 7.

Les termes de référence finaux du CP seront élaborés au cours de la phase de démarrage du PADSEA 2.

### **6.3 LES COMITES D'ORIENTATION**

Un Comité d'Orientation (CO) sera établi au niveau de chaque composante. Toutefois, le Comité de Pilotage du PAGIRE constitue le CO de la composante *Appui au PAGIRE*.

Le rôle des CO est d'assurer que les composantes sont réalisées conformément aux descriptions de composante et aux décisions prises par le CP du PADSEA II.

Les tâches principales du CO sont de :

- Valider les plans de travail et les budgets correspondants élaborés par les Comités de Coordination (voir ci-dessous), en assurer l'harmonisation dans un plan de travail et un budget unique pour la composante et en assurer la soumission au Comité de Pilotage pour approbation
- Examiner et approuver les rapports périodiques d'avancement et financiers élaborés par les Comités de Coordination

- Assurer la cohérence interne dans les activités de la composante et la cohérence opérationnelle avec les autres composantes du PADSEA II
- Faire exécuter, quand jugé nécessaire, un suivi/évaluation des activités
- Débattre de toute question relative ne pouvant être résolue au niveau exécutif de la composante.

La composition des CO sera comme suit :

Composantes	Participants
<b>Eau-Hygiène-Assainissement en milieu rural</b>	DGAEP (présidence), MS, MEBA et ARD
<b>Eau Hygiène-Assainissement en milieu urbain</b>	ONEA (Président), DGAEP, la Maire de Kaya, un des maires des 7 autres villes touchées par la composante et l'ARD
<b>Appui Institutionnel au sous-secteur AEP et Assainissement</b>	DGAEP (président), DGIRH, MATD, DHPES, ONEA, AMBF et ARD
<b>Appui PAGIRE</b>	Comité de pilotage du PAGIRE
<b>Appui au Secteur Privé</b>	Secteur public, bailleurs de fonds, Organisations professionnelles

Des représentants des autres bailleurs de fonds seront invités à participer aux réunions du CO.

Les Comités d'Orientation se réunissent tous les 6 mois ou en cas de besoin sur demande d'un des membres du CO.

#### 6.4 LES COMITES DE COORDINATION

Des Comités de Coordination (CC) seront établis dans certaines composantes et pour certains volets/objectifs immédiats.

Le rôle de ces comités de coordination est d'assurer la coordination régulière et opérationnelle entre les différents partenaires qui contribuent à la planification et la mise en oeuvre des activités. Des réunions mensuelles sont prévues.

Les membres principaux des CC sont indiqués dans les descriptions de composantes, mais le cadre de concertation pourrait être élargi en fonction des besoins.

Les comités de coordination sont responsables de la coordination opérationnelle, de l'élaboration des rapports semestriels et des propositions de plan d'activités annuel ainsi que du budget annuel à soumettre au Comité d'Orientation.

Dans les cas où un CC n'est pas prévu, il revient à l'institution responsable de la composante de soumettre un rapport semestriel et des propositions de plan d'action annuel et budget annuel au Comité d'Orientation.

#### 6.5 GESTION QUOTIDIENNE

La responsabilité pour la gestion quotidienne des cinq composantes relèvera des personnes suivantes :

- *Eau-Hygiène-Assainissement en milieu rural* : Les directeurs des DRAHRH du Centre-Est, du Mouhoun et du Nord respectivement sous la coordination globale du directeur général de la DGAEP.
- *Eau-Hygiène-Assainissement en milieu urbain* : Le directeur général de l'ONEA.

- *Appui institutionnel au Sous-secteur de l'AEP et de l'Assainissement* : le directeur général de la DGAEP.
- *Appui au PAGIRE* : le Secrétaire Permanent du PAGIRE.
- *Appui au Secteur Privé* : la responsabilité et la gestion quotidienne incombent à une personne recrutée spécifiquement pour la tâche.

Les responsables ainsi définis peuvent déléguer la gestion quotidienne à un coordinateur de la composante ou de sous-composante. Ce responsable devra être un cadre supérieur de l'institution et est nommé par Note de Service.

Les responsabilités précises des acteurs sont définies dans les descriptions de composantes.

Une étroite collaboration et coordination devront être recherchées entre le MAHRH et les ministères partenaires ainsi que leurs directions et services pour une coordination de la planification et la réalisation des activités des différentes composantes.

## **6.6 GESTION DU PROGRAMME AU NIVEAU DE L'AMBASSADE ROYALE DU DANEMARK**

Comme dans le PADSEA I, une unité de coordination de programme placée à l'Ambassade Royale du Danemark représentera la coopération danoise dans le programme et assurera la coordination de l'assistance danoise.

L'unité de coordination de programme aura les tâches principales qui suivent :

- Participer au dialogue politique et stratégique sur le développement du secteur
- Participer à et promouvoir la coordination entre les bailleurs de fonds du secteur
- Participer aux réunions du Comité de Pilotage
- Participer aux réunions des Comités d'Orientations
- Soumettre les rapports d'avancement et rapports financiers du PADSEA II et de ses composantes aux Ministère des Affaires Étrangères du Danemark
- Préparer les revues techniques et revues annuelles en collaboration avec le Comité de Pilotage
- Administrer les contrats d'assistance technique expatriées
- Administrer le versement de fonds aux composantes
- Appuyer la coordination des composantes au niveau du Ministère des Finances et du Budget, du secteur privé etc..
- Appuyer la formulation d'une éventuelle phase ultérieure d'appui danois au secteur
- Effectuer des visites de terrain au niveau des composantes
- Assurer la gestion du fonds de recherche-action, de bourses EIER/ETSHER, de revues etc...

## **6.7 ASSISTANCE TECHNIQUE**

Le rôle de l'assistance technique sera principalement celui d'assistance et de conseil proprement dit avec l'objectif de renforcer les capacités des partenaires participants en matière de planification, budgétisation, suivi-évaluation et supervision. Elle ne sera plus co-responsable de l'autorisation des paiements divers et du contrôle financier (sauf pour la composante Appui au Secteur Privé pour laquelle un montage différent a été décidé).

L'assistance technique a accès aux documents comptables des composantes.

L'assistance technique appuiera spécifiquement :

- la préparation du rapport de démarrage
- le développement des outils de gestion et le contrôle interne
- la préparation et la mise en œuvre d'un plan de formation
- Le développement des méthodologies, et
- l'assurance qualité (dossiers d'appels d'offres, rapports d'avancement, rapports de consultants etc..)

Dans le Volet 2 de la composante *Eau-Hygiène-Assainissement en milieu urbain*, l'AT participera au dépouillement des offres pour l'entreprise internationale et à la conception détaillée.

## **7 GESTION FINANCIERE DU PROGRAMME**

### **7.1 INTRODUCTION**

La gestion financière de la composante doit se conformer aux lignes directrices de Danida en la matière<sup>28</sup> ainsi qu'aux procédures burkinabè en vigueur. Ces lignes directrices donnent les principes de la gestion des fonds danois, y compris la comptabilité, les transferts, les rapports financiers et l'audit financier.

Au cours de la phase de démarrage, chaque composante préparera un manuel de procédures administratives et comptables qui définit les détails de la comptabilité et de l'administration. Ce manuel sera soumis au Comité de Pilotage pour approbation.

Dans le but d'une plus grande visibilité des activités et financements du secteur et d'une plus grande appropriation nationale, tous les fonds au PADSEA II seront versés par le biais du Trésor sauf pour les fonds gérés par l'ARD et les fonds de la composante *Appui au Secteur Privé*.

La responsabilité globale pour une bonne gestion financière des fonds relève du Comité de Pilotage et il décide de l'utilisation éventuelle des fonds non-alloués du programme (voir section 6.2).

Les fonds pour les revues, les audits et les études spéciales seront gérés directement par l'Ambassade Royale de Danemark à Ouagadougou. Les TdR de ces études et missions seront approuvés par le Comité de Pilotage.

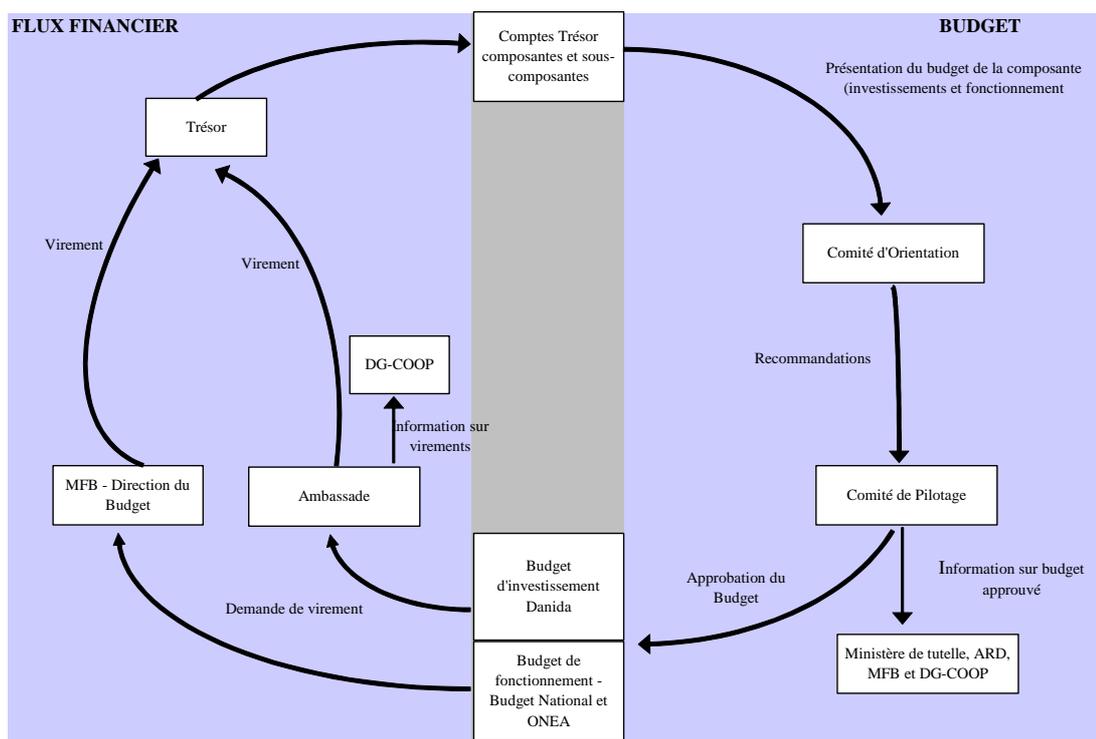
Les fonds de fonctionnement de la composante (transport, fournitures de bureaux, indemnités, salaires, téléphone, électricité, ateliers...) seront fournis par le Budget National Burkinabé.

### **7.2 FLUX FINANCIERS**

Le schéma général pour le virement des fonds Danida et ceux du Budget National se présente comme suit :

---

<sup>28</sup> *Guidelines for Financial Management* (December 2003) qui font partie des *Aid Management Guidelines* de Danida. Ces lignes directrices sont disponibles sur le site internet du Ministère des Affaires Etrangères du Danemark ([www.um.dk/Danida/AMG](http://www.um.dk/Danida/AMG)).



Les fonds en provenance de Danida pour le programme seront administrés par l'Ambassade Royale du Danemark.

Le MAHRH demandera au MFB l'ouverture de comptes de dépôt au Trésor pour recevoir les fonds Danida et les fonds de la contrepartie nationale au profit des composantes.

Les fonds de contrepartie nationale sont administrés par la Direction du Budget du Ministère des Finances et du Budget.

Dans le cas de l'ONEA qui est financé différemment, le conseil d'administration de l'ONEA approuve la participation financière de l'ONEA.

*Les conditions et délais de mise à disposition et de déblocage des fonds d'appui danois et de ceux de la contrepartie nationale devront être spécifiés dans l'Accord Gouvernemental pour le programme.*

Dans certaines composantes, des sous-comptes au Trésor seront ouverts au profit des institutions participant à la réalisation des activités. Ces comptes seront gérés par les institutions en question qui rendront compte de l'utilisation des fonds aux structures du MAHRH qui en est ultimement responsable (pour plus de détails, voir les descriptions de composante).

### 7.3 PROCEDURES DE BUDGETISATION

Sur la base de la planification annuelle de travail effectuée par chaque composante, un budget annuel est élaboré. Le plan de travail et le budget y correspondant sont soumis au

Comité de Pilotage pour approbation après que les différents Comités d'Orientation en aient vérifié la cohérence.

Suite à l'élaboration des rapports semi-annuels, une révision budgétaire par composante est proposée. Cette révision tiendra compte des avancements et retards sur les différentes activités. Ce plan de travail et budget révisé devra de même être commenté par les Comités d'Orientation et approuvé par le Comité de Pilotage.

Les budgets à présenter par les composantes aux Comité de Pilotage et aux Comité d'Orientation devront inclure toutes les dépenses liées à la réalisation des activités de la composante y compris le budget pour la contrepartie burkinabè concernant les frais de fonctionnement (véhicule, carburant, matériel bureau, salaires d'éventuels contractuels, indemnités de déplacement..) des structures d'ancrage. Les procédures de budgétisation seront ainsi identiques pour le financement national et extérieur.

Le budget (et les rapports sur l'exécution financière) devra être présenté sous une **double forme** : 1. une présentation suivant les objectifs et les résultats, et 2. Une présentation suivant le CDMT.

Afin d'assurer l'inscription des budgets des composantes (dépenses sur le budget national aussi bien que celles couvertes par Danida) dans le budget national/le PIP, les budgets de l'année suivante devront être soumis au ministère de tutelle, à la Direction Générale du Budget du MFB et à la DG-COOP **début juin**.

Dans le but d'éviter d'éventuels problèmes de déblocage des fonds des composantes en début d'année suite à l'adoption du budget national, les dépenses urgentes du mois de janvier de l'année n + 1 devront être prises en compte dans les prévisions budgétaires de l'année n. En d'autres termes, les dotations du dernier semestre comprendront celles du mois de janvier à venir.

#### **7.4 APPEL DE FONDS ET AUTORISATION DE DECAISSEMENT**

Sur la base du budget unifié<sup>29</sup> approuvé par le Comité de Pilotage, le MAHRH soumet une demande à l'ARD pour l'alimentation du compte Trésor des composantes pour les investissements et une demande au MFB (la Direction du Budget du MFB) pour les frais de fonctionnement.

L'appel de fonds adressé à l'Ambassade est faite sur le format standard de Danida (Voir *Aid Management Guidelines*). L'Ambassade transmettra une copie de l'ordre de virement à la DG-COOP du MFB.

Cette demande est accompagnée d'un rapport financier sommaire présentant :

- Le total des sommes reçues depuis le début du programme
- Le total des dépenses et présentés selon les lignes du budget approuvé
- Les engagements de dépenses jusqu'à la fin de la période et présentés selon les lignes du budget approuvé
- Le solde disponible calculé par différence entre le total des sommes reçues et le total des dépenses et engagements

---

<sup>29</sup> Budget des investissements (Danida) et budget de fonctionnement (contrepartie nationale).

- Le budget de la période de référence présenté selon les lignes du budget approuvé
- Les besoins calculés par différence entre le budget de la période de référence et le solde disponible.

L'appel de fonds au Ministère des Finances et du Budget suit les procédures normales de l'Etat.

Le virement des fonds Danida et de la contrepartie nationale se fera *semestriellement*.

Pour chaque composante, les personnes suivantes seront en place pour assurer la gestion quotidienne des fonds : 1. Le responsable de composante qui détient l'autorisation d'ordonner une dépense et signe tous les chèques, 2. Le responsable du Service Administratif et Financier qui est l'exécutant et co-signataire de tous les chèques, et 3. Un comptable qui assure l'enregistrement.

## **7.5 SUIVI DU BUDGET**

Le suivi du budget général du programme sera la responsabilité du Comité de Pilotage qui rend compte au Ministère des Finances et du Budget pour la contrepartie nationale et à l'Ambassade Royale de Danemark et à la DG-COOP pour la partie financée par Danida.

Le responsable de chaque composante est responsable de l'exécution et du suivi budgétaire qui a été approuvé par le Comité de Pilotage. Le responsable rend compte au Comité de Pilotage à travers le Comité d'Orientation.

Pour chaque composante, un rapport financier trimestriel est soumis aux membres du Comité d'Orientation des composantes.

Toutes les pièces justificatives des dépenses financées par Danida sont gardées au niveau des composantes jusqu'à ce que l'audit annuel ait été effectué et ensuite transmises au niveau du MFB (DG-COOP) qui les gardera au moins 5 ans conformément aux lignes directrices de Danida.

Les pièces justificatives des dépenses financées par l'Etat sont soumises au MFB (Direction Générale du Budget) au même moment que les appels de fonds pour la contrepartie, conformément aux procédures nationales.

L'assistance technique sur les différentes composantes (excepté l'appui au secteur privé) n'est pas co-signataire des dépenses mais à un droit de regard sur la comptabilité des composantes.

## **7.6 PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES**

La passation des marchés est un des domaines d'action du PADSEA II au titre de l'appui au secteur privé et dans le cadre du volet 1 relatif à la création d'un environnement favorable au développement du secteur privé. Les procédures de passation des marchés dans le cadre du PADSEA II seront donc en relation directe avec la poursuite et l'atteinte des résultats du volet 1. Le chef de mission de l'assistance technique de la composante *Appui au secteur privé* effectuera une mission de cadrage de la composante après l'adoption de la convention gouvernementale du PADSEA II. Il identifiera les interfaces

à considérer avec notamment les composantes *Eau-Hygiène-Assainissement en milieu rural* et *Eau-Hygiène-Assainissement en milieu urbain*.

En matière de passation de marchés les principes suivants seront en outre respectés :

1. L'activation des commissions régionales d'attribution des marchés publics conformément aux dispositions pertinentes de la réglementation générale des achats publics en vigueur au Burkina Faso
2. La préparation par les composantes de plans annuels de passation de marchés tenant compte de la capacité des opérateurs privés burkinabés conformément aux dispositions pertinentes de la réglementation générale des achats publics en vigueur au Burkina Faso.
3. Aucune offre, aucun paiement, rémunération ou bénéfice pouvant être considérés comme des pratiques illégales ou de corruption, ne doivent être directement ou indirectement réalisés, promis, recherchés ou acceptés, tels que des pots de vin ou rémunérations illégales dans le cadre des activités décrites dans cette composante, y compris les appels d'offres et exécution de contrats. Toute pratique illicite sera cause d'annulation immédiate de la convention gouvernementale et pourra entraîner toutes actions appropriées, civiles ou judiciaires. En conséquence à ce type de pratique par le bénéficiaire de la présente convention, le Ministre danois des Affaires Etrangères pourra procéder à son exclusion définitive pour tout projet ultérieur sous financement danois.

Conformément à la réglementation burkinabè, un représentant de l'ambassade pourra participer en tant qu'observateur dans les commissions d'attribution de marchés. Des audits approfondis sur les marchés attribués pourront être effectués par le Comité de Pilotage.

Les procédures de marchés ne sont pas employées dans le cadre de l'intermédiation sociale qui sera de préférence effectuée par des ONG locales. La sélection se fera sur la base d'une consultation restreinte régionale (entre ONG).

Pour l'achat de matériels importés, l'ARD dispose d'une agence d'achat international qui pourra être mis à la disposition des composantes.

L'assistance technique de longue durée sera recrutée par Danida en collaboration avec les institutions concernées. Le(s) contrat(s) sera/seront géré(s) par la coopération danoise.

L'assistance technique ponctuelle internationale dans certaines composantes sera recrutée et gérée par les institutions responsables des composantes sur la base des contrats types de Danida pour les consultations de courte durée.

L'assistance technique ponctuelle nationale sera recrutée en conformité avec la réglementation et les procédures en vigueur au Burkina Faso.

## **7.7 AUDITS**

Des audits annuels seront initiés par le Comité de Pilotage selon les lignes directrices de Danida. Les audits des composantes comprendront un audit de l'exercice de l'année et un audit conseil avant la fin de l'année. Les rapports de l'audit devront être livrés au plus tard quatre mois après la fin de l'exercice. Les audits seront confiés à un cabinet d'audit

contracté par l'Ambassade Royale de Danemark. Le contrat de l'auditeur inclura des contrôles inopinés.

Le Comité de Pilotage peut à tout moment demander un audit financier d'une composante de même que le Ministère des Finances et du Budget et l'Ambassade peuvent, indépendamment l'un de l'autre, faire exécuter un audit.

Le Comité de Pilotage a la responsabilité de faire exécuter des audits d'efficience ("value for money") au sein des différentes composantes. Notamment sur les trois sous-composantes de la composante *Eau-Hygiène-Assainissement en milieu rural* et de la composante *Eau-Hygiène-Assainissement en milieu urbain*, qui ont de gros budgets d'investissement, il sera nécessaire de suivre par exemple les coûts unitaires sur différents investissements et de corréler ces prix avec ceux pratiqués sur d'autres projets au Burkina Faso et dans la sous-région. De tels audits auront un impact plus important, s'ils sont effectués en collaboration avec les autres bailleurs de fonds du secteur afin de créer une plus grande transparence sur tout le secteur de l'hydraulique.

## 8 SUIVI, REPORTING, REVUES ET EVALUATIONS

### 8.1 SUIVI DU PROGRAMME

Les indicateurs sur lesquels le PADSEA II sera évalué au niveau programme sont ceux de CSLP, c'est-à-dire :

- Le taux de couverture hydraulique au niveau régional et provincial
- Le taux de couverture en latrines.

Dans le cas où l'ONAPAD (Observatoire National de la Pauvreté et du Développement humain Durable) définit d'autres indicateurs, le programme cherchera à les intégrer dans le suivi du programme.

Les indicateurs plus spécifiques au niveau des composantes sont comme suit :

#### Niveau Programme

<i>Objectif de développement</i>	<i>Indicateurs vérifiables</i>
Contribuer à la réalisation des objectifs du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, relatifs à l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement en milieu rural, semi-urbain et urbain et à la gestion intégrée des ressources en eau.	Indicateurs du CSLP

#### Composante EHA/Rural

<i>Objectif intermédiaire</i>	<i>Indicateurs vérifiables</i>
Dans la perspective de la réduction de la pauvreté assurer et augmenter l'accès durable des populations à l'eau potable et promouvoir l'hygiène et l'assainissement en milieu rural et semi-urbain.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de desserte en eau potable a augmenté de 34% en 2004 à 57% en 2009 dans les provinces de Kossi et Banwa dans la Boucle du Mouhoun<sup>30</sup>, de 53% à 62% dans la région du Centre-Est et de 59% à 67% dans la région du Nord<sup>31</sup></li> <li>• Nombre de ménages qui ont adopté des comportements favorables à l'hygiène et à l'assainissement de base</li> <li>• La corvée de l'eau des femmes et des enfants</li> </ul>
<i>Objectifs immédiats</i>	<i>Indicateurs vérifiables</i>
Assurer l'accès durable à l'eau potable pour environ 300.000 personnes dans les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Est et du Nord en milieu rural, et pour environ 100.000 personnes en milieu semi-urbain dans les trois régions en 2009.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes desservies par le programme</li> </ul>
Accroître le taux de couverture en latrines et contribuer à l'amélioration des comportements favorables à l'hygiène et à l'assainissement de base dans les communautés rurales et semi-urbaines de la zone d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de couverture en latrines familiales</li> <li>• Taux de couverture en latrines dans les CSPS et les écoles primaires a atteint 100%</li> <li>• Taux d'utilisation et d'entretien des latrines</li> <li>• Taux de ménages ayant adopté des comportements favorables à l'hygiène et à l'assainissement (se lavent les mains après défécation et avant les repas, hygiène de l'eau de boisson, protection des denrées alimentaires, propreté du ménage)</li> </ul>
Renforcer la capacité de planification, de gestion et de suivi des activités d'approvisionnement en	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions d'appui conseil réalisées au profit des communes</li> </ul>

<sup>30</sup> Basés sur analyse des tableaux détaillés par village fourni par la DRAHRH Boucle du Mouhoun 2004.

<sup>31</sup> Basées sur le tableau de la couverture générale de toutes les provinces du pays 2004 fourni par la DGAEP. Les taux ne sont pas fiables et doivent être révisés en fonction des chiffres provenant de l'inventaire qui sera réalisé au cours de 2005.

eau potable et promotion d'hygiène et d'assainissement des DRAHRH et DRS.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nb de marchés passés par les commissions régionales des marchés publics</li> <li>• Nb de points d'eau régulièrement suivis par les DRAHRH/DPAHRH et état de fonctionnalité des ouvrages</li> <li>• Nb. et profils du personnel par sexe affecté</li> </ul>
---	---

### Composante EHA/Urbain

<b>Objectif intermédiaire</b>	<b>Indicateurs vérifiables</b>
Contribuer à l'amélioration des services d'alimentation en eau potable et d'assainissement dans les centres secondaires.	Taux de couverture augmenté de 59 % en 2004 à 73 % en 2009 dans les centres touchés par le PADSEA II
<b>Objectifs immédiats</b>	<b>Indicateurs vérifiables</b>
Renforcer l'organisation de l'ONEA en vue de maintenir son équilibre financier et de réaliser son obligation sociale.	Sera défini dans le système de suivi de l'ONEA de son plan stratégique 2004-2008
Assurer l'approvisionnement en eau potable de 51.000 personnes, obtenir une meilleure hygiène et augmenter l'accès à des ouvrages sanitaires hygiéniques et leur utilisation correcte par toute la population, y compris la population des zones non loties et les quartiers périphériques, des communes de Kaya, Tenkodogo, Garango, Yako, Gourcy, Tougan, Nouna et Dédougou.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes ayant accès à l'eau potable et qui ont amélioré leur hygiène</li> </ul>

### Composante Appui Institutionnel

<b>Objectif intermédiaire</b>	<b>Indicateurs vérifiables</b>
Renforcer la capacité des structures de l'Etat et des communes dans l'exercice de leurs tâches régaliennes en ce qui concerne la planification, de la coordination et du suivi des activités d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural et semi-urbain.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des revues annuelles conjointes du sous-secteur sont organisées à partir de 2005, un premier programme cadre national pour l'AEP est présenté et débattu en 2007 et une partie des fonds du PADSEA II est consommé à travers un appui budgétaire à la réalisation du programme cadre national à partir de 2008.</li> </ul>
<b>Objectifs immédiats</b>	<b>Indicateurs vérifiables</b>
Contribuer à une plus grande transparence des activités relatives à l'approvisionnement en eau potable et à la création d'une base de planification, de coordination et de suivi des activités par rapport aux objectifs du sous-secteur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un programme cadre national pour l'AEPA triennal est présenté en 2007 et réactualisé annuellement par la DGAEP</li> <li>• Une concertation régulière entre l'ensemble des acteurs du sous-secteur se fait et des revues annuelles conjointes sont organisées à partir de 2005</li> </ul>
Renforcer les structures de l'hydraulique et de l'assainissement au niveau déconcentré et décentralisé dans la perspective d'appuyer le processus de décentralisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le MAHRH est déconcentré au niveau des DRAHRH en 2009 y compris délégation de crédit et budget de fonctionnement adéquat</li> <li>• Les communes fonctionnelles sont associées aux activités du sous-secteur et élaborent des plans de développement AEP</li> </ul>
Appuyer la révision de la stratégie pour le sous-secteur de l'assainissement et le développement d'un programme cadre national y correspondant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La stratégie développée, approuvée par le gouvernement, imprimée et lancée à un atelier national en 2006</li> <li>• Le programme cadre national développé en 2006, mis en marche avec la participation de tous les acteurs et utilisé dans les procédures quotidiennes des ministères impliqués</li> </ul>
Appuyer la lutte contre le VIH/SIDA au sein des structures de l'hydraulique.	La lutte contre le VIH/SIDA menée par le CELS de l'ONEA et le CMLS du MAHRH renforcée.

**Composante Appui au PAGIRE**

<i>Objectif intermédiaire</i>	<i>Indicateurs vérifiables</i>
Contribuer à la mise en place d'un cadre de gestion intégrée des ressources en eau.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins cinq Comités Locaux de l'Eau (CLE) sont mis en place chaque année dans le bassin du Nakanbè</li> <li>• L'Agence de bassin du Nakanbè est mise en place en 2007 et 50% des frais de fonctionnement de l'agence sont assurés par les usagers au plus tard fin 2008</li> </ul>
<i>Objectifs immédiats</i>	<i>Indicateurs vérifiables</i>
Renforcer les capacités du SP/PAGIRE afin de lui permettre d'assurer efficacement la mise en œuvre coordonnée et concertée des actions du PAGIRE.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un tableau de bord de la mise en œuvre des actions du PAGIRE établi en 2005 et un suivi et une évaluation de sa réalisation effectués annuellement</li> <li>• Le PAGIRE est évalué et actualisé en 2006 et en 2009.</li> </ul>
Finaliser les textes d'application de la loi sur la gestion de l'eau, définir les conditions de leur application et en appuyer la mise en œuvre.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les textes d'application de la loi sont adoptés par les autorités au plus tard fin 2008</li> <li>• Les guides d'application des textes (procédures) sont élaborés au fur et à mesure et mis en œuvre.</li> <li>• La police de l'eau est en place et fonctionnelle au plus tard fin 2008.</li> <li>• Les textes concernant la contribution financière adoptés au plus tard fin 2007.</li> </ul>
Appliquer au niveau du Nakanbè le dispositif réglementaire relatif à la mise en place et au fonctionnement des organes de gestion des bassins	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque Comité Local de l'Eau a élaboré son SAGE au plus tard fin 2008</li> <li>• Le SDAGE du bassin du Nakanbè est élaboré au plus tard fin 2009</li> <li>• La contribution financière est collectée dans le bassin du Nakanbè à partir de début 2009.</li> </ul>
Mettre en place un système national d'information sur l'eau (SNIEau) opérationnel qui définit le rôle des acteurs dans la production, le traitement et la diffusion de l'information sur l'eau.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le SNIEau est mise à jour annuellement à partir de fin 2005 sur la base d'informations collectées systématiquement au niveau régional et sous-régional</li> <li>• Les informations du SNIEau permettent l'actualisation annuelle du Programme Cadre National en matière d'AEP</li> </ul>
Développer et renforcer les ressources humaines pour accompagner la réforme du cadre de gestion des ressources en eau.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'Etat recrute chaque année au moins 5 techniciens supérieurs (à partir de fin 2007) et 4 ingénieurs (à partir de fin 2008) parmi ceux qui sont formés au niveau du groupe EIER-ETSHER.</li> </ul>

**Composante Appui au Secteur Privé**

<i>Objectif intermédiaire</i>	<i>Indicateurs vérifiables</i>
Contribution aux objectifs politiques concernant le secteur eau et assainissement et contribution au renforcement de la qualité des prestations et de la robustesse du secteur privé.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de contrats menés à bien dans les délais convenus</li> <li>• Nombre de contrats achevés sans problèmes majeurs au niveau de la qualité des travaux</li> </ul>
<i>Objectifs immédiats</i>	<i>Indicateurs vérifiables</i>
Renforcer la qualité des prestations et la vigueur des opérateurs privés intervenant dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.	<p>La qualité technique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La ponctualité</li> <li>• Le rapport prix/qualité</li> <li>• Robustesse et compétitivité des entreprises : solidité financière, personnel permanent adéquat, équipement adapté, gestion saine et diversification clients et/ou activités</li> <li>• Le nombre des opérateurs privés adaptés (réduit) au volume total du marché</li> </ul>

Il est à noter qu'un suivi réel des indicateurs au niveau programme ne sera possible que lorsque l'inventaire hydraulique (point zéro) comme une partie du SNIEau a été réalisé et un système de suivi a été développé et mis en œuvre.

## 8.2 RAPPORTS DE SUIVI

### 8.2.1 Rapport de démarrage

Au cours de la phase de démarrage du PADSEA II, chaque institution responsable d'une composante sera tenue d'élaborer un rapport de démarrage à soumettre 4 mois après le commencement du programme pour approbation au Comité de Pilotage. Ce rapport à élaborer conformément aux lignes directrices de Danida<sup>32</sup> qui devra comprendre un plan de travail annuel, un budget détaillé basé sur les activités, les résultats attendus et des détails sur le système de suivi et les indicateurs de la composante. Le rapport décrira finalement en détail la répartition des responsabilités entre les différents acteurs impliqués dans la réalisation de la composante et les formats des rapports périodiques.

### 8.2.2 Rapports périodiques

Les rapports périodiques à produire par chaque composante devront permettre aux comités de coordination et aux partenaires représentés dans le Comité de Pilotage/Comités d'Orientation de suivre le progrès dans l'exécution du programme et de fournir la base sur laquelle le CP/CO peut prendre des décisions stratégiques.

Dans la perspective d'alléger la charge de travail des institutions responsables des différents programmes et de faciliter une vue d'ensemble sur les activités et financements du secteur, un appui sera donné dans le cadre de la composante *Appui Institutionnel au sous-secteur de l'AEP et de l'assainissement* à la DEP pour le développement et la mise en œuvre d'un format de reporting périodiques (mensuel, trimestriel, semi-annuel et annuel) à travers lequel le compte rendu du progrès puisse être fait pour l'ensemble des activités du MAHRH (financements intérieur et extérieur).

Le but est que ce système soit opérationnel et accepté par le gouvernement du Burkina Faso et l'ensemble ou la plupart des bailleurs de fonds 3 ans après le démarrage du PADSEA II au plus tard.

Jusqu'à ce que le système de reporting MAHRH soit en place, chaque institution responsable d'une composante préparera un rapport d'avancement semi-annuel qui sera soumis au Comité d'Orientation de la composante qui le soumettra au Comité de Pilotage pour approbation (rapport annuel uniquement).

Le rapport d'avancement semestriel devra en principe comprendre les renseignements suivants :

- Une analyse des résultats par rapport aux estimations de la description de la sous-composante et des buts fixés pour la période en question, y compris une explication des problèmes rencontrés et des mesures prises pour les résoudre
- Un compte rendu sur les indicateurs de la sous-composante
- Une analyse des actions initiées ou renforcées par rapport à cibler les couches les plus défavorisées et les actions relatives à l'aspect genre
- Une analyse de lien entre les résultats et les dépenses
- Le détail des modifications et ajustements de la sous-composante soumis pour approbation des autorités compétentes, y compris les réaménagements budgétaires.
- Le rapport financier pour la période en question.

---

<sup>32</sup> Voir Guidelines for Programme Management. Danida. 2003.

Des rapports financiers seront toutefois soumis aux membres du Comité d'Orientation de la composante tous les trois mois.

A la fin de chaque année, les institutions responsables d'une composante élaboreront un rapport annuel.

Ce rapport sera soumis au Comité d'Orientation de la composante qui, après commentaires, le soumettra au Comité de Pilotage pour approbation.

A la fin du programme, chaque composante préparera un rapport final.

Tous les rapports susmentionnés seront élaborés conformément aux lignes directrices de Danida jusqu'à ce qu'un système de reporting propre à la MAHRH ait été développé et approuvé.

### **8.3 REVUES ET EVALUATIONS**

Les revues annuelles du PADSEA II visent à permettre aux partenaires nationaux, aux autorités danoises et aux autres bailleurs de fonds impliqués dans le programme et dans le secteur, d'évaluer l'avancement du PADSEA II, d'analyser la pertinence de l'appui danois par rapport au développement du secteur et en ce qui concerne les choix stratégiques et les grandes lignes et d'éventuellement suggérer des modifications par rapport au programme.

Les recommandations de la revue annuelle présentées sous forme d'un aide mémoire avec un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations éventuelles seront validées par le Comité de Pilotage du PADSEA II et prises en compte par les composantes.

En cas de besoin, la revue annuelle peut être précédée par une revue technique de domaines spécifiques ou de composantes du PADSEA II.

Comme la revue annuelle devra également se prononcer sur et faire des recommandations au Comité de Pilotage sur les plans de travail annuels et les budgets afférents des composantes, la revue devra être programmée de façon à ce qu'elle s'adapte au cycle de planification et de budgétisation du Gouvernement du Burkina Faso. La revue devra, en conséquence, avoir lieu en juin/juillet au plus tard et avant la réunion du CP.

Fin 2006 ou début 2007, une évaluation de la stratégie du PADSEA II sera réalisée. Cette évaluation portera notamment sur l'approche du programme par rapport à l'évolution de la décentralisation, sur l'état d'avancement du développement d'un système de rapportage national dans le secteur et sur le programme cadre national. Cette évaluation pourrait, suite à une approbation par le Comité de Pilotage, mener à des modifications dans les approches, résultats et dispositions institutionnelles dans les composantes.

## **9 SUPPOSITIONS, RISQUES ET CONDITIONS PREALABLES**

### **9.1 SUPPOSITIONS**

- Un inventaire hydraulique a été réalisé avant la fin de 2006 pour l'ensemble du territoire national et des mécanismes de mise à jour régulière de l'inventaire ont été développés et mises en oeuvre.
- Le MAHRH établit formellement un cadre de concertation et de dialogue entre les acteurs et partenaires de l'AEP
- Le MAHRH est disposé à œuvrer concrètement dans le sens d'une déconcentration du ministère vers le niveau régional, y compris la délégation des crédits au profit des directions régionales.
- Les différentes institutions sont disposées à travailler conjointement pour l'atteinte des objectifs et résultats de la composante et assurent la disponibilité des ressources humaines et financières nécessaires pour les activités.
- Les partenaires techniques et financiers les plus importants soutiennent le développement d'une plus grande transparence dans le sous-secteur et l'élaboration d'un cadre commun de planification, coordination et de suivi des activités du sous-secteur.
- Les structures de l'Etat et l'ONEA œuvrent activement pour le développement des compétences au niveau des collectivités locales.

### **9.2 RISQUES**

Les risques majeurs du programme se résument comme suit :

- Mobilisation difficile des crédits de fonctionnement au titre de la contrepartie de l'Etat et retard dans la mise à disposition des fonds à travers le Trésor Public.
- Le processus de décentralisation au Burkina Faso, notamment en ce qui concerne la création de communes rurales, n'évolue pas et les communes rurales ne sont créées au cours du PADSEA II.
- Les ressources humaines requises pour le développement du secteur public et privé ne sont pas disponibles.
- Le SP/PAGIRE est perçu comme un 'projet' par les autres partenaires institutionnels et ne profite pas du statut qui lui a été conféré par son positionnement institutionnel et donc ne développe pas de réelles capacités d'organisation et d'animation d'un cadre de concertation.

### 9.3 CONDITIONS PREALABLES

#### Ensemble des composantes

- Mise en place en accord avec l'Ambassade Royale de Danemark de capacités de gestion comptable et financière au sein des structures responsables des composantes et devant accueillir des fonds Danida.
- Le Gouvernement du Burkina Faso assure les salaires des fonctionnaires (permanents et contractuels) des structures impliquées dans l'exécution des composantes ainsi que l'ensemble des fonds de fonctionnement de ces structures y compris les frais de fonctionnement liés à l'exécution des composantes.

#### Composante Eau-Hygiène-Assainissement en milieu rural

- Les marchés publics sous la composante suivant la réglementation en vigueur sont attribués effectivement par les commissions régionales, provinciales et communales d'attribution des marchés publics.
- Le PADSEA II aura comme conséquence une grande responsabilisation des directions régionales, qui seront des maîtres d'ouvrage délégués dans leur région. Pour faire face à ce défi, il faut que les directions régionales soient capables de planifier, gérer et suivre les activités, ce qui n'est pas possible avec le personnel actuel du niveau déconcentré. Par conséquent, il est une condition préalable pour le financement que le MAHRH affecte, au moins, le personnel suivant au niveau de chaque DRAHRH dans la zone d'intervention :
  - Un planificateur/gestionnaire (ingénieur ou non) qui est capable de prendre en charge la gestion quotidienne des activités sous la responsabilité du directeur régional ;
  - Un ingénieur (hydraulicien ou hydrogéologue) ;
  - Un sociologue ;
  - Un chef du Service de l'Administration et des Finances ;
  - Un comptable ayant les compétences nécessaires et une bonne expérience professionnelle.

#### Composante Eau-Hygiène-Assainissement en milieu urbain

La condition préalable de l'appui danois au volet 1, Appui au plan d'action, phase 2 est :

- Le document « Plan stratégique de l'ONEA pour la période 2004-2008 et vision de l'ONEA à l'horizon 2008 » sera formellement adopté par le Conseil d'administration de l'ONEA. L'ONEA prévoit présenter le Plan Stratégique au Conseil d'Administration au cours du deuxième semestre 2004.

Les conditions préalables de l'appui danois au volet 2, Eau, Hygiène et Assainissement dans huit communes sont :

Réalisation du système d'AEP de Kaya :

- L'ONEA finance 10 % des coûts de l'investissement et
- l'étude de faisabilité (en cours 2004) se prononce de façon positive sur la fiabilité de la ressource en eau du Lac Dem et sur les effets environnementaux.

Réalisation des travaux dans les huit communes :

- Les zones non loties et les zones périphériques seront incluses et

- L'ONEA élaborera des lignes directrices pour une coopération réelle avec les communes en ce qui concerne la planification, la gestion et la mise en œuvre des interventions.

#### **Composante Appui institutionnel**

- Le gouvernement du Burkina Faso recrutera et rémunérera un planificateur expérimenté pour la durée du programme. Il/elle travaillera sous la responsabilité du directeur général de la DGAEP et sera en place dès le commencement de la composante.

#### **Composante Appui au PAGIRE**

- Renouvellement pour la durée du programme du budget affecté à la DGIRH pour la gestion des réseaux de suivi piézométrique et hydrométriques (30 MFCFA/an)
- L'Etat s'engage à recruter les ingénieurs et techniciens avant leur formation initiale conformément au plan de recrutement adopté par le gouvernement.

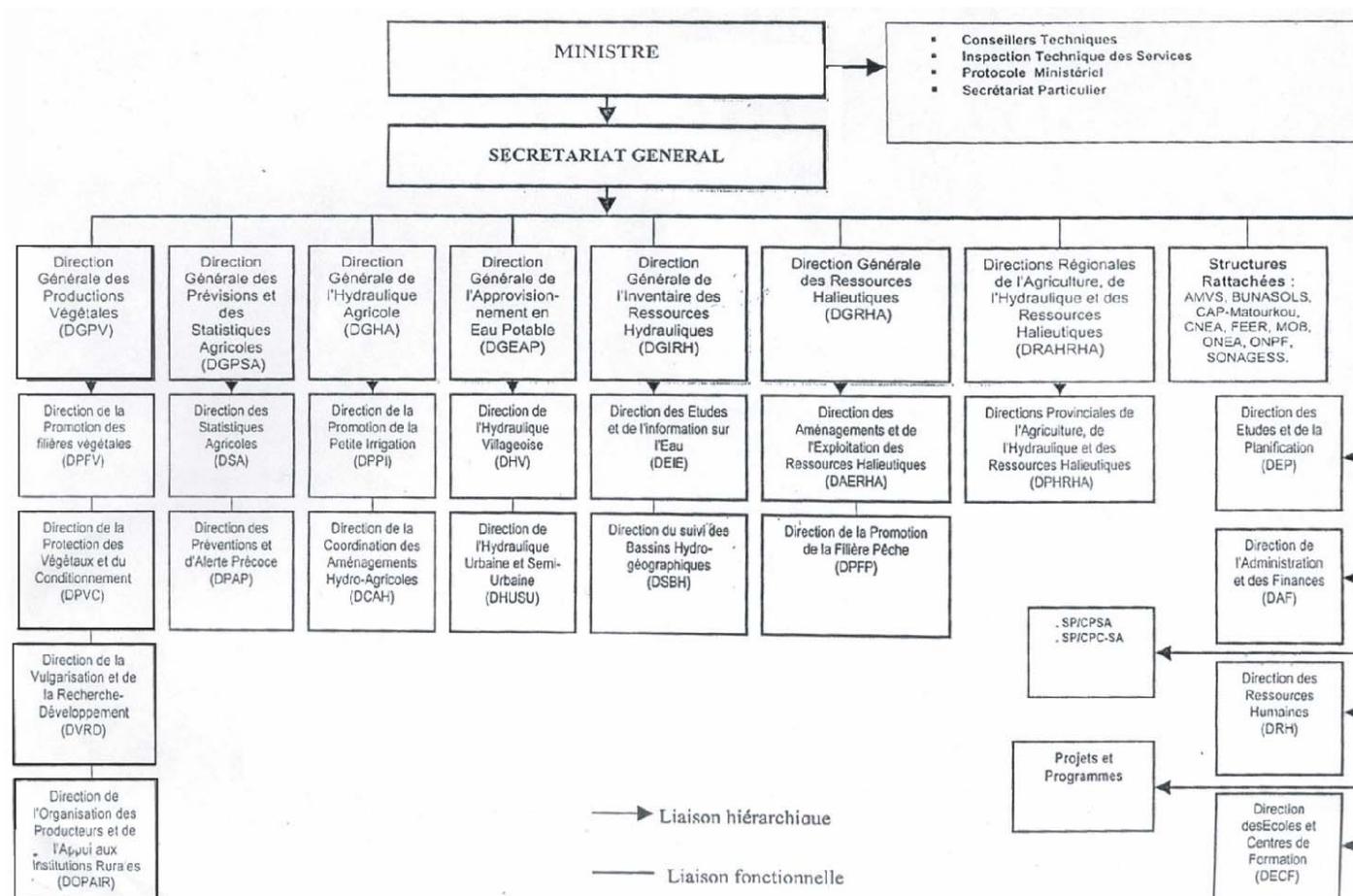
## **10 PLAN DE MISE EN ŒUVRE**

Les plans indicatifs de mise en œuvre des composantes se trouvent dans les descriptions des composantes.

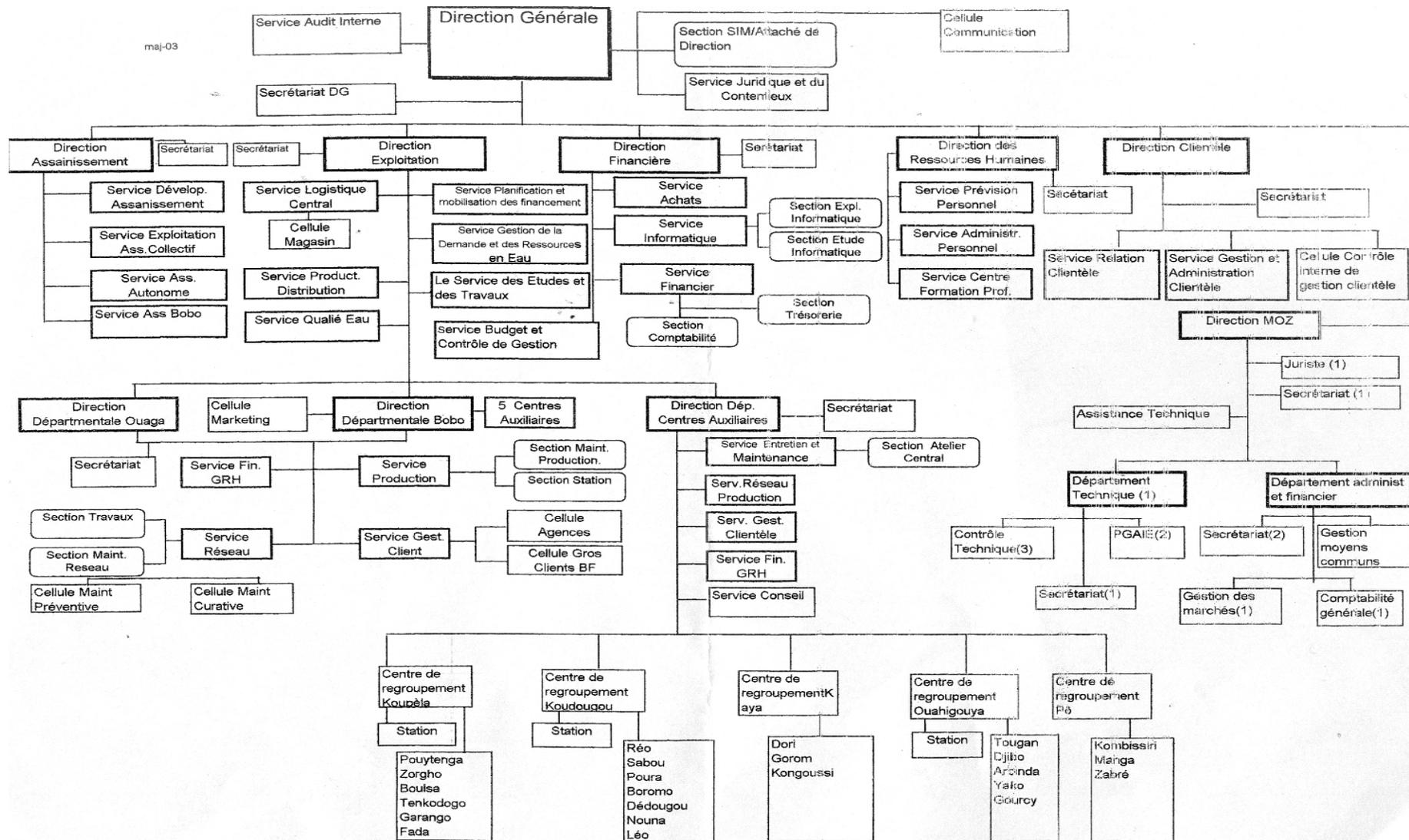
Le programme d'appui sectoriel établira ses plans annuels de mise en œuvre qui seront approuvés par les Comités d'Orientation et le Comité de Pilotage.

# **ANNEXES**

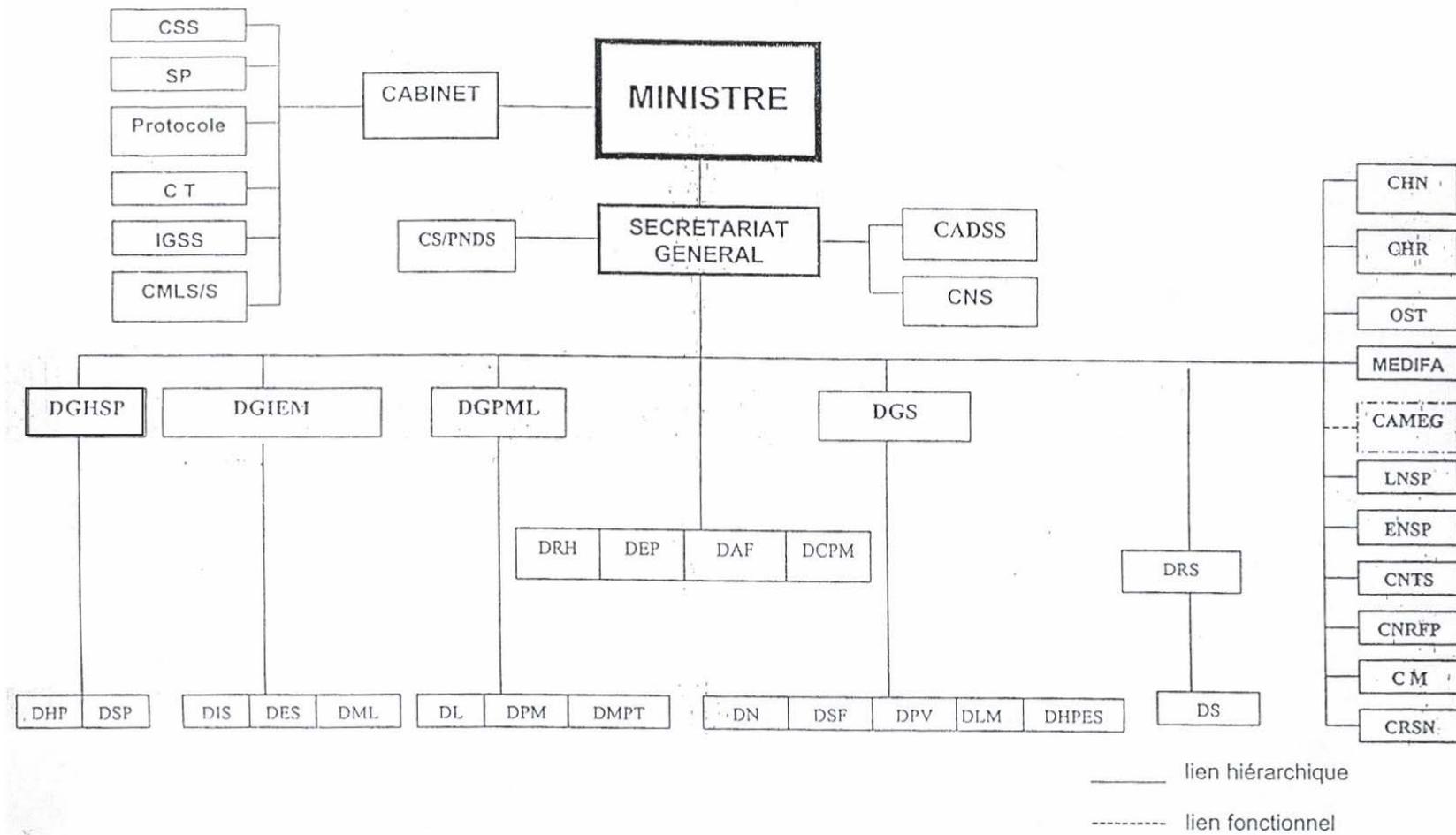
## ORGANIGRAMME - MAHRH



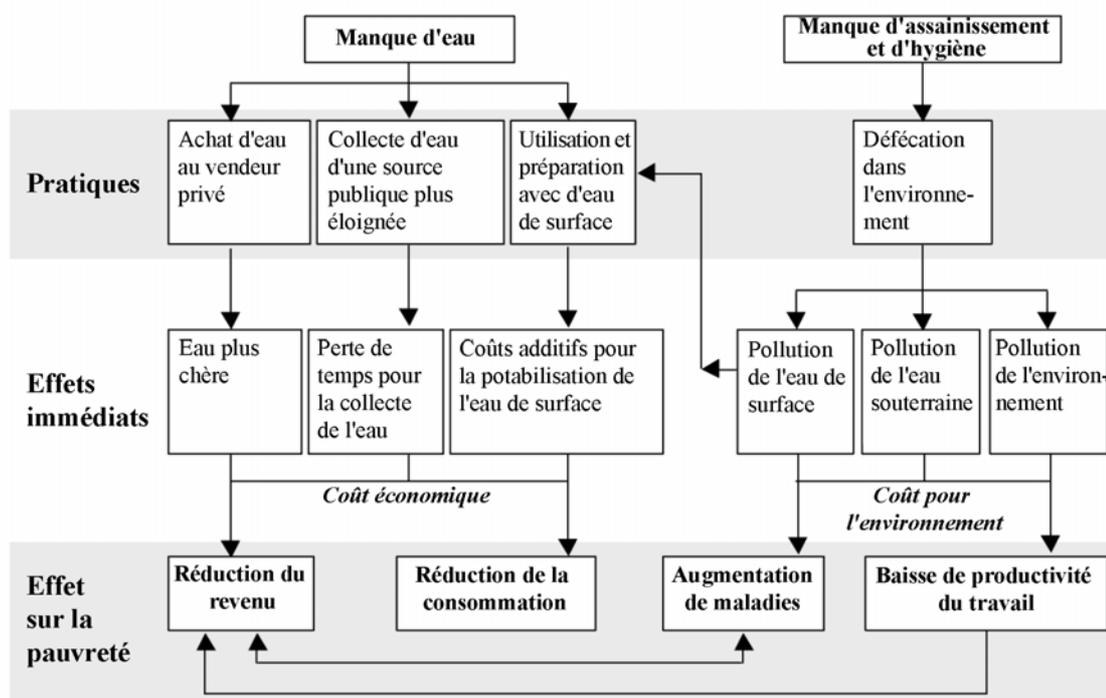
ORGANIGRAMME DE L'ONEA



ORGANIGRAMME – MINISTRE DE LA SANTE



## Effet du manque d'eau et d'assainissement sur la consommation et le revenu

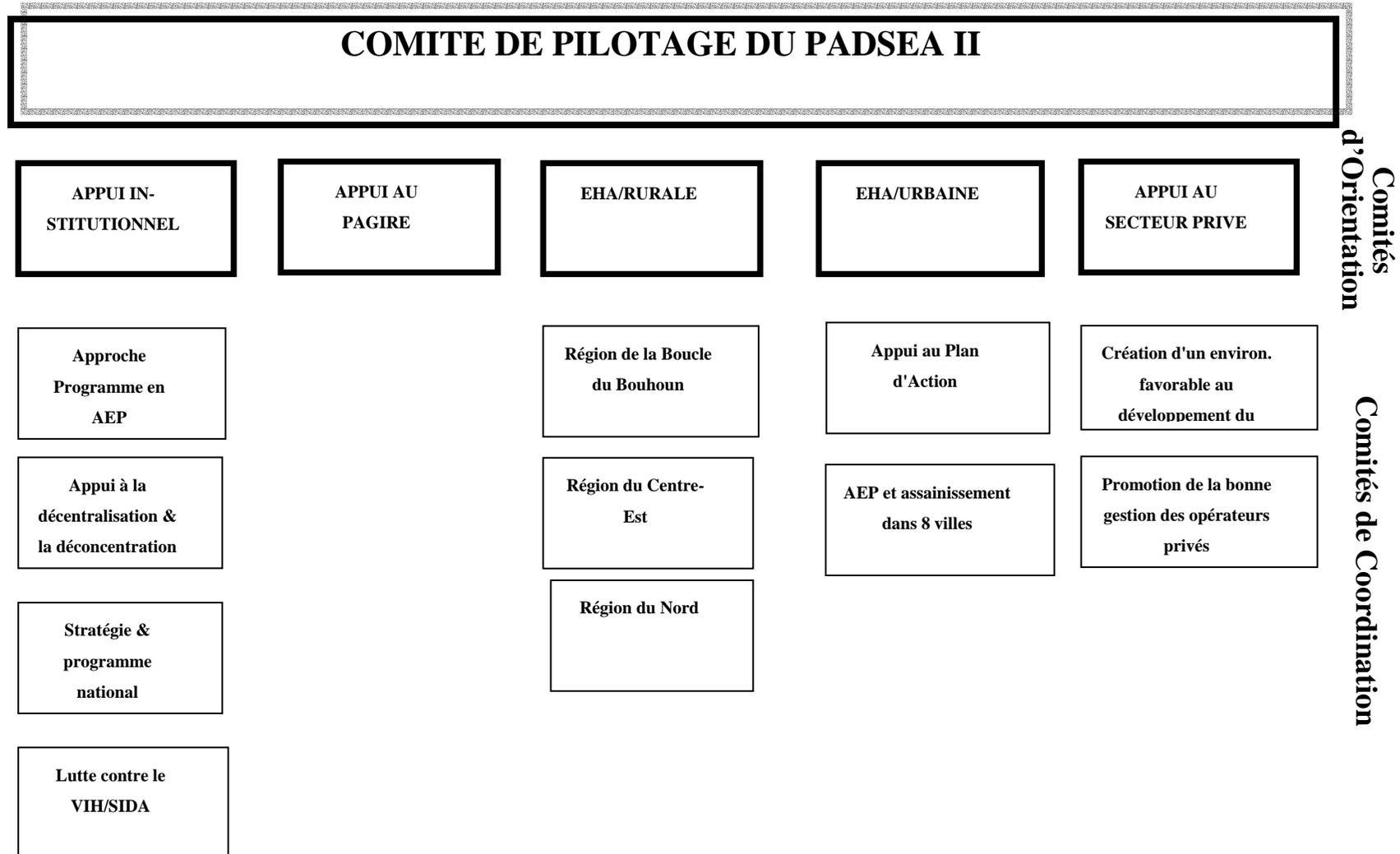


**BOURSES DE FORMATION INITIALE  
EIER ET ETSHER**

<i>En DKK</i>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>Total</b>
<b>Bourses EIER</b>						
Nombre	10	10	10	0	0	30
Coût en DKK	1.400.000	1.400.000	1.400.000	0	0	4.200.000
<b>Bourses ETSHER</b>						
Nombre	10	10	10	10	0	40
Coût en DKK	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	0	4.000.000
<b>Coût total en DKK</b>						<b>8.200.000</b>

Les montants ci-dessus indiquent les nouvelles bourses à fournir sur une période de 3 ans (EIER) ou de 2 ans (ETSHER).

## ORGANIGRAMME DU PADSEA II



## **Termes de Référence provisoires**

### **Comité de Pilotage du PADSEA II**

#### **1. Introduction**

Le *Comité de Pilotage* (CP) constitue le mécanisme formel pour la gestion du PADSEA II entre les gouvernements du Burkina Faso, la coopération danoise représentée par l'Ambassade Royale du Danemark et d'autres bailleurs de fonds dans le secteur. Le CP se situe ainsi au niveau du programme dans sa globalité tandis que les *Comités d'Orientation* et les *Comités de Coordination* établis pour chaque composante se chargent de la gestion quotidienne des activités.

#### **2. Mandat du comité**

Le mandat et la responsabilité globale du CP est d'assurer que le PADSEA II est réalisé d'une manière effective et efficiente en concordance avec le Document de Programme, l'Accord Gouvernemental et autres documents légaux.

Le CP traite des questions stratégiques du programme y compris la coordination des activités des différents bailleurs de fonds. Il assume également la responsabilité pour les tâches décrites dans la section 4 ci-dessous.

Le CP décide des modifications éventuelles aux documents du programme sont nécessaires. Toutefois les objectifs du programme ne peuvent être modifiés.

#### **3. Composition du comité de pilotage**

Le CP sera composé comme suit (*un représentant par institution*):

- Le MAHRH (présidence)
- La Direction Générale de la Coopération
- Le Secrétariat Technique pour la Coordination des Politiques de Développement Économiques et Sociales (STC/PDES)
- La Direction Générale du Budget
- La Direction de la Santé
- L'Ambassade Royale du Danemark.

Les autres bailleurs de fonds dans le secteur seront invités à participer aux réunions du CP en tant qu'observateurs.

Les membres des *Comités d'Orientation* participeront aux réunions du Comité de Pilotage en tant que personnes ressources et pour présenter les documents soumis au CP.

#### **4. Tâches du comité de pilotage**

- Approuver les plans de travail et les budgets correspondants des composantes
- Suivre l'avancement général du programme sur la base des rapports d'avancement des composantes avec un accent particulier sur les retards et les goulots d'étranglement
- Assurer la cohérence entre les composantes du programme
- Approuver le calendrier des revues au niveau du programme et de ses composantes,
- Faire exécuter les audits financiers annuels du programme y compris l'élaboration des termes de référence des auditeurs
- Assurer la prise en compte des recommandations des audits annuels

- Faire exécuter des études de suivi-évaluation des composantes des composantes à travers, par exemple, des études du type "value for money" ou des études d'impact
- Assurer la coordination des activités du programme avec les activités d'autres bailleurs de fonds
- Discuter et agir sur des questions relatives à la bonne exécution des activités du programme qui demandent des contacts à un niveau qui dépasse celui des intervenants directs
- Approuver et agir sur les recommandations de la Revue Annuelle du programme.

### **5. Organisation du travail du Comité de Pilotage**

Le CP se réunit tous les 6 mois (après réception des rapports semi-annuels et annuels) ou plus fréquemment en cas de nécessité et sur demande d'un des membres du CP.

Les réunions du CP sont présidées par le représentant du MAHRH. Une représentation du Ministère des Finances et du Budget assure la vice-présidence.

Un compte-rendu de chaque réunion est établi et soumis aux membres du CP 15 jours après la réunion au plus tard. Le compte-rendu est approuvé à la réunion suivante du comité.

La DGAEP assure le secrétariat du CP.